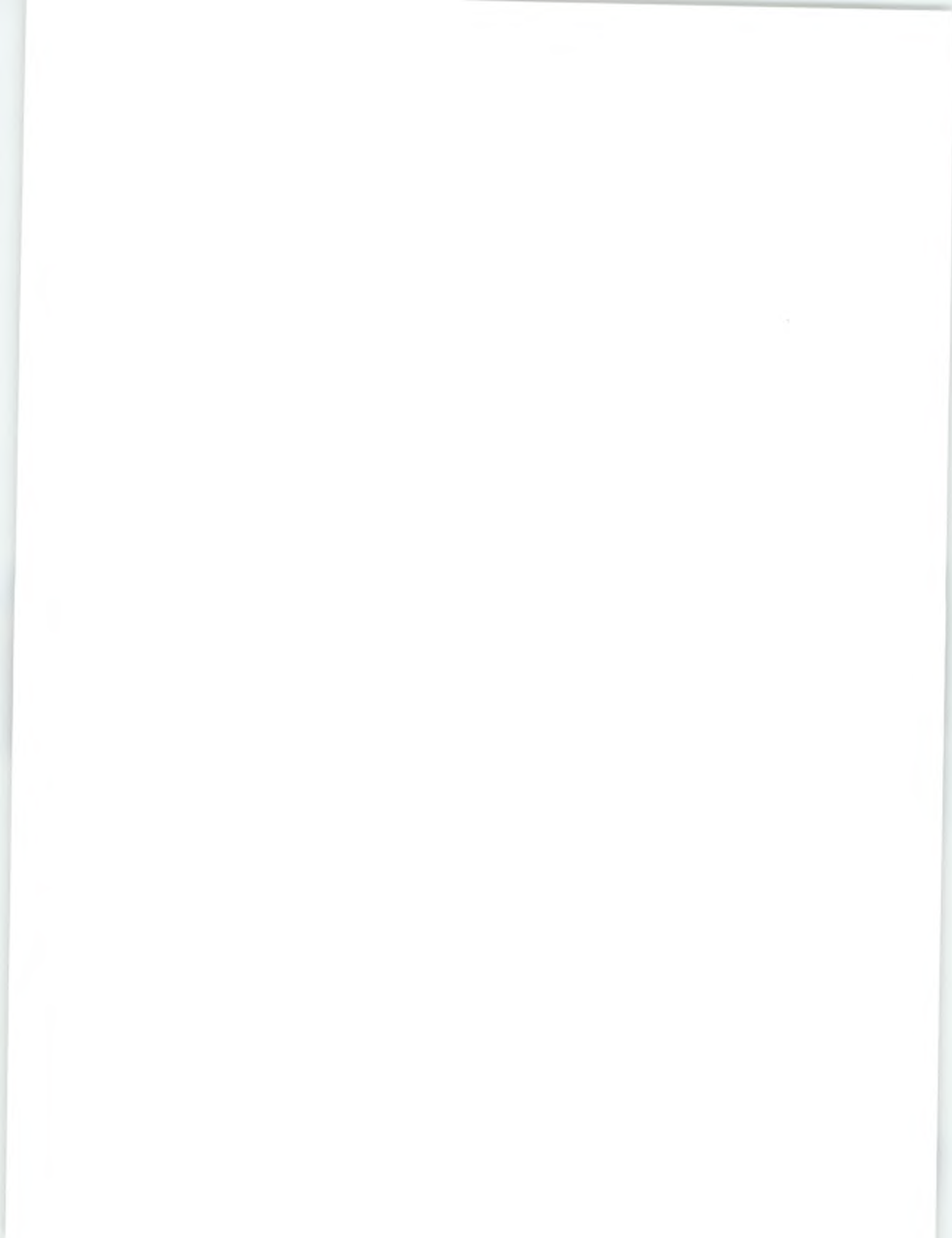


RAPPORT ANNUEL
DE GESTION
2002-2003



Ministère
des **Ressources**
naturelles



Rapport annuel de gestion
2002-2003

Ministère des Ressources naturelles

Québec 



Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère des Ressources naturelles.

Le ministère des Ressources naturelles est devenu le ministère des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs en avril 2003.

La publication est disponible dans Internet à l'adresse suivante :

<http://www.mrnfp.gouv.qc.ca>

Le document est édité par
Les Publications du Québec
1500D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal – 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-41343-1
ISSN 1703-4604
ISSN en ligne 1703-4612
2003-1005

© Gouvernement du Québec

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction,
même si elles sont partielles, sont interdites sans l'autorisation du ministère des Ressources naturelles, de la
Faune et des Parcs.

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion
du ministère des Ressources naturelles pour l'exercice
financier 2002-2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes
sentiments respectueux.

Le ministre des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs,

Sam Hamad
Québec, le 15 octobre 2003

Monsieur Sam Hamad
Ministre des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs,
5700, 4^e Avenue Ouest
Charlesbourg, Québec

Monsieur le Ministre,

Je vous sou mets le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* du ministère des Ressources naturelles. Ce rapport couvre l'ensemble des secteurs d'activité du Ministère et de ses principales réalisations, y compris une synthèse des résultats obtenus par Forêt Québec et Géologie Québec.

Les auteurs du présent rapport annuel se sont inspirés de l'orientation donnée par la **Loi sur l'administration publique**, selon laquelle le rapport annuel de gestion doit constituer un véritable instrument de reddition de comptes. À ce titre, il fait état des résultats obtenus en 2002-2003 au regard des orientations et des objectifs stratégiques, il présente le contexte dans lequel s'inscrit le plan stratégique du Ministère et il en propose une vue d'ensemble.

Par ailleurs, le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* contient une déclaration portant sur la fiabilité des données et sur les moyens mis en place pour minimiser les risques d'erreurs. La validation du caractère plausible des données et de la cohérence des renseignements présentés a été effectuée par la Direction de la vérification interne. Le rapport afférent du vérificateur interne apparaît dans les pages qui suivent.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-ministre,

Michel Boivin
Charlesbourg, le 15 octobre 2003

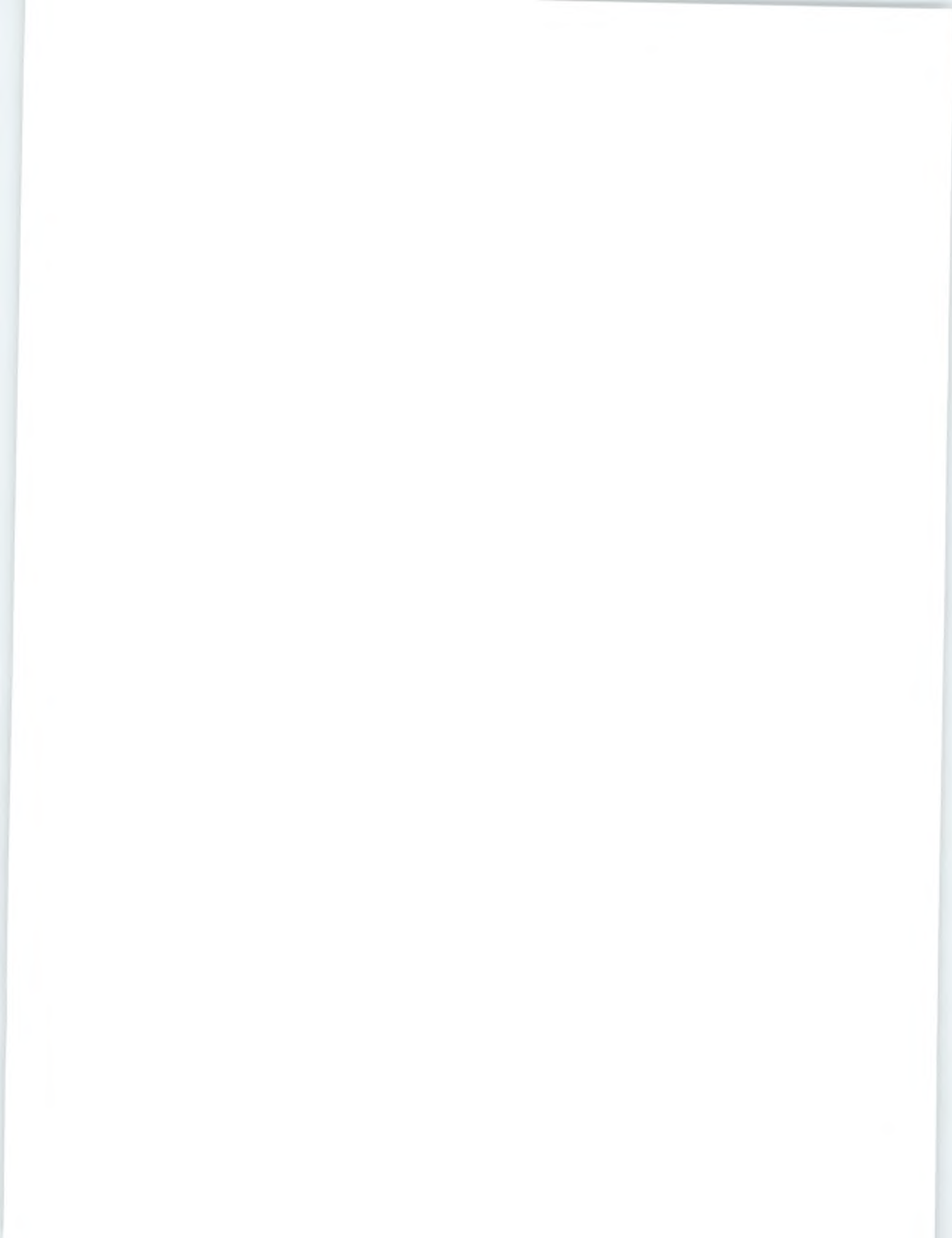


Table des matières

Déclaration du sous-ministre	XI
Rapport de validation de la Direction de la vérification interne.....	XIII
Les faits saillants	XV
Introduction	1
Partie 1 — Le ministère des Ressources naturelles	
LA MISSION	3
LES MANDATS	3
LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE	4
<i>La haute direction</i>	5
LES CLIENTS ET LES PARTENAIRES	5
Partie 2 — Le contexte du Ministère	
LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE	7
<i>Les faits marquants en 2002</i>	7
<i>Une main-d'œuvre importante, bien rémunérée</i>	7
<i>Un ralentissement dans les exportations</i>	8
<i>L'évolution des prix des ressources naturelles</i>	9
<i>Les investissements</i>	9
LE CONTEXTE DE GESTION DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES ..	10
<i>La connaissance du territoire et des ressources</i>	10
<i>L'accès au territoire et aux ressources</i>	10
<i>L'utilisation du territoire et la pérennité des ressources</i>	10
LE CONTEXTE TECHNOLOGIQUE	10
LE CONTEXTE INTERNE DU MINISTÈRE	11
Partie 3 — Les outils de la gestion axée sur les résultats	
LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS	13
LE PLAN STRATÉGIQUE 2001-2004	13
<i>La synthèse des orientations et des objectifs du</i> <i>Plan stratégique 2001-2004</i>	15
<i>L'évaluation de programme</i>	16
LE PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2002-2003	16

Partie 4 — Les résultats du Ministère

SOMMAIRE	17
SOMMAIRE DES RÉSULTATS	18
PRÉSENTATION DÉTAILLÉE	20
ORIENTATION 1 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES.....	20
<i>Objectif 1 Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives au territoire et aux ressources.</i>	20
<i>Objectif 2 Faciliter l'utilisation des données de connaissance relatives au territoire et aux ressources.</i>	22
ORIENTATION 2 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES.....	26
<i>Objectif 3 Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec.</i>	26
<i>Objectif 4 Contribuer à l'augmentation des investissements privés.</i>	30
<i>Objectif 5 Appuyer l'amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur des ressources naturelles.</i>	34
ORIENTATION 3 FACILITER L'UTILISATION POLYVALENTE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES DANS L'INTÉRÊT DE LA COLLECTIVITÉ QUÉBÉCOISE.	39
<i>Objectif 6 Favoriser la diversité des usages sur le territoire public.</i>	39
ORIENTATION 4 CONTRIBUER AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.....	42
<i>Objectif 7 Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources.</i>	42
<i>Objectif 8 Contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action québécois sur les changements climatiques.</i>	46
ORIENTATION 5 OFFRIR DES SERVICES DE QUALITÉ AUX CITOYENS.....	48
<i>Objectif 9 Améliorer les services à la clientèle.</i>	48
<i>Objectif 10 Assurer le maintien de l'expertise du Ministère.</i>	52

Partie 5 — Les ressources du Ministère

LES RESSOURCES HUMAINES	55
LES RESSOURCES FINANCIÈRES	56
<i>Les résultats globaux</i>	56
<i>Les revenus</i>	57
<i>Les dépenses</i>	58
<i>Les investissements</i>	60
<i>La tarification</i>	61
<i>L'utilisation des fonds accordés à Innovation-Papier.....</i>	61
LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES	62

L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI	65
L'EMBAUCHE DES JEUNES	66
L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	66
LA GESTION DES PLAINTES	66
L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION	67
ANNEXE 1	
Fonctions et pouvoirs du ministre des Ressources naturelles	69
ANNEXE 2	
Lois, règlements et autres actes administrés par le ministre des Ressources naturelles	73
ANNEXE 3	
Recommandations du Vérificateur général du Québec	83
ANNEXE 4	
Résultats de Forêt Québec	87
ANNEXE 5	
Résultats de Géologie Québec	97

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Investissements que le Ministère a contribué à générer par ses interventions et nombre de projets par programme, pour le secteur forestier	31
Tableau 2	Répartition de l'effectif autorisé en 2002-2003	55
Tableau 3	Revenus du Ministère	56
Tableau 4	Dépenses du Ministère	56
Tableau 5	Revenus du Ministère, par domaine d'activité	57
Tableau 6	Dépenses du Ministère, par domaine d'activité	58
Tableau 7	Répartition des ressources financières disponibles	59
Tableau 8	Investissements du Ministère, pour l'année financière 2002-2003	61
Tableau 9	États financiers d'Innovation-Papier, pour les années financières 1999-2003	62

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Taux d'acquisition de connaissances reliées au territoire et aux ressources naturelles, pour l'année financière 2002-2003	21
Graphique 2	Pourcentage des données de connaissance numérisées, pour l'année financière 2002-2003	23
Graphique 3	Taux de réalisation des activités planifiées en recherche forestière, pour l'année financière 2002-2003	25
Graphique 4	Nombre d'emplois nets créés ou maintenus qui ont nécessité l'intervention du MRN sur le territoire québécois, pour l'année financière 2002-2003	27
Graphique 5	Valeur des investissements que le MRN a contribué à générer par ses interventions, pour l'année financière 2002-2003	30
Graphique 6	Valeur des projets de recherche-développement visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises auxquels le MRN est associé.	35
Graphique 7	Indice comparatif des prix de l'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise en Amérique du Nord, tarif en vigueur le 1 ^{er} mai 2002	38
Graphique 8	Nombre de droits consentis par le MRN sur le territoire public, pour l'année financière 2002-2003	40
Graphique 9	Taux de conformité à la réglementation du MRN, pour l'année financière 2002-2003	43
Graphique 10	Pourcentage des interventions vérifiées, pour l'année financière 2002-2003	45
Graphique 11	Taux de réalisation des engagements du MRN se rapportant au <i>Plan d'action sur les changements climatiques</i> , pour l'année financière 2002-2003	47
Graphique 12	Taux de satisfaction des clients qui ont exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services, pour l'année financière 2002-2003	49
Graphique 13	Taux de respect des délais de service, pour l'année financière 2002-2003 (en lien avec les objectifs du délai inscrits dans la <i>Déclaration de services aux citoyens</i>)	50
Graphique 14	Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel, pour l'année financière 2002-2003	52
Graphique 15	Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel, par orientation stratégique, pour l'année financière 2002-2003	53
Graphique 16	Taux annuel de recrutement de personnes au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail, pour l'année financière 2002-2003	53
Graphique 17	Répartition des sources de financement du Ministère pour l'année financière 2002-2003	59

DÉCLARATION DU SOUS-MINISTRE

Les résultats et les renseignements publiés dans le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* du ministère des Ressources naturelles relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données qui y sont présentées.

Au cours de l'exercice financier, des mesures ont été prises pour s'assurer, au moyen de systèmes de contrôle interne et de systèmes d'information, d'atteindre les objectifs fixés. À cet égard, le Ministère dispose d'une planification stratégique dans laquelle sont présentés les orientations, les objectifs, de même que les indicateurs qui permettent d'évaluer dans quelle mesure ceux-ci ont été atteints. Le suivi de la planification stratégique est exercé par le Comité de direction du Ministère.

Par ailleurs, le Ministère a poursuivi ses travaux afin d'assurer la gestion des risques opérationnels. Ces travaux visent à repérer et à évaluer les risques, à évaluer les mesures de contrôle associées aux risques et à appliquer le plan d'action qui s'y rattache.

De ce fait, le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* présente les objectifs et les résultats, couvre l'ensemble des activités du Ministère et montre des données conformes et fiables.

Les membres du Comité de direction du Ministère ont approuvé ce rapport annuel de gestion.

Le sous-ministre des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs

Michel Boivin
Charlesbourg, le 15 octobre 2003

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur le Sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le rapport annuel de gestion du ministère des Ressources naturelles pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la fiabilité des données publiées dans le rapport incombe à la haute direction du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur le travail que nous avons accompli.

Notre examen du *Rapport annuel de gestion 2002-2003* a été effectué conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Cet examen a consisté essentiellement en recherches de renseignements, en analyses et en discussions portant sur l'information que les interlocuteurs des divers secteurs d'activité du Ministère nous ont transmise. Enfin, notre travail nous a amenés à fournir une appréciation sur l'ensemble du *Rapport annuel de gestion 2002-2003* du ministère des Ressources naturelles pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* du ministère des Ressources naturelles nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne

Marc Laurin
Charlesbourg, le 15 octobre 2003

LES FAITS SAILLANTS

Dans le domaine des ressources naturelles, de nombreux événements ont marqué l'année 2002-2003.

Énergie et changements climatiques

En 2002-2003, le Ministère a contribué à divers travaux gouvernementaux qui permettront au Québec de diversifier son portefeuille énergétique et de favoriser de nouvelles filières dans le domaine de l'énergie. À cette fin, le gouvernement du Québec a adopté un règlement qui prévoit le lancement, par Hydro-Québec Distribution, d'un appel d'offres en vue d'acheter 1 000 MW d'électricité produite à partir de l'énergie éolienne. Un décret visant la maximisation des retombées économiques dans la MRC de Matane et dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a également été pris en 2003.

Un projet de règlement pour le développement, d'ici à 2013, d'un bloc de 800 MW d'énergie produite par cogénération a été publié en 2003.

La poursuite des efforts de mise en valeur du potentiel pétrolier et gazier du sous-sol québécois par les partenaires de l'industrie, souligné par l'annonce d'investissements de 330 millions de dollars à venir d'Hydro-Québec, compte aussi parmi les activités marquantes de l'année. Des investissements de l'ordre de 1,2 million de dollars pour la réalisation de relevés géophysiques ont consolidé les efforts du Ministère en matière d'exploration pétrolière et gazière et suscité un regain d'intérêt pour l'exploration. En 2002-2003, le Ministère a délivré 98 nouveaux permis de recherche de pétrole et de gaz naturel, portant ainsi le territoire sous permis à une superficie totale de 4,3 millions d'hectares.

Enfin, le ministère des Ressources naturelles, de concert avec le ministère de l'Environnement, a contribué aux travaux de la Commission parlementaire sur la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto* au Québec, tenue en février 2003.

Forêts

Dans le secteur des forêts, de nombreux événements ont marqué l'année 2002-2003. L'imposition de droits cumulés de 27,22 % sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre résineux vers les États-Unis de même que les questions relatives à la gestion de la forêt publique se sont trouvées au cœur des préoccupations du Ministère.

À la suite du rapport du Vérificateur général du Québec sur la gestion des forêts, le ministère des Ressources naturelles a déposé, auprès de la Commission de l'administration publique, un plan d'action visant à améliorer la planification forestière, le contrôle des

interventions en forêt et la reddition de comptes sur les pratiques d'aménagement forestier. Dans un même esprit, le gouvernement du Québec a annoncé la création d'une Commission d'étude scientifique et technique indépendante sur la gestion de la forêt publique québécoise.

La mise en œuvre du régime forestier renouvelé s'est poursuivie. Afin d'introduire la coupe en mosaïque comme pratique courante dans les activités d'aménagement forestier, le gouvernement a adopté la modification au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État*. Par ailleurs, le Ministère a entrepris la délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nordique des attributions commerciales de bois et l'a rendue publique en décembre 2002. La *Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier* est également devenue publique durant l'année financière 2002-2003.

Le Ministère a également adopté plusieurs mesures afin d'améliorer les pratiques forestières et de renforcer l'indépendance de la gestion de la forêt publique. Parmi elles, notons :

- l'augmentation de 25 % du nombre d'inspecteurs présents sur le terrain;
- l'élimination de tout financement privé des activités de contrôle de la gestion forestière, de réalisation des inventaires forestiers et de recherche forestière;
- la mise en œuvre d'un plan d'action sur l'amélioration de l'aménagement des forêts feuillues du Québec.

D'autres mesures ont été prises afin de protéger la diversité biologique, d'harmoniser les pratiques forestières et de faciliter l'utilisation polyvalente du territoire public. Parmi elles, notons :

- la création et la protection, sur le plan légal, de 26 écosystèmes forestiers exceptionnels;
- la suspension de droits forestiers sur une superficie de près de 3 000 km², dans le but de créer sept nouvelles aires protégées dans le nord-ouest du Québec;
- l'adoption des recommandations du Comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuet, qui visent la cohabitation des producteurs de matière ligneuse et des producteurs de bleuets.

Par l'intermédiaire de ses divers programmes, le Ministère a contribué à la création et au maintien d'emplois dans l'industrie forestière. Dans le secteur des pâtes et papiers, il a participé au financement de la modernisation de Papiers Scott ltée à Crabtree et à Lennoxville. Au coût de 116,4 millions de dollars, ce projet permettra de consolider 636 emplois, en plus d'en créer 60 autres.

En matière de prestation de services aux citoyens, l'année a été marquée notamment par la mise en exploitation du site extranet « Plants », destiné aux pépinières privées oeuvrant pour le compte du Ministère et aux quelque 300 demandeurs de plants de reboisement, ainsi que par la production de 2 548 feuillets cartographiques du système d'information écoforestière en format numérique.

Enfin, le Ministère a organisé la sixième édition du Carrefour de la recherche forestière, qui a réuni plus de 2 300 utilisateurs de la ressource forestière et des chercheurs issus de tous les milieux de recherche forestière du Québec.

Information foncière

Le Ministère a poursuivi la mise en place du Registre foncier informatisé qui permettra à la clientèle de consulter et d'inscrire, au moyen d'Internet, des documents constitutifs de droits fonciers. L'accès au Registre foncier en ligne a débuté en octobre 2001 et, à compter de décembre 2003, toute la population devrait avoir accès, par l'intermédiaire du site Web, aux services électroniques du Registre foncier. Au 31 mars 2003, 44 bureaux de la publicité des droits (BPD), sur un total de 73, avaient été informatisés.

En 2002-2003, le Ministère a franchi une nouvelle étape dans la modernisation de l'enregistrement des droits sur le territoire public. En effet, il a amorcé les travaux de développement du système informatique qui supportera le nouveau Registre du domaine de l'État. Ce registre permettra de consigner, de conserver et de rendre publique une information foncière officielle, complète et à jour relativement aux droits fonciers acquis ou consentis par l'État sur le territoire public.

En collaboration avec l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (OAGQ), le Ministère a effectué, au cours de l'année 2002-2003, la refonte majeure des *Instructions pour la présentation des documents cadastraux relatifs à la mise à jour du cadastre du Québec*. Plus qu'une simple mise à jour, la nouvelle version des instructions intègre de nouvelles notions qui introduisent une plus grande souplesse dans la préparation des requêtes d'opérations cadastrales en territoire rénové. Des présentations de cette nouvelle version ont été faites dans l'ensemble des régions du Québec.

Mines

Dans le domaine des mines, l'année 2002-2003 a été marquée par une augmentation de 11 % des dépenses d'exploration, pour atteindre 114,3 millions de dollars. Cette hausse notable est principalement attribuable aux travaux effectués dans les régions nordiques. De fait, les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques amorcés par le Ministère dans ces régions en 1995 ont ouvert la voie à l'exploration, si bien que l'on recense maintenant près d'une douzaine de sociétés de haut calibre présentes dans le Moyen-Nord (indices de diamants) et le Grand-Nord (indices de nickel-cuivre et d'éléments du groupe platine).

Malgré ces bonnes nouvelles, l'industrie minière est toujours affectée par un contexte international extrêmement exigeant sur le plan de la concurrence et de la rentabilité. Ainsi, certaines entreprises ont éprouvé des difficultés, tandis que d'autres ont dû cesser toute exploitation : pensons ici à la suspension des activités de Mines-Jeffrey (chrysotile), à l'annonce de fermeture, pour une durée indéterminée, de l'usine de magnésium de Magnola et aux difficultés qu'éprouve la Compagnie minière Québec-Cartier.

En collaboration avec d'autres acteurs gouvernementaux, le Ministère a investi des efforts importants pour soutenir l'industrie et permettre à celle-ci de demeurer concurrentielle. Parmi les mesures d'aide se trouve « la bonification temporaire du crédit d'impôt relatif aux ressources ». Conçu par le ministère des Ressources naturelles et le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche et prévu pour une durée de cinq ans, ce crédit non remboursable semble avoir provoqué des répercussions immédiates. Dès son instauration, deux producteurs miniers se sont prévalus de cette mesure afin d'entreprendre d'importants travaux d'exploration. Toutefois, ce n'est qu'en 2005 que les effets de cette nouvelle mesure pourront être évalués à leur juste valeur.

Territoire

Le Ministère a amorcé et mené à terme plusieurs projets de services en ligne, bonifiant ainsi son offre de service à l'égard de la connaissance et de la gestion du territoire public. Ainsi, les locataires de terres du domaine de l'État peuvent maintenant payer le loyer de leur terrain par voie électronique. La clientèle peut également commander en ligne les produits d'information géographique sur le nouveau site de la Photocartotheque québécoise. Enfin, en partenariat interministériel, deux autres projets de services en ligne ont été entrepris. Il s'agit du *Portail gouvernemental d'accès à l'information géographique* et du *Catalogue d'information géographique gouvernemental*.

Mis en place au cours de l'année, le *Système d'information et de gestion du territoire public* permet à tous les partenaires de prendre connaissance en ligne de l'information disponible dans le but de faciliter la mise en valeur des terres publiques. Entre autres choses, cette information a servi d'assise à la préparation des plans régionaux de développement du territoire public – volet récréotourisme – mis en œuvre en concertation avec les divers acteurs du milieu régional. Ces plans visent à rendre accessibles de nouveaux sites pour la villégiature privée et commerciale. En 2002-2003, deux plans de ce type ont été approuvés.

En concrétisant plusieurs nouveaux partenariats, le Ministère a favorisé la prise en charge du développement de certaines portions du territoire public par les milieux régionaux. Ainsi, cinq conventions de gestion territoriale ont été signées avec des MRC pour la gestion de terres publiques intramunicipales et quatre ententes ont été conclues pour la création de parcs régionaux avec une MRC.

Finalement, le Ministère a rendu disponibles de nouveaux produits d'information géographique qui permettront aux aménagistes et aux entreprises de mieux planifier les travaux sur le terrain : il s'agit de la carte à l'échelle de 1/100 000 et des modèles numériques d'altitude.

INTRODUCTION

Le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* du ministère des Ressources naturelles marque la deuxième année du cycle de planification ministérielle de la période triennale s'échelonnant de 2001 à 2004. Il s'appuie sur les orientations et les objectifs stratégiques retenus par le Ministère dans son *Plan stratégique 2001-2004* et sur les cibles qu'il a déterminées pour l'exercice financier 2002-2003. Le rapport a été préparé avec l'information généralement disponible au 31 mars 2003. Il comprend six parties et cinq annexes.

La première partie présente la mission du Ministère et donne une image d'ensemble de son organisation administrative et de ses principaux clients et partenaires. En complément à cette partie, les diverses responsabilités confiées au ministre des Ressources naturelles et les lois et règlements qu'il administre sont présentés dans les annexes 1 et 2.

La deuxième partie du rapport décrit l'environnement dans lequel évolue le Ministère. Le contexte économique, le contexte de gestion du territoire et des ressources, le contexte technologique ainsi que le contexte interne du Ministère y sont exposés.

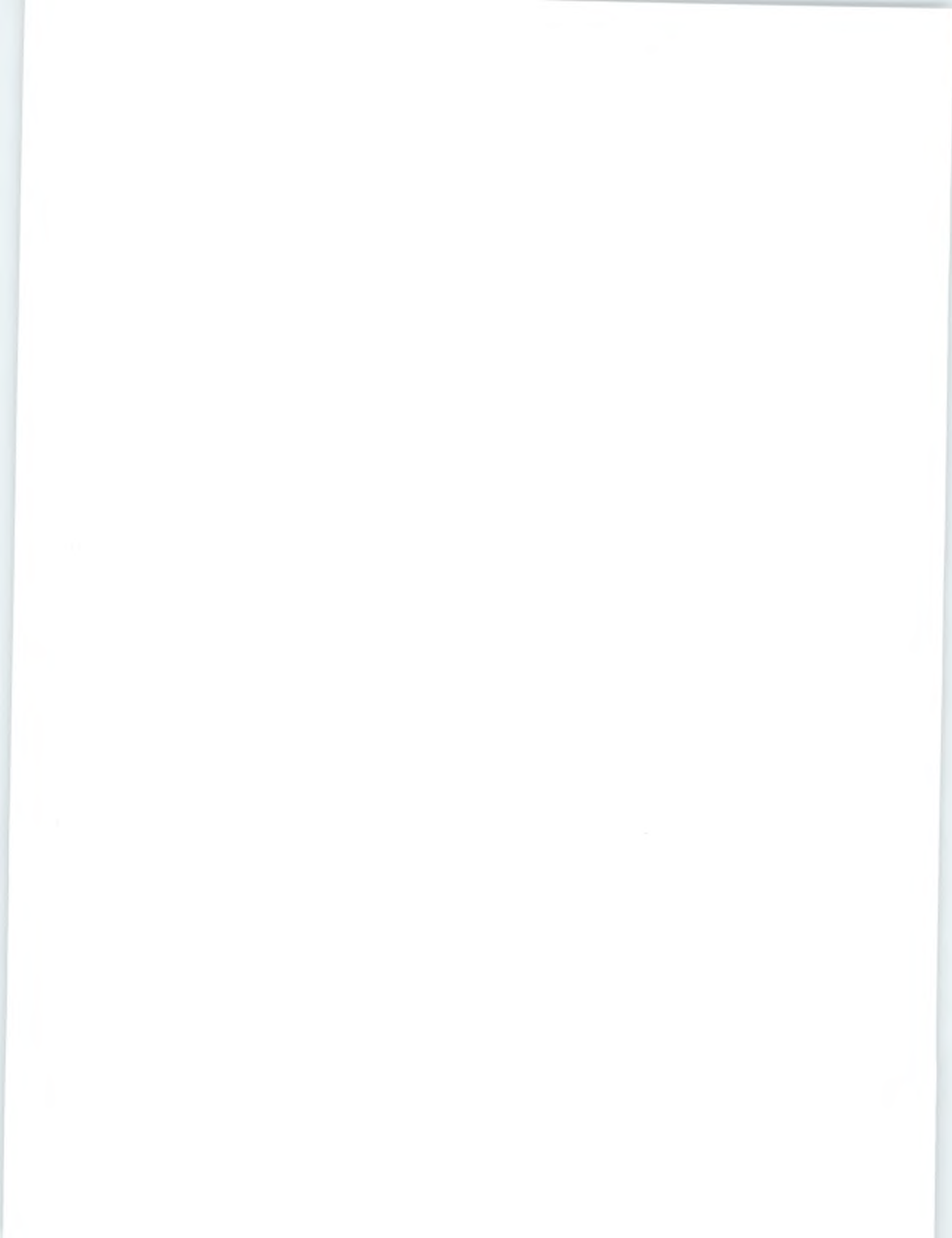
Les outils de la gestion axée sur les résultats sont présentés dans la troisième partie. La *Déclaration de services aux citoyens*, le *Plan stratégique 2001-2004* ainsi que le *Plan annuel de gestion des dépenses 2002-2003* y sont brièvement rappelés.

La quatrième partie est consacrée à la présentation des résultats obtenus pour chacun des objectifs contenus dans le *Plan stratégique 2001-2004* du Ministère. L'exposé de ces résultats couvre les cinq orientations ministérielles décrites ci-dessous :

- favoriser le développement de la connaissance du territoire et des ressources;
- contribuer au développement du potentiel économique du territoire et des ressources;
- faciliter l'utilisation polyvalente du territoire et des ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise;
- contribuer au respect de l'environnement;
- offrir des services de qualité aux citoyens.

L'annexe 3 décrit les actions entreprises par le Ministère à la suite des recommandations du Vérificateur général du Québec. Quant aux annexes 4 et 5, elles présentent les résultats obtenus par Forêt Québec et Géologie Québec, les deux unités autonomes de services du Ministère, relativement aux cibles qu'elles s'étaient fixées dans leur plan d'action pour l'exercice financier 2002-2003.

L'utilisation des ressources au Ministère pour l'exercice financier 2002-2003 fait l'objet de la cinquième partie du rapport. Les ressources humaines, les ressources budgétaires et financières, de même que les ressources informationnelles utilisées pour accomplir la mission ministérielle et atteindre les objectifs stratégiques, y sont décrites. Finalement, la sixième partie du rapport expose les interventions du Ministère au regard des politiques d'application gouvernementales.



Le ministère des Ressources naturelles

La mission

Le Ministère est responsable de la gestion du territoire québécois et des ressources naturelles. Sa mission consiste à favoriser la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources naturelles, dans une perspective de développement durable au bénéfice de la population.

Le cadre juridique qui régit le Ministère est contenu dans sa loi constitutive. Divers pouvoirs et responsabilités sont dévolus au ministre des Ressources naturelles. En témoignent l'annexe 1, dans laquelle sont énumérés les fonctions et pouvoirs du ministre, ainsi que l'annexe 2, qui précise le cadre juridique dont il a la responsabilité.

Les mandats

Les mandats confiés au Ministère lui permettent de jouer un rôle de premier plan dans la connaissance, la gestion et la mise en valeur du territoire et des ressources forestières, minérales et énergétiques.

Le Ministère met au point ou adapte les outils nécessaires pour mieux connaître le Québec sur les plans géographique et foncier. Il est responsable de la coordination des activités inscrites dans le *Plan géomatique du gouvernement du Québec*. Il assure également la production, l'intégration et la diffusion de l'information géodésique et cartographique, et de celle qui porte sur l'observation du territoire. De plus, le Ministère doit veiller au respect de l'intégrité territoriale du Québec. À titre de gestionnaire du territoire public, il lui incombe d'assurer l'harmonisation des différents usages et la mise en valeur optimale de ce territoire. En outre, le Ministère est responsable de la gestion et de l'octroi des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État.

En ce qui concerne l'information foncière, le Ministère est responsable de la réforme du cadastre québécois. Cette réforme permettra d'obtenir une image informatisée représentant fidèlement chacune des propriétés privées du territoire québécois. Le Ministère assume également la gestion et l'administration du Registre foncier, lequel fait aussi l'objet d'une réforme, qui vise l'établissement d'un lien interactif entre le Registre foncier et la clientèle, au moyen d'Internet.

Par ailleurs, le Ministère gère tout ce qui a trait à l'aménagement durable des forêts publiques et favorise le développement de l'industrie des produits forestiers ainsi que la mise en valeur des forêts privées. De plus, il élabore et met en œuvre des programmes de recherche et de développement pour acquérir des connaissances dans les domaines liés à la saine gestion des forêts et à la transformation des produits forestiers, de même que pour les consolider et les diffuser. La réalisation des inventaires forestiers, la production de semences et de plants de reboisement, la protection des ressources forestières contre le feu, les maladies et les insectes comptent aussi parmi les responsabilités du Ministère à l'égard de la forêt québécoise.

Dans le secteur minier, le Ministère recueille, traite et diffuse l'information géoscientifique, en plus d'accorder et de gérer les droits de propriété et d'utilisation de la ressource minérale, y compris la gestion de l'environnement minier. Il facilite aussi l'exploration et l'exploitation minières, tout en apportant son soutien à des travaux de recherche minéralogique et métallurgique dans les laboratoires du Consortium de recherche minérale (COREM). Créé en 1999, ce consortium est le fruit d'un partenariat entre le Ministère et l'industrie minière.

Par rapport aux ressources énergétiques, le Ministère gère l'utilisation des ressources hydrauliques du domaine public et l'octroi des droits d'exploration ou d'exploitation gazière et pétrolière. Il lui incombe aussi d'élaborer et de coordonner la politique gouvernementale en matière d'énergie, d'assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques québécois et de favoriser l'exploration pétrolière et gazière. Il assume également la sécurité du public et le respect de l'environnement relativement aux activités liées à l'utilisation des équipements pétroliers à risque élevé.

La structure administrative

Le Ministère intervient dans les cinq domaines d'activité suivants : le territoire, les forêts, les mines, l'information foncière et l'énergie. Pour mener à terme ses mandats sectoriels, il dispose d'une structure administrative qui reflète ses domaines d'intervention (voir l'organigramme présenté à la fin du rapport).

Le Ministère compte aussi des unités à mandats horizontaux qui relèvent directement du sous-ministre des Ressources naturelles : le Bureau du sous-ministre et le secrétariat du Ministère, la Direction de la coordination, la Direction de la planification et des communications qui chapeaute la Direction de la planification stratégique, la Direction de la vérification interne, la Direction des affaires autochtones, la Direction du bureau des projets spéciaux et la Direction générale des services à la gestion.

Enfin, le Ministère compte deux unités autonomes de services (UAS), soit Forêt Québec et Géologie Québec. Forêt Québec est une unité autonome de service dont le mandat consiste à assurer un aménagement durable des forêts au bénéfice de la population. Pour sa part, Géologie Québec s'occupe essentiellement de l'acquisition, du traitement et de la diffusion des connaissances géoscientifiques du territoire ainsi que de la promotion du potentiel minéral québécois.

La structure du Ministère est fortement régionalisée. Les nombreux points de service permettent au Ministère d'être présent dans toutes les régions du Québec. Cette structure favorise l'accroissement de l'accessibilité des citoyens et de la clientèle du Ministère aux produits et services qu'il offre.

Ainsi, le Secteur du territoire dessert le Québec par l'entremise de 28 points de service, placés sous la responsabilité de ses huit directions régionales : Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie-Centre-du-Québec, Montréal, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord. Tout en assurant la qualité des services à la clientèle, ces directions régionales jouent, notamment, un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des politiques et des programmes nécessaires à la gestion du développement du territoire public, tout en tenant compte des particularités régionales.

Avec ses 73 points de service appelés Bureaux de la publicité des droits, le Secteur de l'information foncière assure également une présence importante dans les différentes régions administratives. Le rôle des bureaux consiste, notamment, à rendre publics les droits qui affectent les immeubles situés au Québec.

Pour sa part, Forêt Québec compte dix directions régionales : Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches, Mauricie-Centre-du-Québec, Estrie, Montréal, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Ces directions comptent 49 bureaux, régionaux et locaux, pour répondre aux besoins de la clientèle et de la population en matière de foresterie.

Enfin, le Secteur des mines met ses programmes en œuvre par l'intermédiaire du service géologique de Québec et de celui du Nord-Ouest. Ces services comptent six bureaux régionaux situés à Montréal, Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Sept-Îles, Chibougamau et Sainte-Anne-des-Monts ainsi que deux points de service, situés respectivement à Hull et à Sherbrooke.

La haute direction À la fin de l'exercice 2002-2003, la haute direction du Ministère se composait de :

Michel Boivin, sous-ministre

Michel Bordeleau, sous-ministre associé à Forêt Québec

Mario Bouchard, sous-ministre associé à l'Énergie et aux Changements climatiques

Jean-Louis Caty, sous-ministre associé aux Mines

Marc Ledoux, sous-ministre associé aux Forêts

Louise Ouellet, sous-ministre associée au Territoire

Cécile Saint-Pierre, sous-ministre associée à l'Information foncière

Gérald Moisan, directeur général des Services à la gestion

Les clients et les partenaires

Le Ministère répond à une clientèle variée, dont les besoins sont diversifiés. La variété de ses produits et services amène régulièrement des citoyens à faire des transactions avec lui, par exemple pour obtenir un bail d'utilisation de terres publiques, un permis de bois de chauffage, une carte géographique ou, tout simplement, de l'information sur le territoire et les ressources naturelles.

Outre les citoyens, le Ministère dessert une clientèle d'affaires. Il compte des clients industriels qui exercent leurs activités dans le secteur des ressources naturelles : produits forestiers, production d'électricité et équipement électrique, entreprises gazières et pétrolières, compagnies d'exploration ou d'exploitation minières, pour nommer seulement quelques domaines. D'autres types d'entreprises recourent aussi aux services du Ministère pour mener à bien leurs activités : il peut s'agir d'entreprises en géomatique, de firmes de génie-conseil, de notaires, d'arpenteurs-géomètres, d'ingénieurs forestiers, de prospecteurs miniers, de coopératives forestières ou de producteurs privés.

Par ailleurs, le Ministère entretient des rapports fréquents avec des associations professionnelles, des représentants des autorités locales et régionales ainsi que des communautés autochtones. Il coopère aussi avec les ministères et les organismes publics et privés qui interviennent dans le domaine du développement économique du Québec et de la mise en valeur du territoire et des ressources. En outre, le Ministère collabore régulièrement avec les établissements d'enseignement et de recherche, de même qu'avec diverses associations fauniques ou autres.

Le contexte du Ministère

Le contexte économique

Le Québec se caractérise par l'immensité de son territoire et par la diversité des ressources naturelles qui s'y trouvent. Historiquement, ces ressources ont été à la base du développement socioéconomique de plusieurs communautés locales et régionales. Aujourd'hui encore, malgré une importante diversification de l'économie québécoise, les industries du secteur des ressources naturelles représentent la principale source d'emploi pour bon nombre de régions. L'importance des ressources naturelles pour l'économie québécoise se traduit par :

- 5 % des emplois, ce qui représente 171 000 emplois directs;
- 13 % des dépenses en immobilisations avec 4,8 milliards de dollars en investissements;
- 34 % des exportations représentant 23,1 milliards de dollars.

Les faits marquants en 2002 Après avoir enregistré une forte croissance au premier trimestre de l'année 2002, l'économie américaine a connu une faible progression tout au long de cette même année. Il en va tout autrement de l'économie québécoise, qui a connu une croissance soutenue tout au long de l'année. Cette croissance de 5,7 % du produit intérieur brut a permis de contribuer à la création de 168 000 emplois, la plus forte hausse depuis 1983. De plus, la vigueur du marché du travail, jumelée à la faiblesse des taux d'intérêt a permis au secteur de la construction résidentielle d'afficher son meilleur rendement depuis la fin des années 80, avec un nombre de mises en chantier supérieur à 40 000 unités.

La forte demande qu'a connue le marché de la construction résidentielle au Québec, en 2002, a permis d'amenuiser les impacts négatifs de l'application de droits compensateurs et antidumping sur les exportations de bois d'œuvre résineux canadien aux États-Unis avec la création de 383 emplois dans le secteur des produits du bois. Toutefois, le litige sur le bois d'œuvre a affecté l'industrie de l'exploitation forestière avec une diminution de 2 477 emplois.

Par ailleurs, le dévoilement, en novembre 2002, du *Plan d'exploration pétrolière et gazière d'Hydro-Québec dans le Golfe Saint-Laurent et en Gaspésie* représente un autre jalon important pour le secteur des ressources naturelles du Québec. L'exploitation de cette ressource devrait avoir pour effet de rendre le Québec moins dépendant des ressources pétrolières et gazières internationales.

Une main-d'œuvre importante, bien rémunérée

En 2002, la mise en valeur du territoire et des ressources forestières, énergétiques et minérales a contribué à soutenir 171 000 emplois directs. Cependant, par rapport à la situation de 2001, l'emploi est en baisse de 2,0 %, soit de - 3 410 emplois dans l'ensemble des ressources naturelles. À lui seul, le secteur des forêts compte une diminution de 3 923 emplois. L'imposition de droits compensateurs et de mesures antidumping sur les exportations de bois d'œuvre canadien ont fait régresser le nombre d'emplois dans l'industrie de l'exploitation forestière. Par

ailleurs, en raison du ralentissement économique mondial, l'industrie des pâtes et papiers a connu une baisse de 1 829 emplois.

Pour sa part, le secteur de l'énergie affiche, en 2002, une perte de 231 emplois. Ainsi, le gain de 369 emplois dans l'industrie électrique n'aura pas suffi à compenser une baisse totalisant 600 emplois dans les industries du raffinage du pétrole et du transport et dans celle de la distribution des produits pétroliers et gaziers.

Par ailleurs, le secteur des mines dans son ensemble présente un bilan positif (+743). L'industrie reliée aux activités d'exploitation gagne 392 emplois et les industries rattachées aux produits minéraux non métalliques 1 023. Par contre, dans l'industrie de la première transformation des métaux, on constate un recul de 672 emplois en raison, notamment, de la fermeture de la fonderie Gaspé à Murdochville (-300).

Par leurs achats de biens et services auprès de leurs fournisseurs, les industries des ressources naturelles contribuent à soutenir environ 100 000 emplois indirects au Québec. C'est donc plus de 270 000 emplois qui sont tributaires de la mise en valeur et de l'utilisation durable du territoire et des ressources naturelles.

Un ralentissement dans les exportations

En 2002, les exportations des industries du secteur des ressources naturelles s'élevaient, au Québec, à 23,1 milliards de dollars. Sans cette contribution, la balance commerciale du Québec aurait été déficitaire. Par ailleurs, en comparaison avec l'année 2001, la valeur des exportations des ressources naturelles a diminué de 2,5 %.

L'industrie des pâtes et papiers (-490 millions de dollars) et l'industrie de l'électricité (-97 millions de dollars) sont les principales responsables de cette diminution. En 2002, la faiblesse de la croissance économique s'est traduite, notamment, par une chute de 20,5 % du prix du papier journal. Pour ce qui est de la diminution des exportations d'électricité en 2002, l'explication vient du fait que, lors du premier trimestre de l'année 2001, le prix du gaz naturel, qui sert à produire une bonne partie de l'électricité dans le nord-est des États-Unis, était élevé. Ainsi, avec un prix de marché élevé dans le domaine de l'électricité, le Québec a su bénéficier de son avantage comparatif pour accroître la valeur de ses exportations vers le marché américain.

Pour ce qui est de la valeur des exportations de bois d'œuvre résineux en 2002, la moyenne annuelle traduit mal la tendance observée dans ce secteur. Au cours des cinq premiers mois de l'année, les exportations de bois d'œuvre étaient en pleine croissance, puisqu'elles pouvaient profiter du relâchement des droits imposés par le Département américain du commerce. Cependant, depuis la réintroduction des droits compensateurs et antidumping, la valeur des exportations de bois d'œuvre a chuté de 60,1 % en l'espace d'un mois seulement, soit de mai à juin 2002.

Les exportations des industries québécoises ont aussi commencé à être touchées par l'appréciation du dollar canadien vis-à-vis la devise américaine. En effet, entre les mois d'octobre 2002 et de mars 2003, le dollar est passé de 63,4 ¢ à 67,8 ¢. D'un côté, l'augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport à la devise américaine affecte, à la baisse, la capacité des entreprises à exporter. D'un autre côté, le pouvoir d'achat des entreprises québécoises sur le marché américain s'accroît. Ainsi, une entreprise peut voir le coût de ses intrants diminuer de manière significative.

L'évolution des prix des ressources naturelles

L'indice de prix des ressources naturelles (IPRN) a connu une baisse de 4,5 % en 2002. Les composantes de l'indice qui ont entraîné cette baisse sont les prix du papier, du gaz naturel et des produits pétroliers raffinés. Le sous-indice du papier est le principal responsable de la baisse observée en 2002. Ainsi, la moyenne annuelle du prix du papier journal a chuté de 20,5 % en 2002.

Le prix de référence pour le baril de pétrole est passé d'une moyenne de 19,34 \$, en janvier 2002, à 28,40 \$, en décembre 2002. Cependant, le début de la guerre en Irak a marqué un retournement de situation. La perception d'un conflit de courte durée a eu pour effet de faire redescendre le prix du pétrole brut dès la deuxième semaine de mars.

Le prix de l'or a connu une année exceptionnelle en 2002. Comparativement à l'année précédente, le prix a fait un bond de 14,3 %. Si bien que, depuis le mois d'avril 2002, le prix de l'or n'est jamais redescendu sous la barre des 300 \$US/once. En février 2003, l'or a même atteint 382 \$US/once. Un tel résultat ne s'était pas vu depuis 1996.

Cependant, les effets bénéfiques d'une telle augmentation du prix de l'or en dollars US ont commencé à s'amenuiser à la suite de la remontée du dollar canadien observée depuis octobre 2002. Les spécialistes de l'industrie estiment que, pour une variation de 1 ¢ du taux de change, un producteur obtient 7 \$ canadiens de moins l'once. Ainsi, pour les producteurs canadiens, le gain de 38 \$US l'once, enregistré entre les mois d'avril 2002 et mars 2003, est presque annulé par la perte de 32 \$ occasionnée par la hausse de 4,5 ¢ du taux de change.

Bien que le prix moyen du bois d'œuvre résineux ait été supérieur en 2002 comparativement à celui de l'année 2001, une tendance à la baisse est observée. Ainsi, après être demeuré pendant deux mois au-dessus des 400 \$/pièce mesure de planche, le prix a commencé à chuter concurremment avec la décision du Département américain du commerce d'imposer des droits compensateurs et antidumping sur le bois d'œuvre canadien. Entre les mois d'avril 2002 et mars 2003, le prix de vente du bois d'œuvre résineux payé au Québec a perdu 19,2 % de sa valeur.

Les investissements

Les dépenses d'exploration minière

L'année 2002 a été marquée par l'augmentation de 11,1 % des dépenses québécoises d'exploration minière pour atteindre 114,3 millions de dollars. Cette croissance des dépenses d'exploration a été soutenue par le gouvernement avec un montant de 7,7 millions de dollars alloué dans le cadre du *Programme d'assistance à l'exploration minière du Québec* (PAEM).

De plus, la bonification du crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources continuera de favoriser les nouvelles découvertes et le renouvellement des réserves minières. Le régime des actions accréditatives a également été prolongé jusqu'au 31 décembre 2004.

L'industrie de l'exploration minière peut aussi compter sur une amélioration des connaissances géoscientifiques par l'intermédiaire du gouvernement qui a consacré 7,6 millions de dollars en 2002-2003 pour cette activité.

Les dépenses d'immobilisation

En 2002, les dépenses d'immobilisation dans les ressources naturelles étaient en légère baisse de 1,1 % par rapport à 2001. Cette baisse décrit une tendance générale, exception faite des industries de l'électricité et des pâtes et papiers. Le regain des activités d'investissement dans l'industrie de la production, du transport et de la distribution de l'électricité a permis d'injecter 2,4 milliards de

dollars dans l'économie, soit 670 millions de dollars de plus que l'année précédente. Pour sa part, l'industrie des pâtes et papiers semble bénéficier des interventions de la corporation Innovation-Papier puisque les dépenses d'immobilisation de ce secteur se sont accrues de 18 millions de dollars en 2002, soit 2,7 %.

Le contexte de gestion du territoire et des ressources

En raison de son fort potentiel, le territoire public est sollicité pour de nombreux usages. Il s'y déroule des activités qui sont d'ordre économique aussi bien que d'ordre récréatif ou autre. Ainsi, la mise en valeur de toutes ses ressources profite à l'ensemble de la collectivité québécoise.

La connaissance du territoire des ressources

Une solide infrastructure de connaissances est nécessaire à la mise en valeur et à la gestion du territoire et des ressources naturelles. Pour ce faire, le Ministère acquiert et consolide une quantité importante d'information et de connaissances géographiques, foncières, forestières, minières et énergétiques. En outre, il offre de nombreux produits et services qui visent la diffusion de cette information et de ces connaissances. Parmi ceux-ci, se trouvent des banques de données, des rapports de recherche, des guides ainsi que des outils techniques et légaux relatifs au territoire et aux ressources naturelles.

L'accès au territoire et aux ressources

Depuis quelques années déjà, la présence de droits d'usage sur la quasi-totalité du territoire public est observée. On y compte plus de 217 000 droits délivrés par le ministère des Ressources naturelles ainsi que par les autres ministères et organismes relevant du gouvernement du Québec, dont plusieurs se superposent sur certaines portions du territoire. Cette superposition de droits demande des efforts pour harmoniser les différentes utilisations du territoire.

L'harmonisation des usages nécessite la conciliation d'impératifs d'ordre économique, social et environnemental. À cet égard, des mécanismes d'information, de consultation et de concertation permettent aux acteurs du domaine de participer au processus de mise en valeur du territoire et des ressources. Dans cette optique, le gouvernement et, en particulier, le Ministère ont favorisé une approche de partenariat avec les communautés du Québec.

L'utilisation du territoire et la pérennité des ressources

Pour la société québécoise, la mise en valeur du territoire public et des ressources, de manière à maintenir la biodiversité et à protéger les écosystèmes pour les générations futures, constitue un enjeu primordial. En plus de participer aux efforts, sur le plan international, visant à lutter contre les conséquences des changements climatiques et à investir dans la restauration de sites miniers, le Québec s'est engagé sur la voie de l'aménagement durable des forêts : il a même pris des engagements en matière de préservation de la diversité biologique. Le défi consiste à préserver cette biodiversité, tout en renforçant l'apport du territoire et des ressources naturelles au développement économique.

Le contexte technologique

Le gouvernement du Québec favorise l'utilisation des technologies de l'information et des communications comme un levier à la réingénierie de l'État et à l'amélioration de la qualité du service aux citoyens et aux entreprises.

Dans la mise en place de l'administration électronique, le Ministère est un partenaire gouvernemental actif. Outre sa participation à plusieurs projets

stratégiques gouvernementaux, il se distingue par l'exécution de travaux d'importance liés à la prestation électronique de services. Il offre, à l'ensemble des citoyens et des entreprises, une quinzaine de services électroniques en ligne. Il s'est engagé à mettre en ligne, d'ici à 2004, l'ensemble de ceux de ses produits et services qui s'y prêtent.

Le contexte interne du Ministère

Sur le plan de sa capacité organisationnelle, le Ministère a plusieurs défis à relever. Il doit adapter son organisation pour continuer à offrir des services de qualité et des produits conformes aux besoins des citoyens et des entreprises. Il doit innover pour répondre aux pressions croissantes de la population à l'égard de la gestion des ressources naturelles et concilier des intérêts complexes et, souvent, divergents. Sur ce chapitre, il doit veiller à ce que sa gestion soit transparente pour améliorer le climat de confiance de la population et accroître sa capacité à impliquer le citoyen dans ses processus de gestion.

Aussi, dans le but de maintenir ses activités et d'offrir des services de qualité aux citoyens, le Ministère met en place des moyens pour renouveler sa main-d'œuvre et former le nouveau personnel afin de maintenir l'expertise acquise. Le remplacement du personnel qui quitte le Ministère permettra de faire place aux jeunes, aux femmes et aux groupes sous-représentés dans la fonction publique québécoise, comme le souhaite le gouvernement du Québec.

Les outils de la gestion axée sur les résultats

La Déclaration de services aux citoyens

La *Déclaration de services aux citoyens* traduit la préoccupation première du Ministère à l'effet que le citoyen demeure au cœur des préoccupations de l'ensemble du personnel du Ministère.

Le Ministère et son personnel s'engagent à fournir des services de qualité dans un délai raisonnable. Le personnel adhère aux principes suivants :

- accessibilité et diligence;
- courtoisie et respect;
- confidentialité et sécurité;
- simplicité et fiabilité;
- efficacité et compétence.

Cet engagement ministériel fait l'objet d'un plan d'amélioration des services qui vise à mieux satisfaire les attentes des citoyens. Ce plan s'inscrit directement dans le *Plan d'action gouvernemental d'amélioration des services aux citoyens* et il comporte des éléments d'amélioration des services selon une approche de résultats attendus. Outre les orientations gouvernementales en matière de qualité des services, le plan d'amélioration ministériel est basé sur l'analyse des besoins et des plaintes, ainsi que sur le degré de satisfaction des citoyens. Il est révisé, annuellement, sur la base des progrès accomplis et des difficultés observées.

Le respect des délais pour donner les services et la satisfaction de la population à propos de la qualité de ces services font l'objet d'un suivi; ils sont même mesurés. Ces résultats sont exposés dans l'orientation 5 de la section *Les résultats du Ministère* du présent rapport.

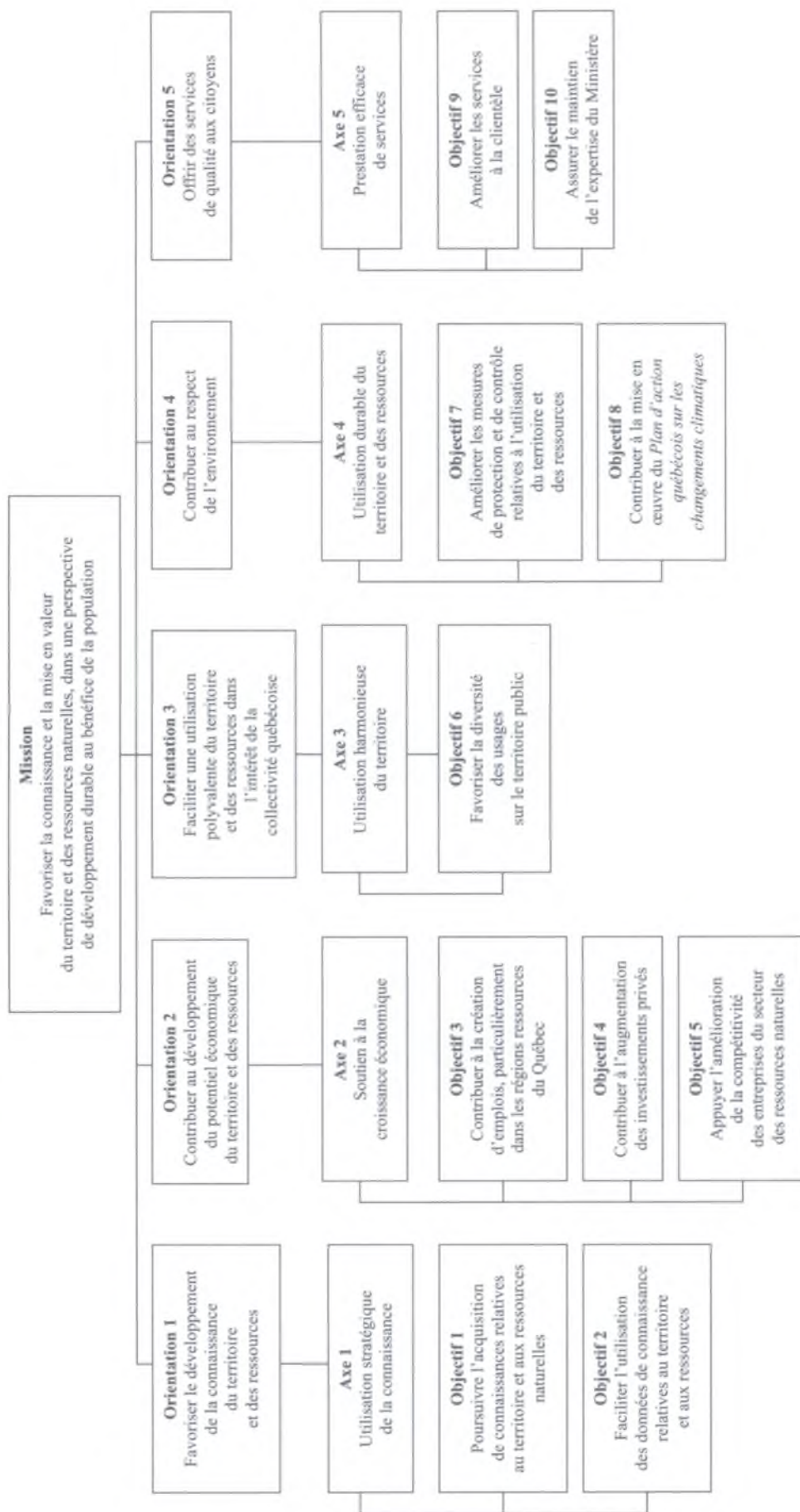
Le Plan stratégique 2001-2004

Le *Plan stratégique 2001-2004* présente les principaux éléments du plan de travail du Ministère pour les exercices financiers 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004. Ce plan triennal expose les cinq grandes orientations que le Ministère se donne, et les accompagne des axes d'intervention qui précisent l'angle sous lequel il entend les aborder.

Enfin, pour mettre en œuvre ces orientations, le Ministère s'est fixé dix objectifs. Pour chacun d'entre eux, des indicateurs mesureront les résultats atteints. La mise en œuvre du plan stratégique repose sur l'accomplissement des activités inscrites dans le plan d'action de chacune des directions du Ministère.

Le schéma qui suit présente la synthèse des orientations et des objectifs stratégiques du *Plan stratégique 2001-2004*. Trois de ces orientations s'articulent autour des grandes composantes du développement durable : les dimensions économique, sociétale et environnementale. Les deux autres orientations constituent, respectivement, la base et la finalité des actions du Ministère : développer la connaissance du territoire et des ressources naturelles, et offrir des services de qualité aux citoyens.

La synthèse des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2001-2004



L'évaluation de programme

En 2002-2003, le Ministère a procédé à la mise à jour de son *Cadre de référence en évaluation de programme* et il a poursuivi les activités évaluatives prévues dans son *Plan d'évaluation de programme 2001-2004*. Trois projets d'évaluation ont notamment été réalisés et les rapports finaux d'évaluation seront disponibles au début de la prochaine année financière. Il s'agit du :

- *Programme d'assistance à l'exploration minière du Québec*. Volet A : assistance financière aux prospecteurs autonomes et Volet C : assistance financière aux fonds régionaux d'exploration (cinq fonds régionaux);
- *Programme d'assistance financière aux propriétaires de boisés affectés par la tempête de verglas de janvier 1998 et dont l'activité forestière n'est pas le principal gagne-pain*;
- *Programme Forêt-Faire* (projets liés à la transformation primaire et secondaire des billons de feuillus durs ou la seconde transformation des produits du bois résineux).

Un plan d'évaluation de la mise en œuvre du *Programme gouvernemental d'enfouissement des réseaux câblés de distribution* a également été élaboré.

Le Plan annuel de gestion des dépenses 2002-2003

Pour l'exercice financier 2002-2003, le *Plan annuel de gestion des dépenses 2002-2003* présente les choix retenus dans l'allocation des ressources du Ministère. Ces choix sur le plan budgétaire reflètent le souci du Ministère de contribuer activement au développement économique, de participer à l'essor du territoire et des ressources naturelles, d'en faciliter une utilisation polyvalente et durable, de favoriser le développement de la connaissance et, enfin, d'offrir des services de qualité aux citoyens.

À partir du *Plan stratégique 2001-2004*, les orientations et les objectifs retenus sont décrits tout en précisant les indicateurs de résultats et les cibles pour l'année financière 2002-2003. Les actions déterminantes pour atteindre les objectifs sont mentionnées afin d'expliquer comment seront utilisées les ressources disponibles. Le plan annuel de gestion des dépenses explique également l'évolution du budget des dépenses par programme et les variations significatives.

Pour obtenir plus de précisions, le lecteur est invité à se reporter au *Budget de dépenses 2002-2003, Volume III, Crédits et plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes*.

Les résultats du Ministère

Sommaire

La présente partie porte sur les résultats obtenus par le Ministère, au cours de l'exercice financier 2002-2003, en ce qui concerne l'atteinte des objectifs stratégiques du *Plan stratégique 2001-2004*. Les résultats décrits sont mesurés à l'aide d'indicateurs et sont comparés avec la cible annuelle 2002-2003. Par ailleurs, le degré d'avancement au regard de la cible triennale 2001-2004 est inscrit dans les graphiques présentant ces résultats. Les commentaires liés aux résultats expliquent l'atteinte, ou non, des cibles, les grandes stratégies de mise en œuvre, les facteurs de contingence et les correctifs envisagés.

Sommaire des résultats

	Cible Triennale	Cible 2002-2003	Situation de départ	Résultat 2001-2002	Résultat 2002-2003
1- Taux d'acquisition de connaissances reliées au territoire et aux ressources naturelles					
Programme d'inventaire forestier	Avoir terminé le 3 ^e programme et débuté le 4 ^e	100 % du 3 ^e programme	68 %	82 %	98 %
Reconnaissance géologique	95 %	92 %	86 %	89,7 %	92,5 %
Information géographique de référence	+15 %	+5 %	Non disponible	+17 %	+7,1 %
Réforme du cadastre québécois	49 %	40 %	18 %	28,2 %	37 %
2- Pourcentage des données de connaissance numérisées					
Système d'information écoforestière	100 %	93 %	1 %	65 %	100 %
Fonds documentaire minier	45 %	38 %	25 %	29 %	37,4 %
Information géoscientifique sur l'exploitation pétrolière et gazière	80 %	60 %	15 %	19 %	43,9 %
Système de gestion des données cadastrales	49 %	40 %	18 %	28,2 %	37 %
Publicité foncière	100 %	68,3 %	0 %	7,5 %	68,7 %
3- Taux de réalisation des activités planifiées en recherche forestière					
Forêt Québec	85 %	82 %	78 %	90 %	86 %
4- Pourcentage de développement du système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure (EDIT)					
Information foncière	90 %	50 %	0 %	0 %	7,5 %
5- Nombre d'emplois nets créés ou maintenus qui ont nécessité l'intervention du MRN sur le territoire québécois					
Forêts	14 600	4 010	0	2 067	1 274
Mines	1 400	700	0	430	0
Énergie	2 000	1 200	0	838	901
Total ministériel	18 000	5 910	0	3 335	2 175
6- Nombre d'emplois dans les ressources naturelles sur le territoire québécois^{1,2}					
Total	179 000	177 000	177 488	174 178	170 768
7- Valeur des investissements que le MRN a contribué à générer par ses interventions					
Forêts	3,715 G \$	1,23 G \$	0	628,6 M \$	152,1 M \$
Mines	3,0 G \$	1,0 G \$	0	819,3 M \$	540,7 M \$
Énergie	0,145 G \$	0,087 G \$	0	34,2 M \$	16,0 M \$
Total ministériel	5,7 G \$ ³	2,3 G \$	0	1 482,1 M \$	708,8 M \$
8- Part québécoise des dépenses d'immobilisations canadiennes réalisées dans les secteurs minier et forestier²					
Mines	38 %	38 %	37,7 %	28,6 %	23,1 %
Forêts	35 %	34 %	38,9 %	32,1 %	36,6 %
9- Part québécoise des dépenses canadiennes d'exploration minière²					
Mines	22 %	22 %	21,8 %	20,1 %	21,4 %
10- Valeur des projets de recherche-développement visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises auxquelles le MRN est associé					
Forêts	20,0 M \$	Fin du programme	0	18,9 M \$	Fin du programme
Mines	30,0 M \$	10 M \$	0	9,2 M \$	9,6 M \$
Énergie	23,4 M \$	7,8 M \$	0	6,8 M \$	5 M \$
Total ministériel	73,0 M \$ ⁴	17,8 M \$	0	34,9 M \$	14,6 M \$
11- Part québécoise des exportations canadiennes dans le domaine des ressources naturelles²					
Forêts: produits du bois	22 %	21,5 %	21,9 %	21,8 %	21,7 %
Forêts: pâtes et papiers	30 %	29,5 %	29,9 %	31,5 %	31,4 %
Mines	22 %	15,6 %	22,1 %	13,6 %	13,8 %
12- Indice comparatif des prix de l'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise en Amérique du Nord					
Moyennes entreprises	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile
Grandes entreprises	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile
13- Nombre de droits consentis par le MRN sur le territoire public					
Forêts et Forêt Québec	2 280	2 251	2 203	2 173	2 156
Mines	92 000	92 000	91 194	130 824	162 216
Énergie	206	198	201	257	292
Territoire	43 800	43 400	42 589	42 783	43 064
14- Nombre de régions administratives pour lesquelles un nouveau plan d'affectation du territoire public a été adopté					
Territoire	12	Aucune	0	Étapes du projet pilote réalisées à 60 %	Projet pilote réalisé

	Cible Triennale	Cible 2002-2003	Situation de départ	Résultat 2001-2002	Résultat 2002-2003
15- Taux de conformité à la réglementation du MRN					
Forêt Québec	87 %	85 %	81 %	83 %	85 %
Énergie	80 %	75 %	70 %	89 %	98 %
16- Pourcentage des interventions vérifiées					
Forêt Québec	100 %	100 %	0 %	77 %	100 %
Mines	80 %	72 %	57 %	35,4 %	72 %
Énergie	90 %	85 %	80 %	89 %	93 %
17- Taux de réalisation des engagements du MRN se rapportant au Plan d'action sur les changements climatiques					
Forêts	100 %	100 %	0	Résultat non quantifiable	20 %
Énergie: ÉcoGEste	100 %	100 %	0	100 %	100 %
Énergie: PADTE	100 %	100 %	0	95 %	100 %
18- Pourcentage des services accessibles dans Internet					
Total ministériel	100 %	Cible à déterminer à la suite de la révision des produits et services en cours.	Non disponible	A.E.M. ³ élaborée, mesure opérationnelle	70 %
19- Taux de satisfaction des clients qui ont exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services					
Très satisfaits et satisfaits	Avoir accru le taux de satisfaction	Cible à déterminer à la suite de la phase d'implantation du suivi de la Déclaration de services aux citoyens en cours.	Non disponible	89 %	93 %
20- Taux de respect des délais de service (en lien avec les objectifs du délai inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens)					
Réponse au téléphone (moins de 30 secondes)	85 %	Cible à déterminer à la suite de la phase d'implantation du suivi de la Déclaration de services aux citoyens en cours.	Non disponible	92,8 %	94,3 %
Attente au comptoir (moins de 10 minutes)	85 %	Idem	Non disponible	99,9 %	99,9 %
Réponse à une plainte écrite (moins de 5 jours)	85 %	Idem	Non disponible	100 %	100 %
Délai de réponse à une lettre (moins de 10 jours)	85 %	Idem	Non disponible	Non disponible	98,8 %
21- Pourcentage des points de service qui offrent à la clientèle des références sur l'ensemble des services du MRN					
Points de service	100 %	75 %	Non disponible	Mise en place d'un système d'information dans l'intranet ministériel et sensibilisation du personnel de première ligne	100 % des points de service ont accès au S.I. ⁶
22- Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel					
Masse salariale	2,5 %	2,2 %	1,86 %	2,5 %	2,53 %
23- Taux annuel de recrutement de personnes au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail					
Total ministériel	50 %	50 %	53 %	85 %	87,6 %

1. Depuis la parution du *Plan stratégique 2001-2004*, l'indicateur 6 a fait l'objet d'importantes modifications en raison de deux éléments, soit l'introduction de nouvelles catégories d'emplois et le changement de classification industrielle de Statistique Canada passant de la Classification type des industries (CTI) au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). La cible triennale de 185 000 emplois a été déterminée à partir des données sur l'emploi de 1999. Cependant, en raison d'une révision de Statistique Canada, la cible pour 2002-2003 est désormais de 179 000.
2. Ce sont des données annuelles basées sur l'année civile. Elles ne peuvent pas être ajustées sur l'année financière puisqu'elles ne sont pas disponibles mensuellement.
3. La cible triennale demeure identique à celle du *Plan stratégique 2001-2004*, cependant les cibles sectorielles ont été revues à la hausse par la suite.
4. La cible retenue dans le *Plan stratégique 2001-2004* est un arrondissement des cibles sectorielles.
5. A.E.M.: Architecture d'entreprise ministérielle.
6. S.I.: Système d'information du Répertoire des programmes et services du gouvernement du Québec.

Présentation détaillée

Orientation 1 Favoriser le développement de la connaissance du territoire et des ressources.

Objectif 1 Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives au territoire et aux ressources.

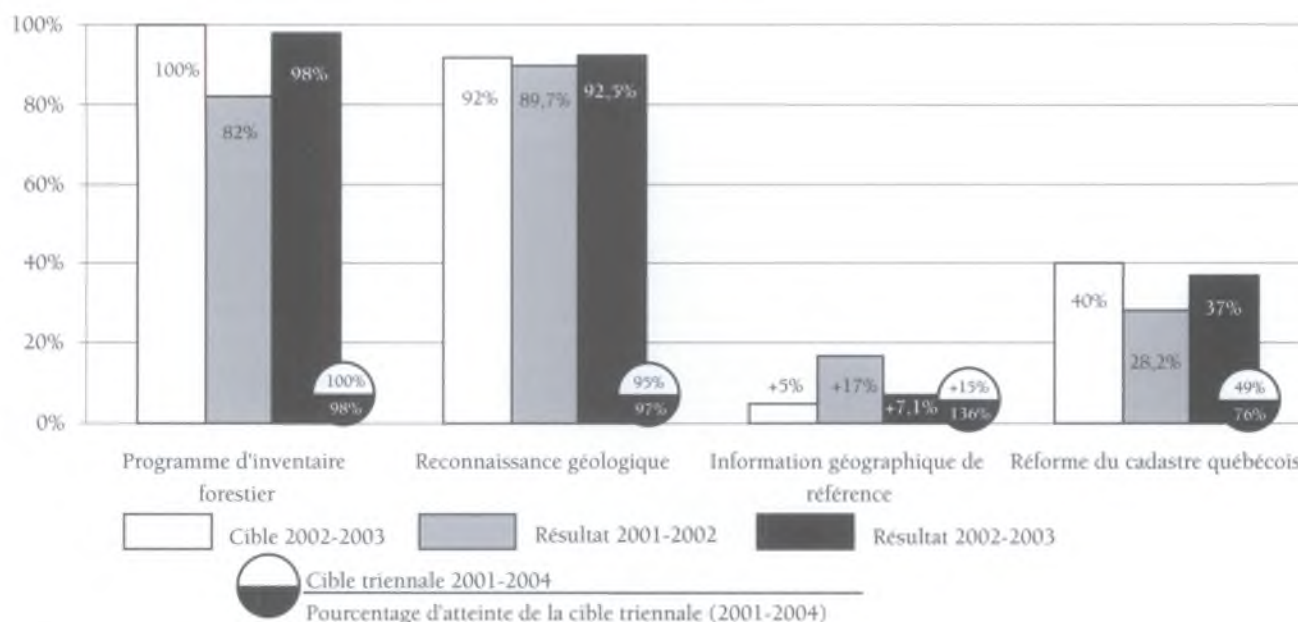
Indicateur 1 *Taux d'acquisition de connaissances reliées au territoire et aux ressources naturelles*

L'indicateur 1 renvoie :

- pour le secteur forestier, à la superficie du territoire qui a été inventoriée, par rapport à l'ensemble du territoire à inventorier;
- pour le secteur minier, à la superficie terrestre du Québec qui a fait l'objet d'une reconnaissance géologique à l'échelle de 1/250 000;
- pour le secteur territorial, à l'indicateur de connaissance géographique (ICG), lequel varie en fonction de la qualité, de la quantité, de l'actualité et de la convivialité des données cartographiques, géodésiques et d'imagerie;
- pour le secteur foncier, au nombre de lots rénovés dans le cadre du *Programme de réforme du cadastre québécois*.

Cibles 2002-2003	Résultats 2002-2003	Résultats 2001-2002
Avoir réalisé 100% du troisième programme d'inventaire forestier.	98%	82%
Avoir complété à 92% la reconnaissance géologique du territoire québécois (1/250 000).	92,5%	89,7%
Avoir accru de 5% l'information géographique de référence ¹ .	+ 7,1%	+17%
Avoir rénové 40% des lots dans le cadre du <i>Programme de réforme du cadastre québécois</i> .	37%	28,2%

1. Les résultats présentés portent sur une seule année financière. L'information géographique de référence a été accrue de 17% en 2001-2002 et de 7,1% en 2002-2003.



Commentaires

Programme d'inventaire forestier

En 2002-2003, le Ministère a compilé des données d'inventaire forestier sur une superficie de 91 785 km². Ainsi, jusqu'à maintenant, le 3^e programme d'inventaire forestier a permis de couvrir 98 % du territoire québécois, soit 556 660 km² sur les 567 000 km² prévus. La cible annuelle de 100 % n'a pas été atteinte en raison de chablis rapportés sur la Basse-Côte-Nord, ce qui a obligé le Ministère à reporter d'un an les travaux d'inventaire prévus en 2002-2003. Ce report de 2 % n'a pas eu de répercussions significatives sur le dépôt des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) prévus en 2004-2005, ces territoires ne faisant pas l'objet, actuellement, de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).

Reconnaissance géologique du territoire québécois

Au cours de l'été de l'année 2002-2003, le Ministère a réalisé trois levés géologiques à l'échelle de 1/250 000, qui ont couvert 41 650 km², dans le cadre de son programme d'acquisition de connaissances géoscientifiques du Grand-Nord. Au coût de 2,29 millions de dollars, ces levés ont permis de porter la couverture de reconnaissance géologique à 92,5 % du territoire terrestre québécois, soit 1 384 250 km² sur les 1 496 400 km² à couvrir pour le 31 mars 2004, ce qui équivaut à la cible triennale de 95 % du territoire québécois cartographié. La cible annuelle de 92 % est donc atteinte. Les secteurs qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cartographie géologique de reconnaissance sont situés au nord du 54^e parallèle principalement.

Les travaux de l'été 2002 ont mis en évidence de nouveaux secteurs d'intérêt pour l'exploration des métaux usuels et précieux, de même que pour le diamant, dans le Grand-Nord québécois. Les nouvelles cartes résultant de ces travaux ont été présentées aux prospecteurs et aux compagnies exerçant des activités d'exploration, lors du Séminaire d'information sur la recherche géologique qui s'est tenu à Québec, en novembre 2002.

*Information géographique
de référence*

En 2002-2003, le Ministère a enrichi de 7,1 % la connaissance géographique du territoire en consacrant 4,7 millions de dollars à la mise au point de produits d'information géodésique et cartographique du territoire québécois. Ainsi, il a dépassé de 2,1 % sa cible annuelle et atteint un taux de connaissance géographique de 83,2 %. Il a donc réalisé, à ce jour, 135,6 % de sa cible triennale.

*Programme de réforme
du cadastre québécois*

La réforme du cadastre québécois s'est poursuivie en 2002-2003. Les travaux exécutés ont permis d'officialiser 64 plans de rénovation, couvrant 302 796 lots, soit 92 % du nombre de lots que l'on prévoyait rénover en 2002-2003; cette situation porte à 37 % le nombre total de lots cadastraux rénovés depuis le début du programme par rapport à ce qui avait été prévu, soit 40 %. Cet écart de 3 % est dû au fait que 12 plans de rénovation n'ont pas été déposés par les fournisseurs, ce qui a affecté le niveau annuel de production auquel s'attendait le Ministère. Par ailleurs, dans le but de poursuivre en 2002-2003 la réforme cadastrale, le Ministère a accordé à des firmes d'arpenteurs-géomètres 28 contrats représentant 199 651 lots à rénover.

Au-delà des activités de rénovation cadastrale, le Ministère a produit des données de connaissance foncières sur le territoire public par la réalisation de 317 mandats reliés à l'arpentage, notamment en ce qui a trait à la délimitation territoriale et à la démarcation du morcellement foncier sur le territoire public.

Objectif 2 Faciliter l'utilisation des données de connaissance relatives au territoire et aux ressources.

Indicateur 2 *Pourcentage des données de connaissance numérisées*

L'indicateur 2 se réfère :

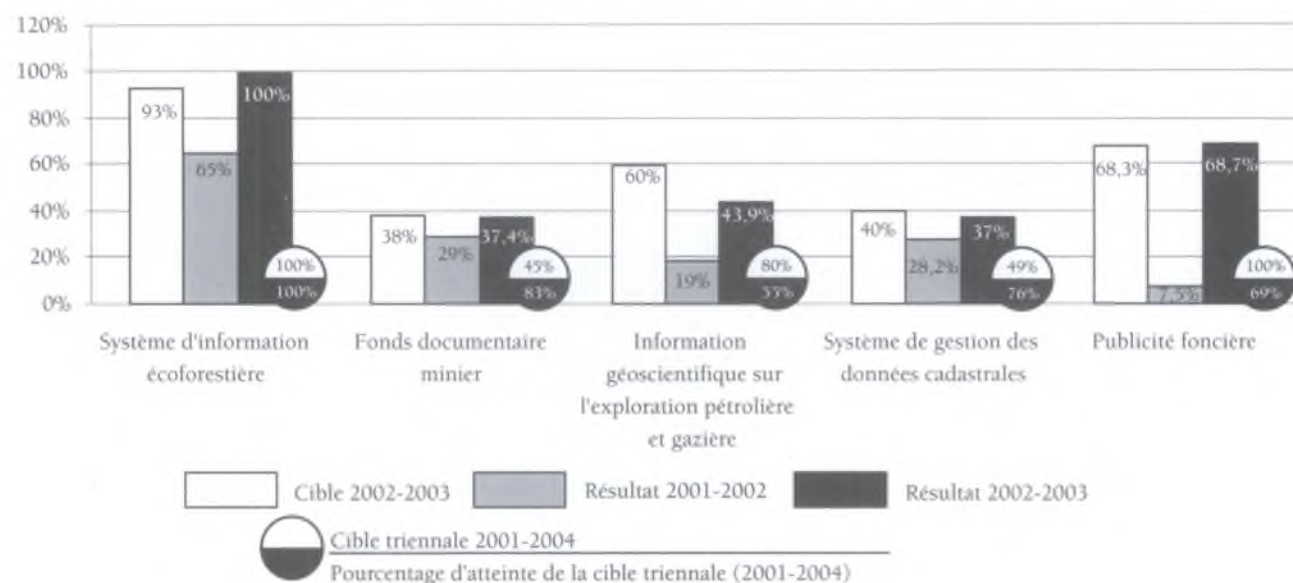
- pour le secteur forestier, aux feuillets cartographiques produits aux fins de la gestion forestière;
- pour le secteur minier, aux cartes et aux levés d'exploration minière provenant des travaux du Ministère et des entreprises minières;
- pour le secteur énergétique, à l'information géoscientifique tirée des travaux effectués par les entreprises d'exploration, ainsi qu'aux renseignements détenus et produits par le Ministère;
- pour le secteur foncier, d'une part, au nombre de lots numérisés dans le cadre du *Programme de réforme du cadastre québécois* et, d'autre part, aux index aux immeubles et aux contrats inscrits sur le Registre foncier.

Cibles 2002-2003	Résultats 2002-2003	Résultats 2001-2002
Avoir numérisé 93% des feuillets cartographiques dans le <i>Système d'information écoforestière</i> .	100 %	65 %
Avoir numérisé 38% du <i>Fonds documentaire minier</i> .	37,4 %	29 %
Avoir numérisé 60% des informations géoscientifiques sur l'exploration pétrolière et gazière.	43,9 %	19 % ¹
Avoir numérisé 40% des lots dans le <i>Système de gestion des données cadastrales</i> .	37 %	28,2 %
Avoir numérisé à 68,3% les Index des immeubles et les contrats des 30 dernières années pour l'ensemble du territoire privé.	68,7 %	7,5 %

1. La donnée indiquée dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* était de 54,7%. Le résultat a été ajusté à la suite de l'obtention de données disponibles après la publication du rapport annuel. Une erreur de décompte dans les dossiers a engendré une donnée erronée dans le calcul du résultat pour cet indicateur en 2001-2002.

GRAPHIQUE 2

Pourcentage des données de connaissance numérisées, pour l'année financière 2002-2003



Commentaires

Système d'information écoforestière

En 2002-2003, le Ministère a achevé la numérisation de 941 feuillets cartographiques, soit 35 % des 2 682 feuillets à numériser. Cette performance couplée avec le résultat de 2001-2002, soit 65 %, permet de devancer la cible de 100 % prévue pour 2003-2004. Notons toutefois qu'en cours d'année il y a eu un ajustement au nombre de feuillets à charger au *Système d'information écoforestière* (SIEF). Initialement et tel qu'établi à partir de la *Base de données topographiques du Québec* (BDTQ), il avait été prévu de charger 2 682 feuillets au SIEF. Or, 134 feuillets de la carte écoforestière n'ont pas eu à être chargés au système puisque ceux-ci correspondent à des territoires forestiers qui ne sont pas encore attribués sur la Côte-Nord et aux Îles-de-la-Madeleine. Ainsi, le nombre réel de feuillets écoforestiers à numériser pour les fins du SIEF est de 2 548.

Fonds documentaire minier

Au cours de l'exercice 2002-2003, le nombre de documents géoscientifiques qui ont été numérisés s'élève à 6 126, ce qui porte à 37,4 % le *Fonds documentaire minier* numérisé à ce jour, alors que la cible annuelle était de 38 %. Bien que la cible n'ait pas été tout à fait atteinte, il importe de signaler que le retard accusé en 2001-2002, avec un pourcentage de numérisation de 29,5 pour une cible de 31 %, a été rattrapé et que les résultats de 2002-2003 permettent de croire que la cible triennale de 45 % sera atteinte à la fin de l'exercice 2003-2004.

Information géoscientifique sur l'exploration pétrolière et gazière

L'information géoscientifique sur l'exploration pétrolière et gazière est constituée des rapports de forages effectués pour la recherche de pétrole et de gaz, des rapports des travaux accomplis dans le but de préciser les caractéristiques géologiques d'une région ou d'un secteur, de même que des données des campagnes de levés géophysiques obtenues par la clientèle de l'exploration pétrolière et gazière.

L'objectif de résultat était de numériser 400 documents de type bibliographique. Au total, 437 documents ont été numérisés par le Ministère en 2002-2003. Cependant, dû à l'ajout de nouveaux dossiers à numériser, le Ministère n'a pu atteindre la cible de 60 %.

*Système de gestion
des données cadastrales*

Les travaux exécutés au cours de l'exercice 2002-2003 ont permis de numériser 302 796 lots, pour un total de 37 % par rapport à la cible de 40 %. Le léger écart est attribuable à une surestimation, au début du processus, du nombre de lots à numériser et au fait que certains fournisseurs n'ont pas déposé à temps leur plan rénové.

Par ailleurs, rappelons que, depuis 2001, les citoyens peuvent consulter, dans Internet, la version numérique du cadastre du Québec, et ce, par l'intermédiaire de « Infolot ». Les travaux de numérisation ont permis d'accroître le nombre de lots accessibles électroniquement, passant de 993 267 à 1 314 936, soit une augmentation de 32,4 % en 2002-2003. Au cours de la présente année, la fréquentation et le nombre d'abonnements ont également augmenté. L'achalandage devrait continuer de s'accroître au fur et à mesure que les travaux de la réforme avanceront.

À ce chapitre, une modification est nécessaire eu égard à l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du Ministère : le nombre de lots accessibles par l'intermédiaire d'Infolot était de 993 267 au lieu de 400 000, ce qui correspond au nombre de lots actifs numérisés plutôt qu'au nombre de lots vendus.

Publicité foncière

Pour la Réforme de la publicité foncière, l'exercice 2002-2003 constitue la deuxième année de mise en place du Registre foncier informatisé qui permettra à la clientèle de consulter et d'inscrire à distance, au moyen d'Internet, des actes et des documents constitutifs de droits fonciers.

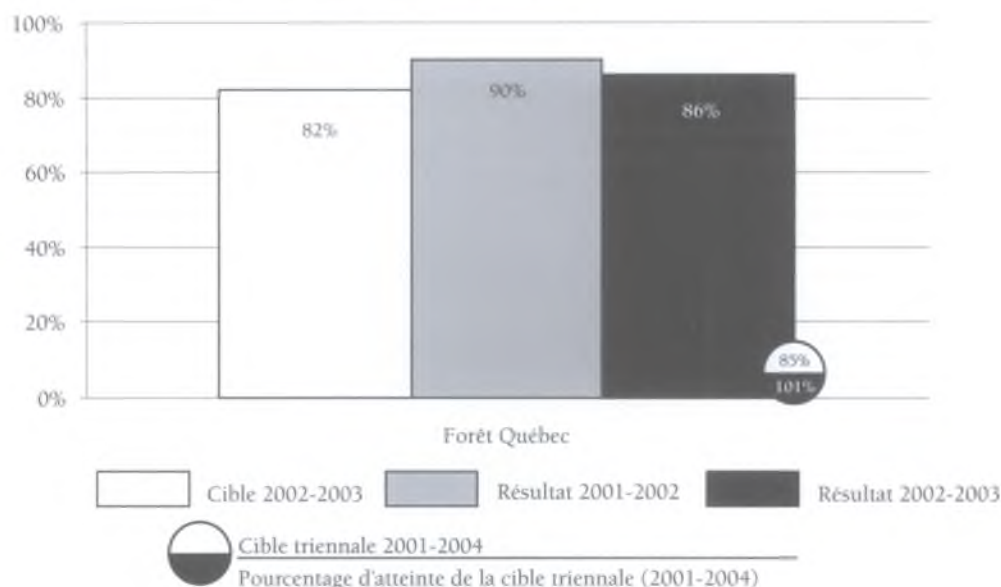
Les efforts déployés ont permis au Ministère d'atteindre l'objectif qu'il s'était fixé pour 2002-2003. Ainsi, il a numérisé 68,7 % de l'ensemble des documents contenus dans le Registre foncier du Québec, ce qui a permis l'informatisation de 31 autres bureaux de la publicité des droits (BPD). Au 31 mars 2003, 44 BPD étaient informatisés, sur un total de 73. En conséquence, l'ensemble de la population peut maintenant consulter à distance le Registre foncier informatisé. En somme, les travaux se déroulent comme il avait été prévu, dans le respect des paramètres et de l'échéancier établis.

Indicateur 3 *Taux de réalisation des activités planifiées en recherche forestière*

L'indicateur 3 a trait aux activités planifiées de recherche qui ont été accomplies en vue d'acquérir, d'accroître et de diffuser les connaissances nécessaires à la saine gestion des forêts.

Cible 2002-2003	Résultat 2002-2003	Résultat 2001-2002
Avoir réalisé 82 % des activités de recherche, telles que planifiées.	86 %	90 %

Taux de réalisation des activités planifiées en recherche forestière, pour l'année financière 2002-2003



Commentaires En matière de recherche forestière, le Ministère consacre des ressources importantes (17,2 millions de dollars) pour acquérir, accroître et diffuser les connaissances nécessaires à la saine gestion des forêts et à l'amélioration de leur rendement.

En 2002-2003, le Ministère a atteint ses objectifs dans 76 projets de recherche sur 90 actifs et en menant à terme 254 activités de diffusion scientifique et de transfert des résultats sur 292 activités planifiées en début d'année. Le taux de réalisation global des activités planifiées a donc été de 86 %. La cible annuelle de 82 % a été atteinte.

Ce rendement fait suite à la mise en place d'une gestion par projet, ce qui a permis un meilleur suivi des activités. De plus, 91 activités de diffusion et de transfert ont été réalisées sans avoir été prévues dans la planification initiale. Au total, le Ministère a mené à terme 421 activités de recherche, alors que 382 avaient été planifiées.

Indicateur 4 *Pourcentage de développement du Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure (EDIT)*

L'indicateur 4 correspond au taux de réalisation du système informatique qui supportera le nouveau Registre du domaine de l'État.

Cible 2002-2003	Résultat 2002-2003	Résultat 2001-2002
Avoir terminé à 50% le développement du Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure.		
	7,5%	0%

Commentaires Le Ministère a entrepris de moderniser la gestion de l'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure sur les terres publiques. À cette fin, il développe un système informatisé qui supportera le nouveau Registre du domaine de l'État. Ce système permettra à tous ceux qui interviennent sur le territoire public, notamment les ministères et organismes émetteurs de droits fonciers, d'accéder à une information foncière officielle, complète et à jour.

En 2002-2003, le Ministère n'a pu progresser autant qu'il le prévoyait dans ce projet, car les orientations définitives ont été arrêtées plus tard que ce qui avait été prévu dans le calendrier de réalisation. Ainsi, le développement du système informatique n'a pu démarrer qu'à l'automne 2002, de sorte qu'au 31 mars 2003, seulement 7,5 % du système avait été mis au point.

Orientation 2 Contribuer au développement du potentiel économique du territoire et des ressources.

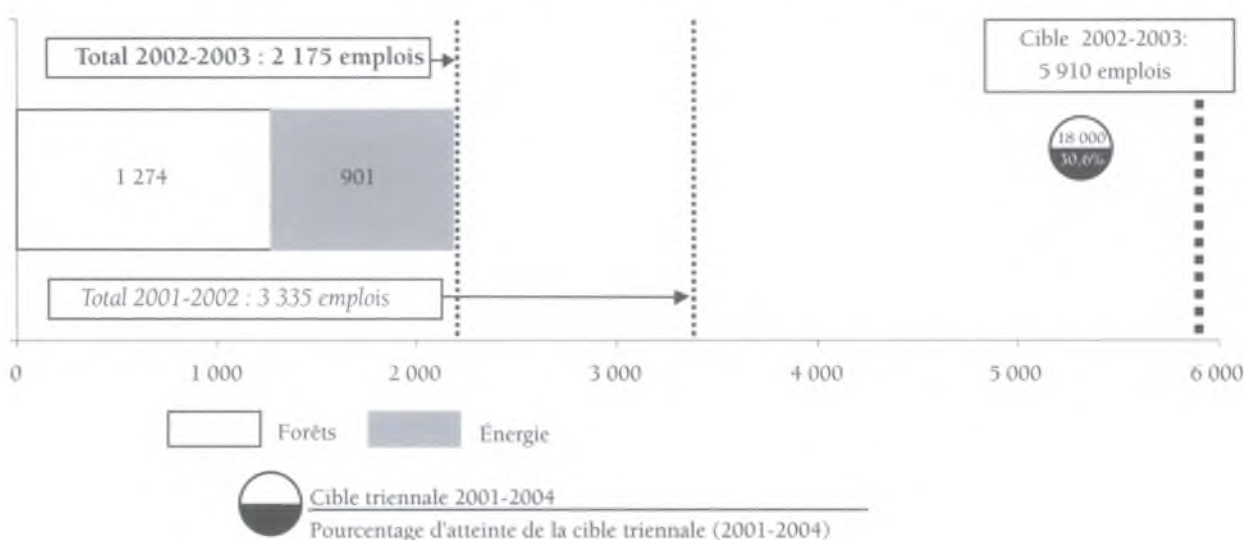
Objectif 3 Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec.

Indicateur 5 *Nombre d'emplois nets créés ou maintenus qui ont nécessité l'intervention du Ministère sur le territoire québécois*

L'indicateur 5 se rapporte aux emplois directs créés ou maintenus dans le secteur forestier, le secteur minier et le secteur énergétique, et qui ont nécessité l'intervention du Ministère (à l'exclusion des emplois liés à la construction). Il s'agit d'emplois que le Ministère a contribué à créer ou à maintenir.

Cible 2002-2003	Résultat 2002-2003	Résultat 2001-2002
Avoir créé ou maintenu, par les interventions du Ministère, 5 910 emplois (Forêts: 4 010, Mines: 700, Énergie: 1 200)	2 175 emplois (Forêts: 1 274, Mines: 0, Énergie: 901)	3 335 emplois (Forêts: 2 067, Mines: 430, Énergie: 838 ¹)

1. La donnée indiquée dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* était de 783 et s'avérait une donnée provisoire. La donnée révisée est de 838.



1. Il s'agit d'emplois que le Ministère a contribué à créer ou maintenir, seul ou avec d'autres partenaires.

Commentaires

Secteur forestier

Le nombre d'emplois nets créés ou maintenus dans l'industrie des produits forestiers est estimé à partir de l'analyse des projets. Il s'agit d'emplois que le Ministère a contribué à créer et à maintenir ou qui le seront à court terme. La cible de 4 010 emplois en 2002-2003 n'incluait pas le *Programme de maîtrise technologique* qui s'est terminé le 31 mars 2002. Il est utile de noter que cet indicateur n'inclut pas les emplois créés par les programmes de mise en valeur des ressources du milieu forestier et de création d'emplois en forêt, étant donné que ce sont des projets conjoncturels.

En 2002-2003, le Ministère a contribué à créer ou à maintenir 1 274 emplois. La cible de 4 010 emplois n'a pas été atteinte. L'écart entre la cible et les résultats peut être expliqué, notamment, par la situation économique nord-américaine peu favorable. Par exemple, les prix des pâtes, des papiers et des cartons ont été faibles en général tout au long de l'année et les profits des entreprises ont été très limités. De plus, le litige canado-américain sur le bois d'œuvre résineux affecte grandement les exportations vers les États-Unis.

Ce contexte a amené une baisse des projets d'investissement dans le *Programme Faire* (y compris INNO-PAP) et le *Programme Forêt-Faire*. Ces programmes ont attiré cinq projets comparativement à la cible de 18 projets. Ces deux programmes d'aide ont contribué à créer ou à maintenir 1 274 emplois dans l'année 2002-2003, comparativement à 762 emplois en 2001-2002. Au cours de ces deux périodes, la cible n'a pas été atteinte en raison des mêmes incertitudes économiques vécues par les industriels depuis deux ans. La fin du *Programme de maîtrise technologique* au 31 mars 2002 explique l'écart entre le résultat de 2002-2003 et celui de 2001-2002 avec 2 067 emplois, dont 1 273 emplois que le Ministère a contribué à créer ou à maintenir à l'aide de ce programme.

En 2002-2003, les modifications aux attributions de bois déterminées dans les CAAF n'ont pas permis de contribuer à créer des emplois, comparativement à 32 emplois créés en 2001-2002. La cible de 470 emplois créés en 2002-2003 n'est pas atteinte en raison de la révision des plans généraux d'aménagement forestier dressés en 2002-2003 qui a permis de dénoter une baisse importante de la possibilité forestière dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord et de l'Outaouais. Rappelons qu'en cas de baisse de la possibilité forestière dans une aire commune, le Ministère doit revoir le volume de bois autorisé pour la récolte afin de respecter la nouvelle possibilité forestière.

Étant donné la conjoncture actuelle, la cible triennale de 14 600 emplois (Forêts) ne sera pas atteinte.

Secteur minier En 2002-2003, le Ministère, en concertation avec le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, est intervenu activement pour trouver des solutions aux difficultés de la Compagnie minière Québec-Cartier (CMQC). Cette intervention a donné lieu à une décision du Conseil des ministres donnant son accord de principe à une aide gouvernementale.

Par ailleurs, toujours en 2002-2003, le Ministère a versé un total de 4,05 millions de dollars en aide financière aux entreprises minières dans le cadre de programmes de mise en valeur de gisements et de programmes de développement minier. Cependant, en 2002-2003, on ne peut y associer ni maintien ni création d'emplois parce que, dans certains cas, l'aide financière a été versée au cours de l'année précédente ou, encore, parce que l'effet réel ne se fera sentir qu'au cours des prochaines années.

En 2001-2002, le Ministère avait contribué à maintenir 430 emplois dans les mines, dépassant ainsi la cible de 400.

Secteur énergétique Au 31 mars 2003, seulement 18,9 millions de dollars sur les 25 millions de dollars prévus initialement dans le cadre du *Programme d'extension du réseau gazier* ont pu être engagés pour la réalisation de projets d'extension du réseau gazier. Le Ministère n'ayant pas obtenu les crédits nécessaires pour la poursuite du programme, certains projets prévus pour mars 2003 n'ont pu être autorisés. Depuis l'exercice financier 2000-2001, les emplois que le Ministère a contribué à créer ou à maintenir dans le cadre de ce programme sont estimés à 1 815, soit 109 emplois pour l'année 2000-2001, 805 emplois en 2001-2002 et 901 emplois en 2002-2003. Ces estimés proviennent d'échanges entre le Ministère et les promoteurs industriels par l'entremise de la clientèle de ces derniers.

Indicateur 6 *Nombre d'emplois dans les ressources naturelles sur le territoire québécois*

L'indicateur 6 se rattache au nombre moyen de salariés, au cours d'une année donnée, dans les industries liées à l'exploitation et aux services forestiers, aux produits du bois, aux pâtes et papiers, au forage au diamant, à l'exploitation minière, à la première transformation des métaux, à la transformation des produits minéraux non métalliques ainsi qu'aux industries de l'énergie.

Cible 2002-2003	Résultat 2002 ²	Résultats antérieurs ²
Comptabiliser 177 000 emplois dans les ressources naturelles. ¹	170 768 E	2001: 174 178 E 2000: 179 022 E 1999: 177 488 DR E = estimé, DR = données révisées

1. La cible initiale de 183 000 emplois a été déterminée à partir des données sur l'emploi de 1999. Cependant, en raison d'une révision de Statistique Canada, la cible pour 2002-2003 est désormais de 177 000. La première transformation des métaux et la transformation des produits minéraux non métalliques sont de nouvelles catégories d'industries ajoutées en 2001-2002; elles ne sont pas incluses dans la définition de l'indicateur parue dans le *Plan stratégique 2001-2004* du Ministère.
2. Ce sont des données annuelles basées sur l'année civile. Elles ne peuvent pas être ajustées sur l'année financière puisqu'elles ne sont pas disponibles mensuellement.

Commentaires En 2002, le nombre d'emplois dans les ressources naturelles a diminué pour une deuxième année consécutive. La cible, fixée à 183 000 emplois, n'a pu être atteinte en partie parce que les données utilisées pour la situation de départ (1999) ont fait l'objet d'une révision par Statistique Canada en 2003. Le nombre d'emplois comptabilisé par l'agence statistique dans l'industrie de la fabrication des produits du bois a été revu à la baisse de 6 000 pour cette année. C'est donc un écart de 6 232 emplois au lieu de 12 232 emplois qui devrait être observé.

Nonobstant cette révision, on observe depuis 2000 une diminution du nombre d'emplois dans les ressources naturelles. En 2002, la baisse était de 3 410 emplois par rapport à l'année précédente. Le secteur des forêts, compte à lui seul une diminution de 3 923 emplois. L'imposition de droits compensateurs et antidumping sur les exportations de bois d'œuvre résineux canadien ont fait régresser l'emploi de 2 477 dans l'industrie de l'exploitation forestière. De son côté, l'industrie des pâtes et papiers enregistrait une baisse de 1 829 emplois dans un contexte de ralentissement économique où la moyenne annuelle du prix du papier journal chutait de 20,5 % en 2002. Pour sa part, l'industrie des produits du bois a terminé l'année 2002 avec un gain de 383 emplois grâce à l'augmentation des activités de deuxième et de troisième transformation du bois. L'accroissement des activités de transformation dans l'industrie du bois au Québec a été soutenu par la forte demande qu'a connue le marché de la construction résidentielle. En effet, l'industrie de la construction résidentielle affiche un nombre de mises en chantier supérieur à 40 000 unités en 2002. Un tel résultat ne s'était pas observé depuis la fin des années 1980.

Le secteur de l'énergie, dans son ensemble, enregistre très peu de changement au chapitre de l'emploi en 2002. Ainsi, on note que les gains de 369 emplois rapportés pour la production, le transport et la distribution de l'électricité ont été plus qu'annulés par une baisse totalisant 600 emplois dans les industries du raffinage du pétrole ainsi que dans celle du transport et de la distribution des produits pétroliers et gaziers.

Par ailleurs, le secteur des mines est le seul à présenter un bilan positif (+ 743) en ce qui a trait aux emplois en 2002, notamment en raison de la reprise des opérations dans certaines mines. La partie exploitation minière gagne 392 emplois et les industries rattachées aux produits minéraux non métalliques 1 023. Par contre, on constate un recul de 672 emplois dans l'industrie de la première transformation des métaux (perte de 300 emplois avec la fermeture de la fonderie Gaspé à Murdochville).

Note : Les résultats sont présentés dans la présente section sur la base de la classification SCIAN et incluent les deux nouvelles catégories d'industries mentionnées dans la définition de l'indicateur.

Objectif 4 Contribuer à l'augmentation des investissements privés.

Indicateur 7 Valeur des investissements que le Ministère a contribué à générer par ses interventions

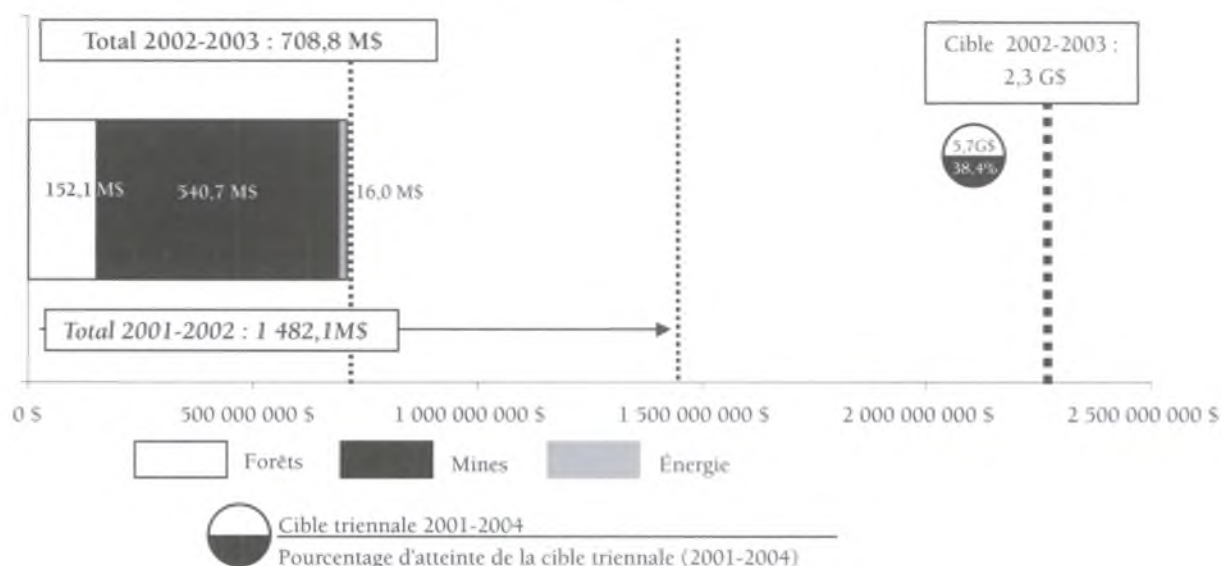
L'indicateur 7 correspond à la valeur des investissements en immobilisations à propos des projets qui ont été réalisés dans le secteur forestier, le secteur minier et le secteur énergétique, et qui ont nécessité l'intervention du Ministère.

Cible 2002-2003	Résultat 2002-2003	Résultats 2001-2002
Avoir contribué à générer 2,3 milliards de dollars en investissements par les interventions du Ministère dans les ressources naturelles. (Forêts: 1 230 M\$, Mines: 1 G\$, Énergie: 87 M\$)	708,8 M\$ (Forêts: 152,1 M\$, Mines: 540,7 M\$ P, Énergie: 16,0 M\$)	1 482,1 M\$ (Forêts: 628,6 M\$, Mines: 819,3 M\$ DR ¹ , Énergie: 34,2 M\$ DR ²)
		P = provisoire, DR = données révisées

1. La donnée indiquée dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* était de 930,9 M\$ et s'avérait une donnée provisoire. La donnée révisée est de 819,3 M\$.
2. La donnée indiquée dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* était de 25,8 M\$ et s'avérait une donnée provisoire. La donnée révisée est de 34,2 M\$.

GRAPHIQUE 5

Valeur des investissements que le MRN a contribué à générer par ses interventions, pour l'année financière 2002-2003



Commentaires

Secteur forestier

La valeur des investissements dans le secteur forestier est estimée à partir de l'analyse des projets. La cible de 1,23 milliard de dollars en investissement pour 2002-2003 n'incluait pas le *Programme de maîtrise technologique* qui s'est terminé le 31 mars 2002.

En 2002-2003, comparativement à la cible de 1,23 milliard de dollars, le Ministère a contribué à générer 152,1 millions de dollars en investissements. L'écart entre la cible et les résultats peut être expliqué par les mêmes facteurs que ceux qui ont affecté le nombre d'emplois créés ou maintenus ayant nécessité l'intervention du Ministère. Il s'agit de la situation économique nord-américaine peu favorable et du litige canado-américain sur le bois d'œuvre résineux.

Le tableau 1 présente les résultats des investissements ainsi que le nombre de projets autorisés par programme. L'écart entre le résultat de 2001-2002, soit 628,6 millions de dollars, et celui de 2002-2003, soit de 152,1 millions de dollars, peut être expliqué par la valeur des investissements dans le *Programme Faire* qui était plus importante en raison de deux projets d'envergure autorisés en 2001-2002 et qui se réalisent présentement, soit Papiers Gaspésia inc. et Kruger Wayagamack. De plus, le *Programme de maîtrise technologique* avait contribué à générer des investissements de 18,9 millions de dollars en 2001-2002.

Par contre, on observe que le nombre de projets autorisés pour 2001-2002 et 2002-2003 a été semblable à la suite des mêmes incertitudes économiques vécues par les industriels depuis deux ans.

TABLEAU 1

Investissements que le Ministère a contribué à générer par ses interventions et nombre de projets par programme, pour le secteur forestier

Programmes		Investissements (M\$) (I) et nombre de projets (P)		
		2001-2002	2002-2003	Cible 2002-2003
Maîtrise technologique	I	18,9	—	— ¹
	P	13		
Faire ²	I	598,5	146,3	1 200
	P	5	4	12
Forêt-Faire	I	11,2	5,8	30
	P	2	1	6
TOTAL	I	628,6	152,1	1 230
	P	20	5	18

1. En ce qui concerne le *Programme de maîtrise technologique*, la cible a été calculée pour une seule année, soit l'année 2001-2002, en considérant la fin du programme au 31 mars 2002.

2. Incluant INNO-PAP.

Secteur minier

Les investissements miniers ont baissé de 278,6 millions de dollars, au cours de l'année 2001-2002, pour s'établir à 540,7 millions de dollars (données provisoires) pour l'année 2002-2003. Cette différence, qui compte pour plus du tiers, s'explique essentiellement par la fin des investissements dans trois projets importants : usine de bouletage de Sept-Îles, usine de Raglan et usine de Magnolia.

Secteur énergétique Au 31 mars 2003, seulement 18,9 millions de dollars, sur les 25 millions de dollars prévus initialement dans le cadre du *Programme d'extension du réseau gazier*, ont pu être engagés pour la réalisation de projets. Le Ministère ne disposant plus des crédits nécessaires pour la poursuite du programme, certains projets prévus pour mars 2003 n'ont pu être autorisés. L'écart entre la cible et les investissements réalisés s'explique par la non-disponibilité des crédits au Ministère. Depuis l'exercice financier 2000-2001, le Ministère estime à près de 118 millions de dollars les investissements générés par ce programme. Ces estimations proviennent d'échanges entre le Ministère et les promoteurs industriels par l'entremise de la clientèle de ces derniers.

Indicateur 8 *Part québécoise des dépenses d'immobilisations canadiennes réalisées dans les secteurs minier et forestier*

L'indicateur 8 montre la contribution relative des entreprises québécoises sur le chapitre des immobilisations effectuées dans le secteur de l'extraction minière et dans l'industrie des produits forestiers, par rapport à l'ensemble canadien.

Cibles 2002-2003	Résultats 2002 ¹	Résultats 2001 ¹
Avoir maintenu au Québec 38 % des dépenses d'immobilisations canadiennes dans le secteur minier.	23,1 % P	28,6 % DR ²
Avoir maintenu au Québec 34 % des dépenses d'immobilisations canadiennes dans l'industrie des produits forestiers.	36,6 % P	32,1 % DR ³
P = provisoire, DR = données révisées		

1. Ce sont des données annuelles basées sur l'année civile. Elles ne peuvent pas être ajustées sur l'année financière puisqu'elles ne sont pas disponibles mensuellement. Ce sont des données en temps réel avant la vérification finale de Statistique Canada auprès des entreprises. Les résultats définitifs de 2002 seront disponibles en mars 2004.
2. La donnée indiquée dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* était de 29 % et s'avérait une donnée provisoire. La donnée révisée est de 28,6 %.
3. La donnée indiquée dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* était de 33,5 % et s'avérait une donnée provisoire. La donnée révisée est de 32,1 %.

Commentaires

Secteur minier La part québécoise des immobilisations canadiennes dans le secteur minier s'établit à 23,1 % en 2002 par rapport à la cible de 38 %.

En 2002, les dépenses d'immobilisation dans le secteur minier québécois étaient en baisse de 278,6 millions de dollars alors que celles du Canada (incluant le Québec) diminuaient de 521,9 millions de dollars; 53 % de cette baisse est attribuable au Québec. Ce phénomène s'explique, notamment, parce qu'aucune nouvelle mine n'a été ouverte en 2002 et qu'aucun projet majeur n'a été initié.

Secteur de l'industrie des produits forestiers La part québécoise des immobilisations canadiennes dans l'industrie des produits forestiers s'établit à 36,6 % en 2002. Ce résultat est supérieur à la cible de 34 %.

En 2002, la part du Québec a remonté de 4,5 points de pourcentage après être tombée à 32,1 % en 2001. La baisse de 4,2 % des dépenses d'immobilisation enregistrée au Québec a été moins importante que la chute de 15,9 % pour l'ensemble du Canada.

Le rétablissement de la part du Québec dans l'industrie des produits forestiers s'explique également par une baisse de 17,9 % des dépenses d'immobilisation du secteur des pâtes et papiers dans l'ensemble du Canada, alors que le Québec enregistrait une croissance de 2,7 % au cours de la même période. Cet accroissement est en partie attribuable aux interventions de la corporation Innovation-Papier, qui stimulent l'accroissement des dépenses d'immobilisation dans l'industrie des pâtes et papiers au Québec.

Indicateur 9 *Part québécoise des dépenses canadiennes d'exploration minière*

L'indicateur 9 précise la proportion des dépenses liées aux activités d'exploration minière exercées au Québec par rapport à l'ensemble canadien.

Cible 2002-2003	Résultat 2002 ¹	Résultat 2001 ¹
Avoir maintenu 22 % des dépenses canadiennes d'exploration minière réalisées au Québec.	21,4 % P	20,1 % DR ²
		P = provisoire, DR = données révisées

1. Ce sont des données annuelles basées sur l'année civile. Elles ne peuvent pas être ajustées sur l'année financière puisqu'elles ne sont pas disponibles mensuellement.

2. La donnée indiquée dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* était de 22,8 % et s'avérait une donnée provisoire. La donnée révisée est de 20,1 %.

Commentaires En 2002, la part québécoise des dépenses canadiennes d'exploration minière atteint 21,4 %, soit une nette amélioration en comparaison avec les deux années précédentes. Le gain observé au moyen de cet indicateur origine de l'accroissement de 11,1 % des dépenses québécoises d'exploration minière en comparaison avec celui de 4,1 % pour la moyenne canadienne. Ainsi, les dépenses de 114,3 millions de dollars réalisées au Québec en 2002 ont contribué à se rapprocher de la cible.

En 2002-2003, le gouvernement du Québec, par l'entremise de Géologie Québec, a consacré une somme de 7,6 millions de dollars pour acquérir de nouvelles connaissances géoscientifiques. L'acquisition de ces nouvelles connaissances et leur accessibilité aux entreprises d'exploration devraient contribuer à l'accroissement des dépenses d'exploration minière sur le territoire québécois au cours des années à venir.

Programme d'assistance financière En plus de mettre à la disposition du public de l'information géoscientifique, le MRN intervient dans le domaine de l'exploration minière par le programme d'assistance financière. Ainsi, un montant de 7,7 millions de dollars a été alloué en 2002-2003 dans le cadre du *Programme d'assistance à l'exploration minière du Québec* (PAEM). Ce programme s'adresse aux prospecteurs, aux fonds régionaux d'exploration, aux fonds autochtones et aux sociétés d'exploration minière. La création du Fonds de prospection minière jamésien, en 2002, porte à six le nombre de fonds régionaux au Québec. Sur les 7,7 millions de dollars du PAEM, le MRN a octroyé une assistance de 4,3 millions de dollars à des entreprises pour qu'elles effectuent des forages profonds et des travaux d'exploration avancée.

Dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux infrastructures minières* et du *Programme d'assistance financière à la réalisation d'études technico-économiques et à l'innovation technologique*, un montant total de 1,2 million de dollars a été versé.

Mesures fiscales Au cours de l'année 2002-2003, le gouvernement du Québec a annoncé la bonification du crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources. Ce crédit d'impôt, pouvant atteindre 60 % des dépenses d'exploration, favorise les nouvelles découvertes et le renouvellement des réserves minières. Le régime des actions accréditatives a également été prolongé jusqu'au 31 décembre 2004. Ce régime demeure le plus généreux au Canada, avec un coût net, après impôt, de 224 \$ pour l'acquisition d'actions accréditatives d'une valeur de 1000 \$, soit environ la moitié de ce qu'il en coûte dans les autres provinces et territoires au Canada.

L'ensemble des mesures fiscales en vigueur au Québec a pour effet de diminuer significativement le coût de l'exploration minière. Ainsi, pour chaque dollar investi dans des activités d'exploration et de mise en valeur au Québec, les sociétés minières peuvent bénéficier d'une aide de 87 cents.

Diamant, métaux précieux et usuels L'année 2002 a été marquée par la découverte d'intrusions kimberlitiques fortement diamantifères, faisant ainsi augmenter d'environ 50 % le nombre de claims actifs au Québec. En outre, l'augmentation du prix de l'or, en 2002, et l'intérêt pour la recherche de gisements de cuivre-nickel dans le nord québécois ont encouragé les sociétés minières à accroître leurs dépenses d'exploration et de mise en valeur au Québec.

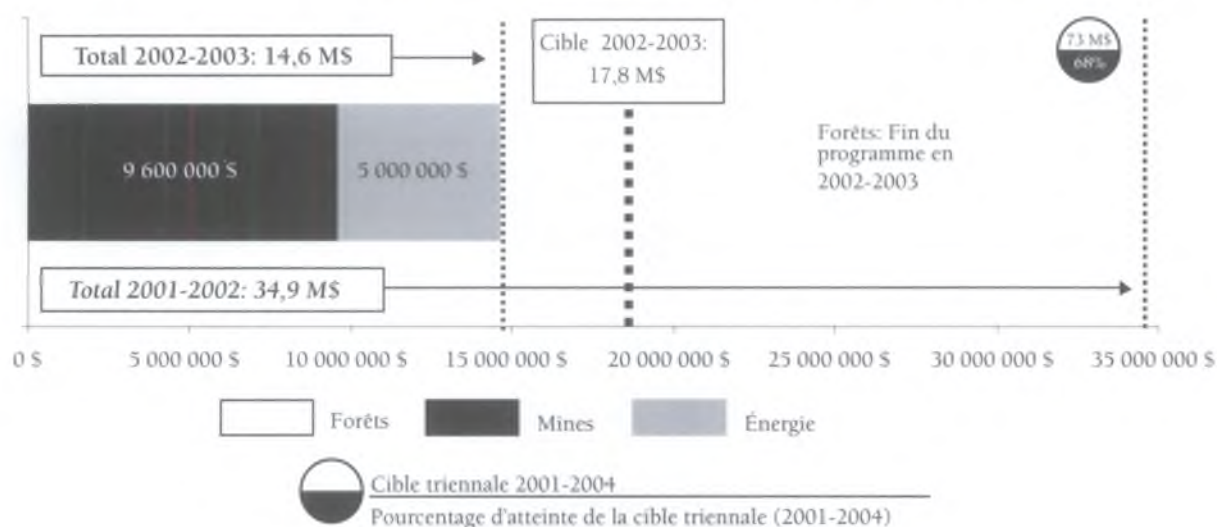
Objectif 5 Appuyer l'amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur des ressources naturelles.

Indicateur 10 *Valeur des projets de recherche-développement, visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises, auxquels le Ministère est associé*

L'indicateur 10 a trait à la valeur des projets de recherche et développement auxquels le Ministère est associé par l'entremise de ses programmes d'aide financière.

Cible 2002-2003	Résultat 2002-2003	Résultat 2001-2002
Avoir été associé à des projets de recherche-développement qui représentent une valeur de 17,8 M\$. (Forêts: fin du programme, Mines: 10 M\$, Énergie: 7,8 M\$)	14,6 M\$ (Forêts: Fin du programme, Mines: 9,6 M\$, Énergie: 5,0 M\$)	34,9 M\$ (Forêts: 18,9 M\$, Mines: 9,2 M\$, Énergie: 6,8 M\$)

Valeur des projets de recherche-développement visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises auxquels le MRN est associé



Commentaires

Secteur forestier Le Programme de maîtrise technologique s'est terminé le 31 mars 2002. La cible triennale de 20 millions de dollars sera presque atteinte. En effet, les 13 projets autorisés en 2001-2002 ont permis de générer un investissement de 18,9 millions de dollars dans la recherche et le développement. L'écart entre le résultat et la cible s'explique, principalement, par un nombre plus faible de projets autorisés.

Secteur minier En 2002-2003, les résultats au sujet de la valeur des projets de recherche-développement visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises auxquels le Ministère est associé se détaillent comme suit :

- dépenses totales du COREM en 2002 pour ses travaux de recherche précompétitive dans une quinzaine de projets et de transfert technologique vers l'industrie : 8,2 M\$
- dépenses totales dans trois projets de recherche et d'innovation technologique de trois entreprises minières assistées du Ministère (RSV Béroma, CMQC, SOREDEM) : 0,5 M\$
- dépenses totales de la Chaire industrielle CRSNG-Polytechnique-UQAT en environnement minier pour divers projets de recherche à l'égard de la gestion des rejets miniers et de la restauration de sites miniers, par laquelle le Ministère contribue à son financement : 0,9 M\$
- Total : 9,6 M\$

Contribution totale du Ministère à ces travaux : 3,7 M\$

La cible de 10 millions de dollars pour l'année 2002-2003 n'a pas été tout à fait atteinte. La principale raison en est qu'en 2002, les dépenses de «transfert technologique» du COREM vers les entreprises minières ont été moins élevées

qu'elles l'avaient été en 2001 (soit 2,6 millions de dollars et 3,0 millions de dollars respectivement), cette baisse ayant été causée surtout par la période difficile que traverse l'industrie minière.

Secteur énergétique Le résultat obtenu correspond à 63 % de la cible annuelle. L'écart constaté (-37 %) s'explique par les réductions successives du budget du *Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie* (PADTE) au cours des dernières années. En effet, son budget est passé d'une moyenne de 2 millions de dollars par année entre 1991 et 2000, à 1,1 million de dollars en 2001-2002.

Pour l'exercice 2002-2003, cette réduction a été de 12 %, le budget du PADTE passant de 1 170 800 \$ à 1 024 100 \$.

Le résultat attendu en fin de cycle triennal (2001-2004) devrait être de 15 millions de dollars, soit 64 % de la cible fixée initialement.

Indicateur 11 *Part québécoise des exportations canadiennes dans le domaine des ressources naturelles*

L'indicateur 11 porte sur les exportations de produits du bois et de pâtes et papiers, de même que sur les exportations de substances minérales produites par des établissements d'extraction et de concentration.

Cibles 2002-2003	Résultats 2002 ¹	Résultats 2001 ¹
Avoir maintenu 21,5 % d'exportations québécoises dans les exportations canadiennes pour les produits du bois.	21,7 %	21,8 % ²
Avoir maintenu 29,5 % d'exportations québécoises dans les exportations canadiennes pour les pâtes et papiers.	31,4 %	31,5 % ³
Avoir maintenu à 15,6 % la part de la valeur des exportations de substances minérales québécoises dans l'ensemble des exportations minérales canadiennes.	13,8 %	13,6 %

1. Ce sont des données annuelles basées sur l'année civile. Elles ne peuvent pas être ajustées sur l'année financière puisqu'elles ne sont pas disponibles mensuellement.
2. La donnée indiquée dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* était de 21,7 % et s'avérait une donnée provisoire. La donnée révisée est de 21,8 %.
3. La donnée indiquée dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* était de 32 % et s'avérait une donnée provisoire. La donnée révisée est de 31,5 %.

Commentaires

Secteur forestier La part québécoise des exportations canadiennes de l'industrie du bois s'établit à 21,7 % en 2002 comparativement à la cible 21,5 %.

Après avoir atteint un sommet en 2000, on observe une baisse de la valeur des exportations du Québec de même que dans l'ensemble du Canada. Avec des marchés tant québécois que canadiens qui semblent avoir atteint une certaine maturité, on constate que ceux-ci fluctuent en fonction des mêmes impératifs de marché. L'imposition de taxes à l'exportation sur le bois d'œuvre résineux est l'un des principaux facteurs qui a fait fléchir la valeur des exportations au cours de la dernière année. La remontée de la valeur du dollar canadien à compter d'octobre 2002 a également joué un rôle dans la diminution des exportations québécoises et canadiennes.

Le secteur des pâtes et papiers québécois a maintenu sa part des exportations canadiennes à 31,4 % en 2002 pour ainsi dépasser la cible fixée à 29,5 %.

Malgré le maintien de sa part canadienne, le secteur des pâtes et papiers québécois a vu la valeur de ses exportations diminuer de 6,1 % en 2002. Cependant, la valeur des exportations canadiennes chutait, elle aussi, de 6,1 % au cours de la même période. Ainsi, le ralentissement économique mondial semble avoir affecté de façon similaire les exportations du Québec et de l'ensemble du Canada.

Secteur minier La part des exportations de l'industrie québécoise des mines, des carrières et des sablières est passée de 13,6 % à 13,8 % de 2001 à 2002. Toutefois, elle demeure en deçà de la cible de 15,6 %, établie d'après la valeur observée en 1999.

Le bond de 165,7 millions de dollars (36,7 %) des exportations de l'industrie de l'extraction de minerais de fer au Québec en 2002 explique principalement l'accroissement de la part du Québec pour cette période. En effet, sans cette industrie, les exportations de substances minérales québécoises auraient régressé de 43,2 millions de dollars. La bonne performance de l'industrie de l'extraction du minerai de fer s'explique par une année record en 2002 où la production mondiale d'acier brut a entraîné, selon AME Mineral Economics, une hausse d'environ 3,5 % de la consommation mondiale de minerai de fer.

Cependant, la faiblesse du prix du zinc due à une offre excédentaire, la fermeture de la fonderie de cuivre de Murdochville et les nombreuses difficultés des entreprises du secteur de l'amiante au Québec ont réduit l'importance de la hausse des exportations de substances minérales québécoises.

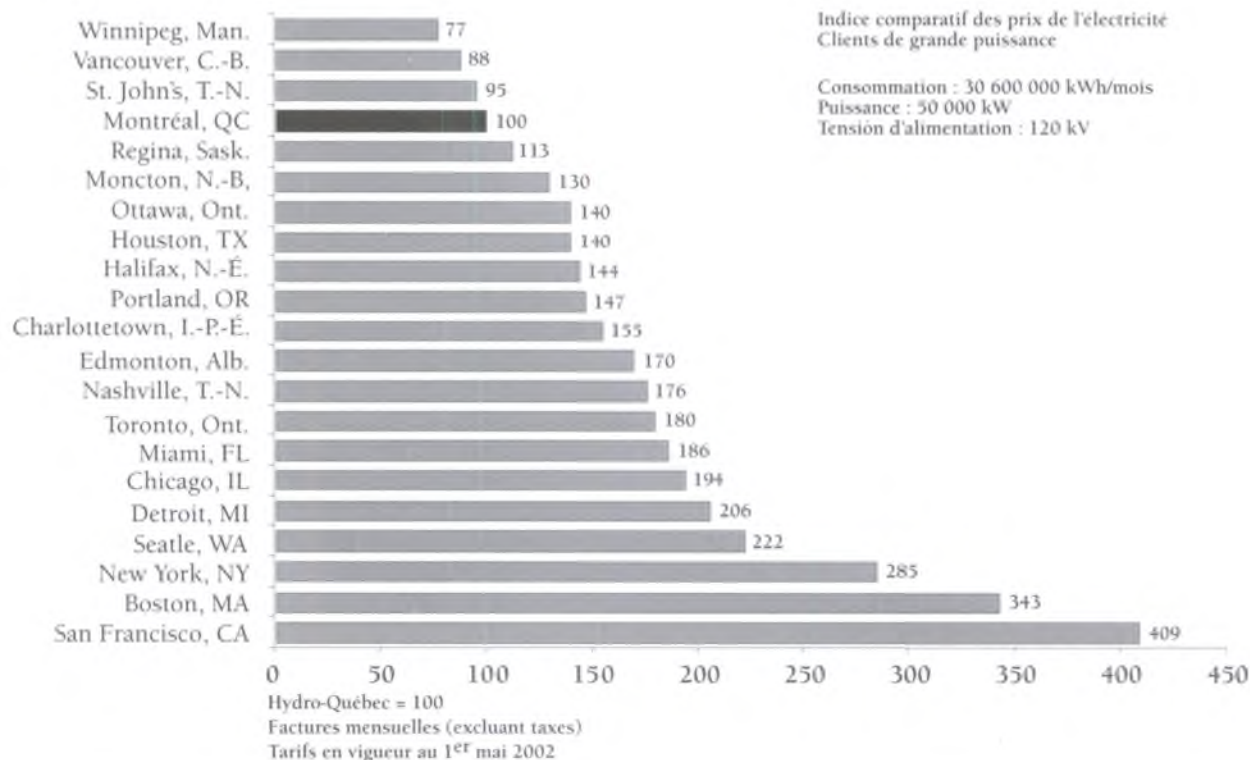
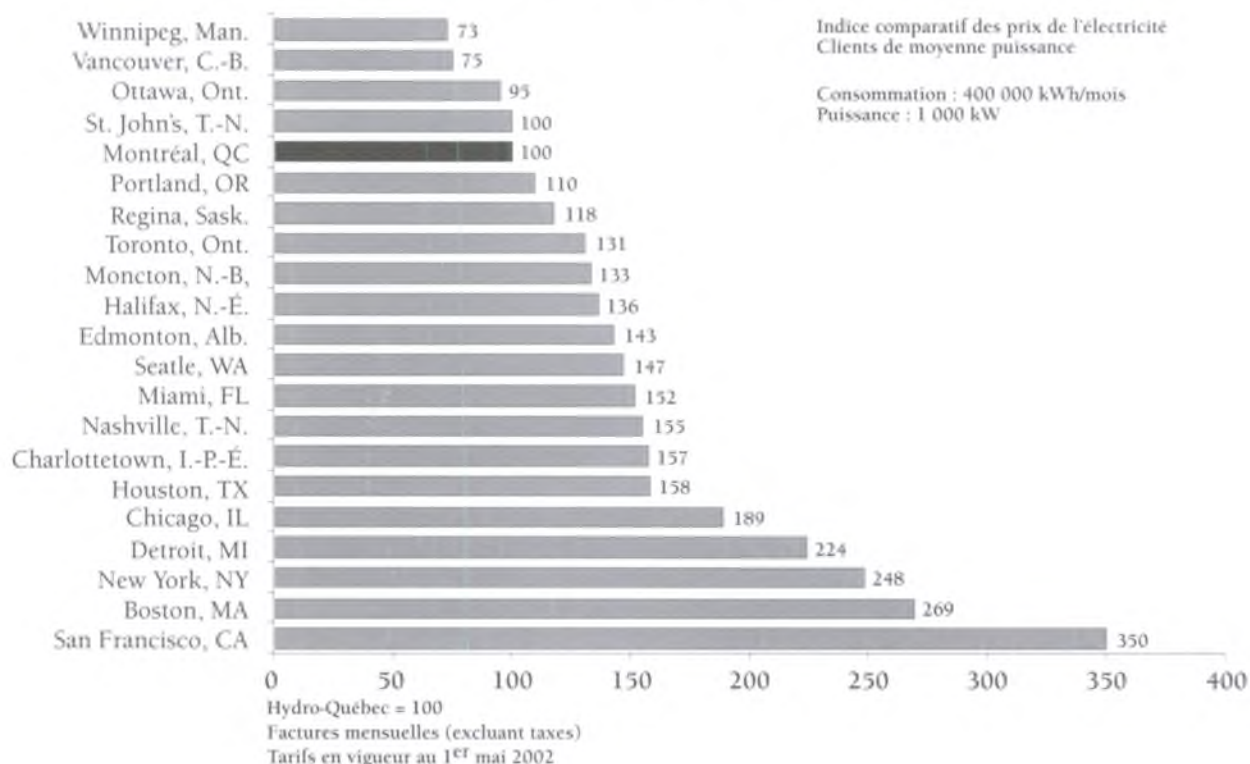
Indicateur 12 *Indice comparatif des prix de l'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise en Amérique du Nord*

L'indicateur 12 correspond au rang qu'occupe Montréal par rapport à vingt villes nord-américaines représentatives des tarifs d'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise en date du 1er mai de chaque année.

Cibles 2002-2003	Résultats 2002 ¹	Résultats 2001 ¹
Contribuer à maintenir les prix de l'électricité pour la moyenne entreprise du Québec au premier quartile à l'échelle nord-américaine.	5 ^e rang - (premier quartile)	3 ^e rang - (premier quartile)
Contribuer à maintenir les prix de l'électricité pour la grande entreprise du Québec au premier quartile à l'échelle nord-américaine.	4 ^e rang - (premier quartile)	4 ^e rang - (premier quartile)

1. Ce sont des données annuelles basées sur l'année civile. Elles ne peuvent pas être ajustées sur l'année financière puisqu'elles ne sont pas disponibles mensuellement.

Indice comparatif des prix de l'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise en Amérique du Nord, tarif en vigueur le 1^{er} mai 2002



Commentaires En ce qui concerne la moyenne entreprise, la cible fixée pour l'indice des prix est le 1^{er} quartile. Elle est atteinte en 2002-2003. En 2001-2002, le rang du Québec s'est amélioré en passant de la 5^e à la 3^e place du 1^{er} quartile en raison d'une augmentation des tarifs dans les villes de Seattle et d'Edmonton. Par contre, en 2002-2003, la position du Québec est revenue au 5^e rang du 1^{er} quartile en raison d'une baisse tarifaire de la Newfoundland Power et à cause d'une réduction des prix de l'énergie dans la ville d'Ottawa. Pour la grande entreprise, le Québec maintient sa position (4^e rang du 1^{er} quartile) par rapport à la cible fixée, également au 1^{er} quartile.

Orientation 3 Faciliter l'utilisation polyvalente du territoire et des ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise.

Objectif 6 Favoriser la diversité des usages sur le territoire public.

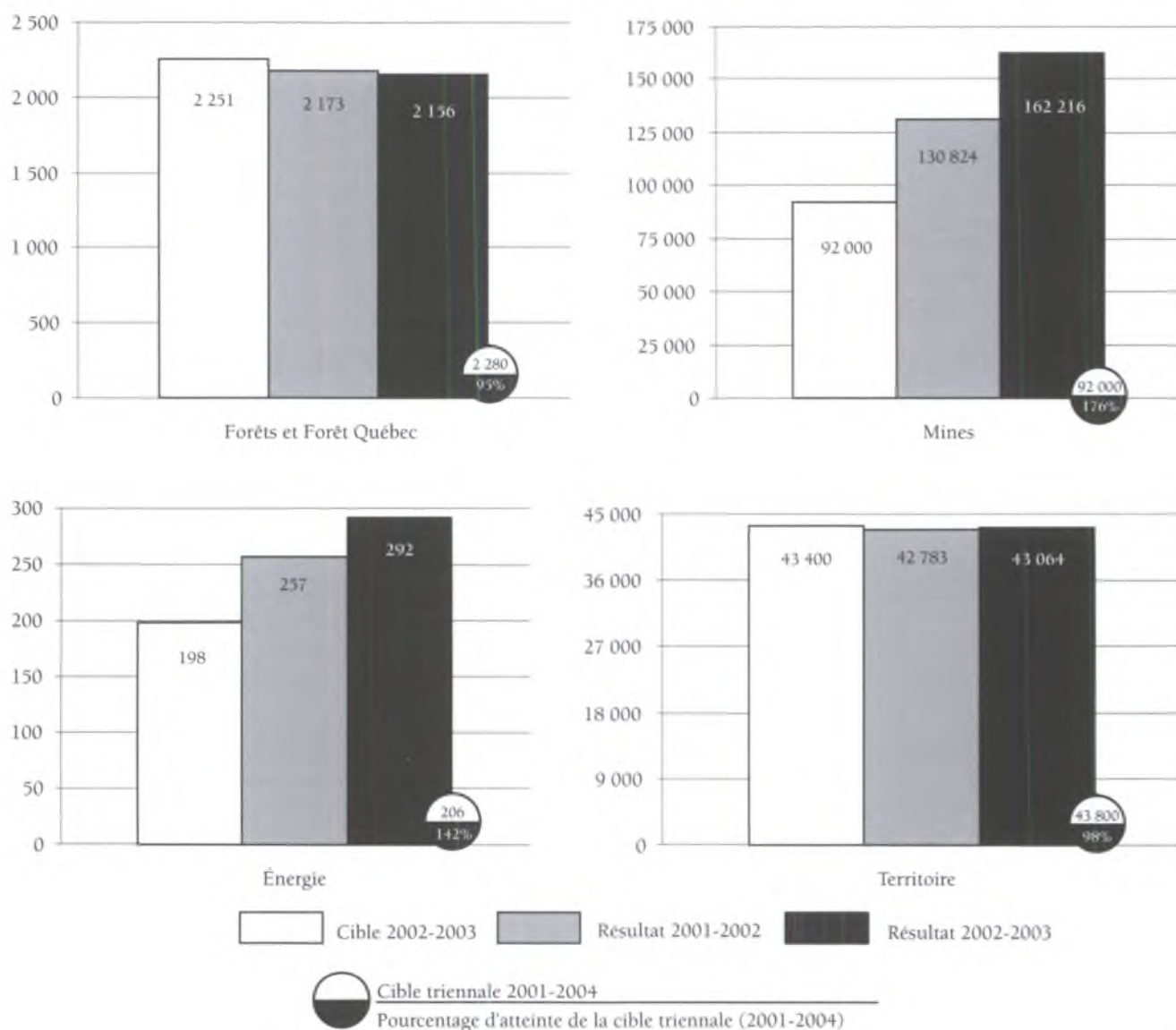
Indicateur 13 Nombre de droits consentis par le Ministère sur le territoire public

L'indicateur 13 porte sur les droits suivants: contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier, convention et contrat d'aménagement forestier, forêt d'expérimentation, forêt d'enseignement et de recherche, permis d'érablière, droits d'exploration et d'exploitation minérales, bail hydraulique, contrat d'emmagasinage, permis et bail d'exploitation de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains, location et permis d'occupation d'une terre, droit de passage, permis de construction de chemins et mise à la disposition en faveur d'Hydro-Québec. Les transferts d'usage d'une terre ne sont pas comptabilisés dans cet indicateur.

Cibles 2002-2003	Résultats 2002-2003	Résultats 2001-2002
Avoir 2 251 droits en vigueur sur le territoire public dans le domaine forestier.	2 156 droits	2 173 droits
Avoir 92 000 droits en vigueur sur le territoire public et privé pour 4,6 millions ha dans le domaine minier.	162 216 droits pour 7,09 millions ha	130 824 droits pour 6,0 millions ha
Avoir 198 droits en vigueur sur le territoire public dans le domaine énergétique.	292 droits	257 droits
Avoir 43 400 droits en vigueur sur le territoire public dans le domaine territorial.	43 064 droits	42 783 droits

GRAPHIQUE 8

Nombre de droits consentis par le MRN sur le territoire public, pour l'année financière 2002-2003



Commentaires

Domaine forestier Au 31 mars 2003, le nombre de droits en vigueur dans le domaine forestier s'élevait à 2 156. De ce nombre, on compte 251 contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier, 64 conventions d'aménagement forestier et un contrat d'aménagement forestier, 1 183 permis d'érablière, 641 forêts d'expérimentation et 16 forêts d'enseignement et de recherche. La cible annuelle 2002-2003 établie à 2 251 droits forestiers n'est donc pas atteinte.

D'une année à l'autre, le nombre de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), c'est-à-dire une entente entre le gouvernement et le propriétaire d'une usine de bois, est relativement stable.

Comparativement à ce qu'il était au 31 mars 2002, le nombre de permis d'érablière et de conventions d'aménagement forestier a légèrement baissé, alors que le nombre des autres types de droits a peu ou n'a pas fluctué au cours de cette même période. La baisse du nombre de permis d'érablière peut être attribuée à la directive de suspension des nouveaux permis en raison d'un déséquilibre entre l'offre et la demande de sirop d'érable.

Domaine minier À la fin de mars 2003, le nombre de titres miniers actifs inscrits sur le registre des titres miniers s'élevait à 162 216. La superficie couverte par ces titres est de plus de 7 millions d'hectares. La cible de 92 000 titres pour une superficie de 4,6 millions d'hectares est largement dépassée. Fait à souligner, le nombre de titres actifs a augmenté de 24 % par rapport à ce qu'il était au 31 mars 2002, date à laquelle 130 824 titres miniers étaient actifs et couvraient 6,0 millions d'hectares.

Domaine énergétique Le Ministère a dépassé son objectif ministériel de 257 droits avec 292 droits en vigueur en 2002-2003. Sur un total de 292 droits, 64,4 % se concentrent dans trois régions ressources: la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (77 droits), le Bas-Saint-Laurent (63 droits) et la Côte-Nord (48 droits).

Au cours de l'exercice 2002-2003, un total de 98 nouveaux permis de recherche pour l'exploration pétrolière et gazière a été délivré sur le territoire du Québec. Ces permis ont été délivrés principalement dans les régions ressources du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à la suite de l'acquisition, par le Ministère, de nouvelles données géophysiques. Le territoire sous permis de recherche couvre une superficie totale de 4,3 millions d'hectares.

Domaine territorial À la fin de l'exercice financier 2002-2003, le nombre de droits en vigueur dans le domaine territorial s'élevait à 43 064, alors que le nombre prévu était de 43 400. Sur les 43 064 droits en vigueur, 40 189 (93,3 %) sont des locations pour diverses fins telles que la villégiature, l'abri sommaire et les fins commerciales ou récréotouristiques. Près de 72 % des droits sont situés dans les quatre régions administratives suivantes: Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord. Des dépenses de près de 2,5 millions de dollars ont été affectées à la gestion de l'ensemble de ces droits.

L'écart entre la cible et le résultat atteint s'explique, en grande partie, par une activité exceptionnelle ayant eu cours en 2001-2002, alors que le Ministère révoquait 258 baux consentis aux gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée (zec). Ces révocations n'ont eu aucune répercussion sur l'utilisation du territoire public puisque l'équipement visé par ces baux continue d'être géré par des organismes relevant de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ).

Indicateur 14 *Nombre de régions administratives pour lesquelles un nouveau plan d'affectation du territoire public a été adopté*

L'indicateur 14 se rapporte aux régions administratives pour lesquelles un nouveau plan d'affectation du territoire public a été adopté, lequel intègre les vocations territoriales de conservation, de mise en valeur et d'utilisation du territoire. Ces vocations ont été déterminées en fonction d'orientations et d'objectifs gouvernementaux.

Cible 2002-2003	Résultat 2002-2003	Résultat 2001-2002
Cible à déterminer à la suite du projet pilote en cours.	Le projet pilote a été réalisé. L'amorce de la réalisation des PATP est prévue en 2003-2004.	Un projet pilote sur une nouvelle approche d'affectation du territoire public dans la région de Lanaudière a été entrepris. Les étapes sont achevées à 60%.

Commentaires Le projet pilote relatif au *Plan d'affectation du territoire public* (PATP) dans la région de Lanaudière a été réalisé en 2002. Par la suite, un document présentant la nouvelle approche, bonifiée à partir des résultats de ce projet pilote, a été préparé. Ce document a fait l'objet d'une consultation ministérielle qui a donné lieu à une consultation gouvernementale qui est en cours au 31 mars 2003. Cette consultation sera suivie, en 2003-2004, de celle des partenaires externes du gouvernement, comme le prévoit la nouvelle *Politique de consultation sur la mise en valeur du milieu forestier*. Les PATP de huit des 12 régions administratives comprenant une superficie de territoire public devant être affectée seront amorcés en 2003-2004. En 2002-2003, la somme consacrée au PATP s'élève à 170 700 dollars.

La mise en œuvre de la nouvelle approche d'affectation du territoire public permettra de mener à terme et de rendre disponible une nouvelle génération de plans qui favoriseront la cohérence des interventions sur le territoire public à l'égard de la mise en valeur et de la conservation des terres et des ressources.

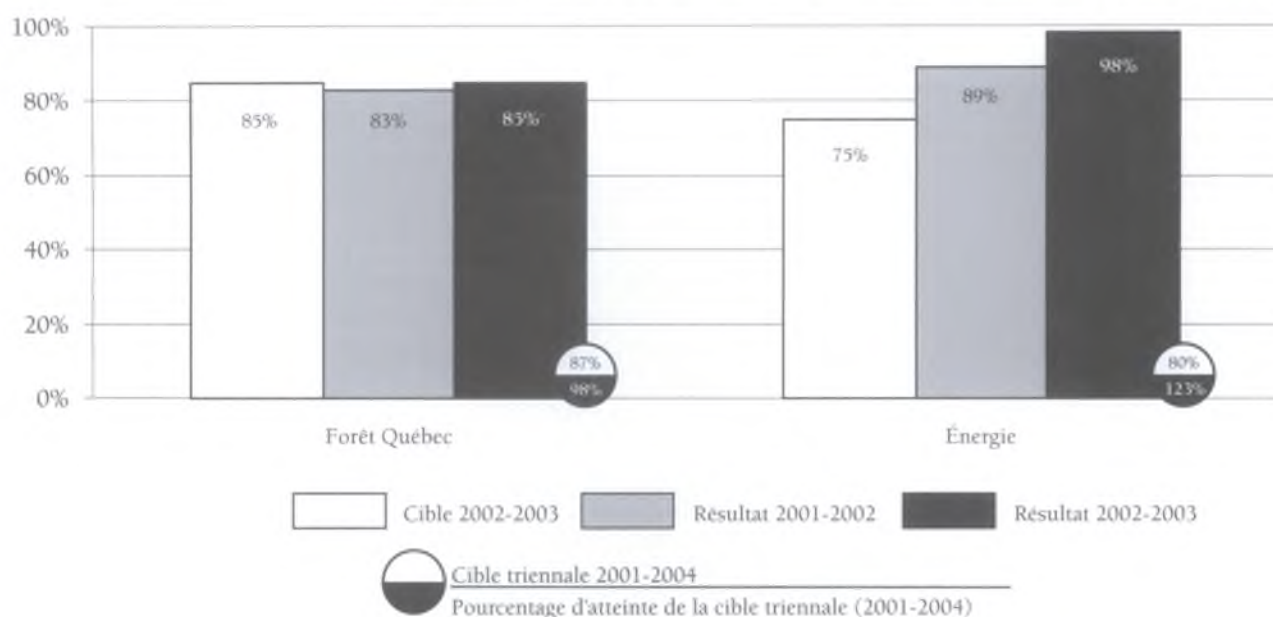
Orientation 4 Contribuer au respect de l'environnement.

Objectif 7 Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources.

Indicateur 15 *Taux de conformité à la réglementation du Ministère*

L'indicateur 15 a trait au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État*, plus spécialement au nombre de paramètres conformes à la réglementation sur l'ensemble des paramètres vérifiés. Il porte également sur la **Loi sur les produits et les équipements pétroliers** en regard de la conformité des équipements par rapport aux exigences réglementaires.

Cibles 2002-2003	Résultats 2002-2003	Résultats 2001-2002
Avoir atteint un taux de conformité de 85 % des interventions forestières des industriels relativement au <i>Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public</i> .	85 %	83 %
Avoir atteint un taux de conformité de 75 % pour les équipements pétroliers qui nécessitent un permis selon les termes de la <i>Loi sur les produits et les équipements pétroliers</i> (L.R.Q., P-29.1).	98 %	89 %



Commentaires

Interventions forestières Le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI) vise à protéger l'ensemble des ressources du milieu forestier, à garantir la compatibilité des travaux d'aménagement forestier avec le *Plan d'affectation du territoire public* et à assurer le maintien, ou la reconstitution, du couvert forestier. Il renferme aussi de nombreuses mesures concrètes en vue de préserver les habitats jugés prioritaires pour la survie de certaines espèces fauniques, de même que les sites à vocation récréative et la beauté des paysages qui les entourent, de prévenir l'érosion des sols et de maintenir la qualité des milieux hydriques. Afin d'assurer l'application du RNI, le Ministère a mis au point une méthode qui comporte diverses normes à vérifier et qui tient compte de l'importance relative (pondération) des superficies vérifiées. En 2002-2003, la vérification a porté sur 87 des 92 éléments énumérés dans le *Cahier des instructions relatives au suivi de l'application du RNI*, soit 95 %.

Le taux de conformité ne mesure pas la performance du Ministère, mais plutôt celle des industriels lorsqu'il s'agit de respecter les normes prévues dans le règlement. Le taux global de conformité des interventions forestières des industriels se situe à 85 %. La cible a donc été atteinte.

Équipements pétroliers La *Loi sur les produits et les équipements pétroliers* prévoit la vérification statutaire des équipements pétroliers à risque élevé selon les règles édictées dans la section IV du chapitre III, lesquelles sont précisées dans le *Règlement sur les produits pétroliers*. Une vérification sur des équipements pétroliers donne lieu à deux types de documents : soit un certificat de vérification lorsque ces équipements sont conformes aux protocoles de vérification, soit un avis de non-conformité lorsque ces équipements ne satisfont pas aux exigences de ces protocoles.

Entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003, les sites où l'on trouve des équipements pétroliers à risque élevé ont été vérifiés dans 4 381 endroits. Un grand nombre de sites ont reçu un avis de non-conformité. En effet, près de la moitié des sites visités (1 984 sites ou 45 %) présentaient des non-conformités. Par contre, au cours de cette même période, bon nombre de ces sites non conformes ont fait l'objet des travaux nécessaires pour obtenir un certificat de vérification. En date du 31 mars 2003, un total de 4 307 sites sur les 4 381 sites visités avaient reçu un certificat de vérification, ce qui démontre un taux de conformité de 98 %.

La cible qui était de 90 % a donc été atteinte et même dépassée. L'écart entre la cible et le résultat s'explique par le mode de calcul de l'indicateur. Lors de sa conception, l'indicateur visait non pas à déterminer la proportion de sites qui deviendraient conformes en cours d'année à la suite d'une vérification, mais plutôt à connaître le pourcentage de sites conformes à la suite de la visite du vérificateur. Bien que cette méthode de calcul soit demeurée conséquente, son résultat délaissait invariablement les sites non conformes qui ont fait l'objet des correctifs nécessaires en cours d'année. Dans le contexte où le premier renouvellement de permis d'utilisation d'équipements pétroliers à risque élevé nécessitait une vérification systématique de tous les sites d'équipements, les renouvellements de permis successifs allaient contribuer à bonifier le résultat de l'indicateur.

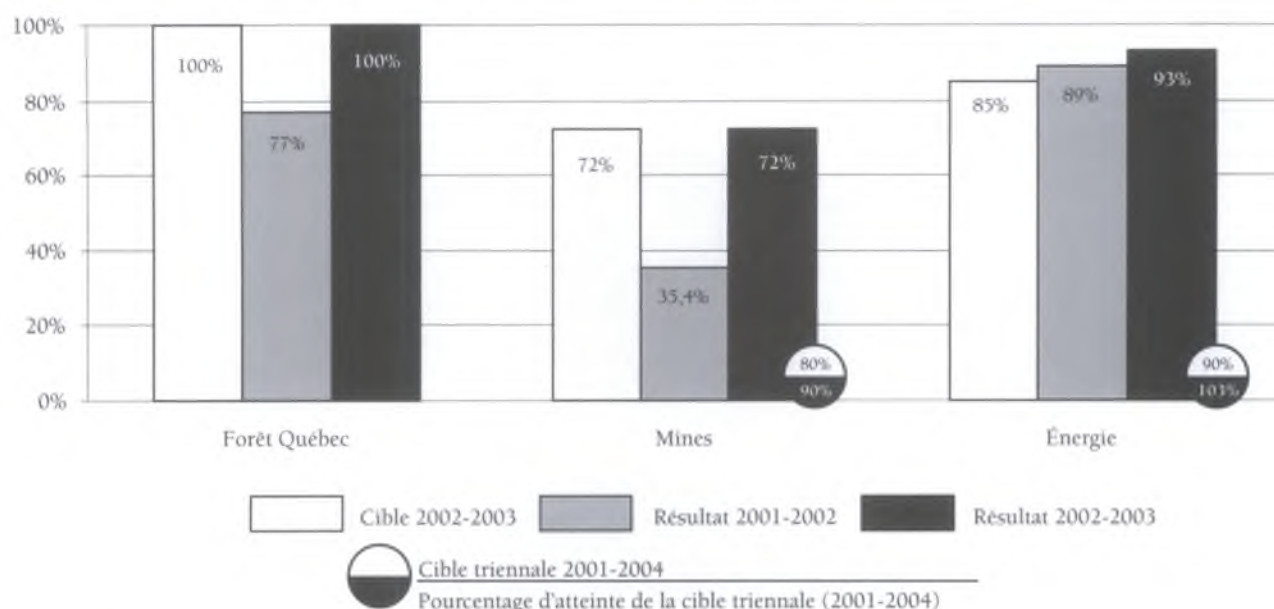
Au terme du premier renouvellement de permis, de juin 2000 à avril 2002, l'ensemble du parc d'équipements pétroliers québécois a été vérifié. Cela laisse présager que le taux de conformité devrait s'améliorer avec le temps, ce qui permettra d'atteindre l'objectif triennal.

Indicateur 16 *Pourcentage des interventions vérifiées*

L'indicateur 16 a trait au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (rencontre des industriels), au *Règlement sur les mines* (inspection des sites miniers) et au *Règlement sur les produits pétroliers* (vérification des équipements).

Cibles 2002-2003	Résultats 2002-2003	Résultats 2001-2002
Avoir rencontré 100 % des industriels dont le taux de conformité au <i>Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public</i> est inférieur à 81 %.	100 %	77 %
Avoir atteint un taux de 72 % de sites miniers inspectés pour en vérifier la conformité par rapport à la réglementation.	72 %	35,4 %
Avoir atteint un taux de vérification de 85 % des équipements pétroliers dont le site doit être vérifié selon les termes du <i>Règlement sur les produits pétroliers</i> .	93 %	89 %

GRAPHIQUE 10

Pourcentage des interventions vérifiées, pour l'année financière 2002-2003¹

1. En ce qui concerne Forêt Québec, il n'est pas possible de déterminer le degré d'atteinte de la cible triennale pour l'indicateur précité, en raison de son mode de calcul.

Commentaires

Industriels forestiers Depuis 1998, le Ministère vérifie si les interventions faites en forêt par les industriels sont conformes au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI). En 2000-2001, le Ministère a conçu un modèle de rapport permettant d'évaluer, par aire commune, le taux de conformité des industriels. Le but visé est de sensibiliser les industriels aux résultats atteints et de les inciter, le cas échéant, à préparer un plan d'amélioration.

Depuis 2001-2002, l'indicateur vise à démontrer dans quelle mesure le Ministère a effectivement rencontré les industriels ayant obtenu un taux de conformité plus faible que le taux moyen observé auprès des autres industriels. Le résultat représente le taux de rencontres réellement tenues avec les industriels par rapport au total des rencontres prévues.

Ainsi, pour les travaux accomplis au cours de l'hiver 2000-2001 et pendant l'été 2001, le Ministère a rencontré tous les industriels dont le taux de conformité était inférieur à 81 %. L'objectif de 100 % a donc été atteint, comparativement à 77 % l'année précédente.

Sites miniers Des 82 sites miniers ayant un plan de restauration approuvé, 59 ont été inspectés durant l'exercice 2002-2003. La cible de 72 % est donc atteinte, ce qui représente une nette amélioration par rapport à l'année 2001-2002 pendant laquelle 35 % des sites avaient été inspectés alors que la cible était de 65 %.

Équipements pétroliers Cet indicateur permet d'évaluer la proportion du parc d'équipements pétroliers qui a été effectivement vérifiée annuellement, par rapport à celle qui nécessitait une vérification statutaire.

Le *Règlement sur les produits pétroliers* prévoit la vérification statutaire des équipements pétroliers à risque élevé selon les règles édictées dans la section 1 du chapitre 2.3. Le régime de vérification exige un examen initial et, par la suite, un examen périodique du parc d'équipements pétroliers à risque élevé selon une fréquence qui varie en fonction de la nature des équipements visés et des produits qu'ils contiennent.

Entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003, le nombre de sites où l'on trouve des équipements pétroliers à risque élevé devant être vérifiés s'élevait à 5 215. En majorité, ces sites exigeaient un renouvellement du permis d'utilisation. Les autres nécessitaient soit de nouvelles installations, soit des programmes privés de vérification. Au cours de cette période, 4 864 sites (dont 483 sites sous programme privé, soit 9 %) ont été vérifiés, ce qui équivaut à un taux de vérification de 93 %. La cible qui était de 85 % a donc été atteinte. Entre autres choses, cela permet de constater que le délai de douze mois dont dispose le titulaire pour faire vérifier ses équipements semble convenable.

Au terme du premier renouvellement de permis, de juin 2000 à avril 2002, l'ensemble du parc d'équipements pétroliers québécois a été vérifié. Cette situation laisse présager que le pourcentage d'interventions ayant nécessité une vérification devrait s'améliorer avec le temps dans la mesure où de plus en plus de sites auront été visités. L'objectif triennal devrait donc être atteint. De même, le résultat de cet indicateur montre que le régime privé de vérification des équipements pétroliers à risque élevé fonctionne convenablement et plus encore.

Objectif 8 Contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action québécois sur les changements climatiques.

Indicateur 17 *Taux de réalisation des engagements du Ministère se rapportant au Plan d'action québécois sur les changements climatiques*

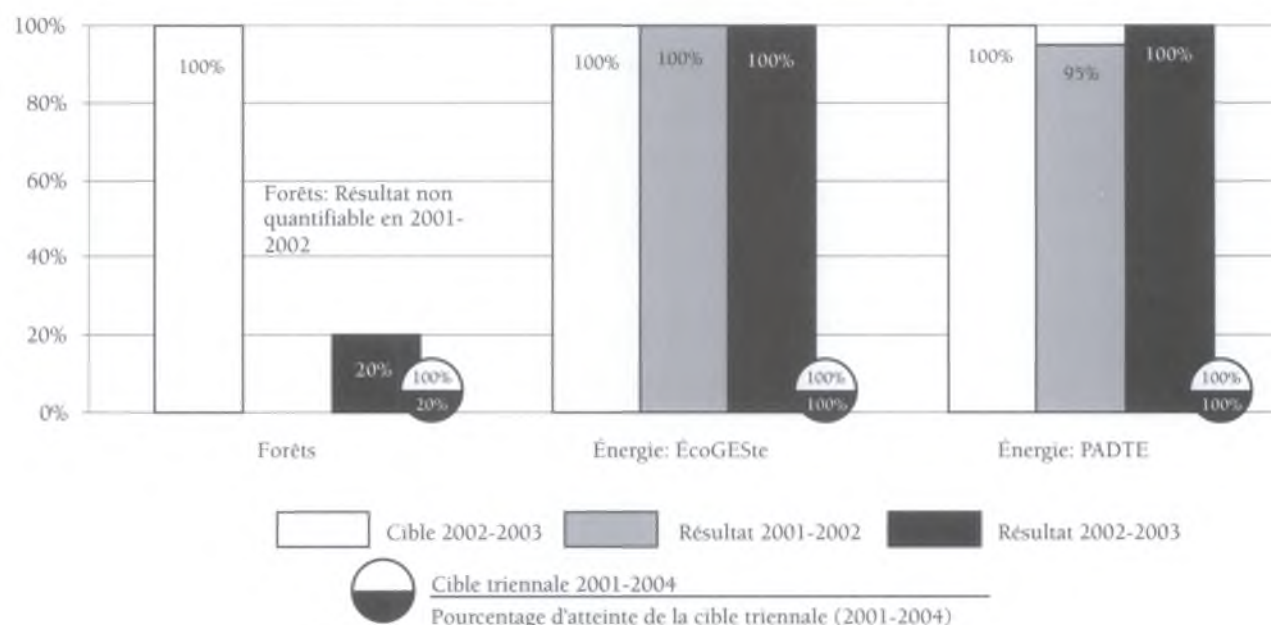
L'indicateur 17 se rapporte aux quatre engagements du Ministère inscrits dans le *Plan d'action québécois sur les changements climatiques*, lesquels se présentent de la manière suivante :

1. consolidation du réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers afin de comprendre leur fonctionnement, les facteurs qui influent sur leur productivité et sur leur bilan de carbone;
2. mise en œuvre d'un programme de plantation d'espèces à croissance rapide dans les friches peu propices à l'agriculture;
3. renforcement du *Programme ÉcoGEst*;
4. contribution au financement de divers projets de recherche, de développement et de démonstration dans le cadre du *Programme d'aide au développement des technologies*.

Cibles 2002-2003	Résultats 2002-2003	Résultats 2001-2002
Avoir réalisé 100% des engagements relatifs au secteur forestier.	20%	Résultat non quantifiable
Avoir réalisé 100% des engagements relatifs au Programme ÉcoGESTe.	100%	100%
Avoir réalisé 100% des engagements relatifs au Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie (PADTE).	100%	95%

GRAPHIQUE 11

Taux de réalisation des engagements du MRN se rapportant au Plan d'action sur les changements climatiques, pour l'année financière 2002-2003



Commentaires

Secteur forestier Les deux engagements suivants sont prévus dans le plan d'action relatif à la gestion forestière.

- Consolidation du réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers, afin de comprendre leur fonctionnement, les facteurs qui influent sur leur productivité et sur leur bilan de carbone.

Dans le cadre des activités courantes du Ministère, certaines actions ont été accomplies. Parmi celles-ci, l'élaboration d'un projet de recherche visant à améliorer les connaissances sur les effets des interventions humaines sur le bilan de carbone dans les friches et les forêts. Ce projet sera réalisé au cours de la période s'échelonnant de 2003 à 2007.

- Mise en oeuvre d'un programme de plantation d'espèces à croissance rapide dans les friches.

Le Ministère et les agences régionales de mise en valeur des forêts privées ont collaboré à une étude de faisabilité sur le boisement, dirigée par le Service canadien des forêts (SCF). Les 17 agences ont entrepris le recensement des plantations établies dans les friches herbacées et ce, depuis le début des années 1990.

Depuis l'automne 2002, le SCF, le ministère des Ressources naturelles et l'Agence régionale de mise en valeur des Appalaches réalisent conjointement un projet pilote de plantation dans les friches herbacées et de fertilisation avec du lisier de porc.

Secteur énergétique Le Ministère a continué les travaux entrepris en 2001-2002 conformément au *Plan d'action sur les changements climatiques*. Ce plan d'action comporte les deux éléments suivants :

- *Programme ÉcoGESté*

Les activités menées dans le cadre des travaux de renforcement du programme, notamment la production d'un nouveau dépliant sur le programme et la remise de prix ÉcoGESté, ont été menées à terme.

- *Financement de projets*

La plupart des projets du PADTE portent sur la mise en valeur des énergies renouvelables. Ils ont une incidence directe sur la réduction des effets polluants de la consommation d'énergie et contribuent aux efforts de réduction des gaz à effet de serre.

Orientation 5 Offrir des services de qualité aux citoyens.

Objectif 9 Améliorer les services à la clientèle.

Indicateur 18 Pourcentage des services accessibles dans Internet

L'indicateur 18 correspond à la proportion des services qui s'adressent directement à la clientèle du Ministère et qui sont disponibles en mode électronique.

Cible 2002-2003	Résultat 2002-2003	Résultat 2001-2002
Cible à déterminer à la suite de la révision des produits et services en cours.	37 prestations de services sont en mode électronique, soit 70 % des 53 cibles identifiées.	L'architecture d'entreprise ministérielle est élaborée et la mesure est opérationnelle.

Commentaires En 2002-2003, le Ministère a répertorié tous les produits et services pouvant être délivrés en mode électronique dans Internet. Au total, 53 cibles de prestation électronique de services (PES) ont été retenues, dont 28 sont transactionnelles et 25 sont informationnelles. Sur ces 53 cibles, 37 services (70 %) ont été rendus disponibles par l'électronique.

Les résultats des travaux de l'architecture d'entreprise ministérielle (AEM) ont été consignés dans le *Plan de gestion des ressources informationnelles* que le ministre a déposé au Secrétariat du Conseil du trésor au cours de l'automne 2002. En matière de PES, les réalisations du Ministère contribuent à améliorer la satisfaction des citoyens et des entreprises de différentes lignes d'affaires sectorielles.

Indicateur 19 Taux de satisfaction des clients qui ont exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services (en lien avec les principes inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens)

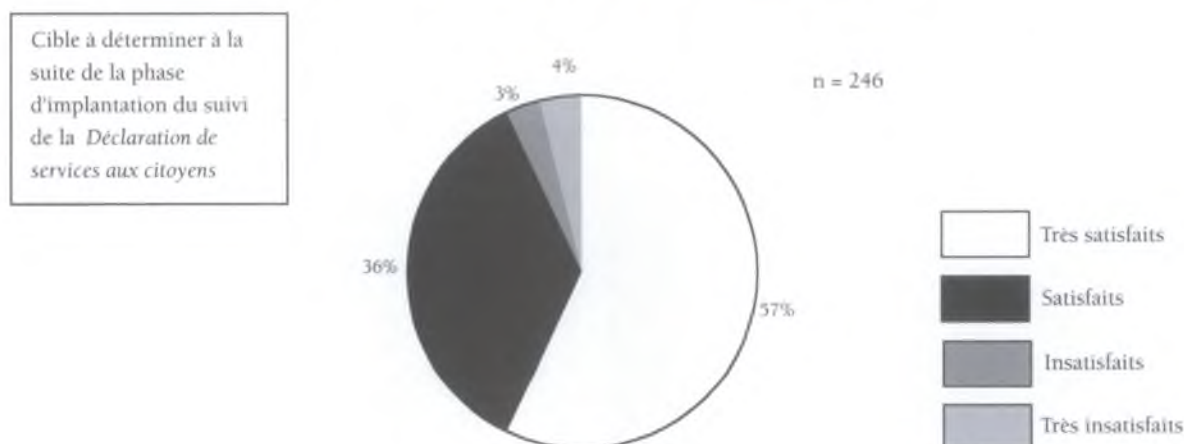
L'indicateur 19 porte sur les dimensions suivantes qui sont liées à la prestation de services :

- accessibilité et diligence;
- courtoisie et respect;
- confidentialité et sécurité;
- simplicité et fiabilité;
- efficacité et compétence.

Cible 2002-2003	Résultat 2002-2003	Résultat 2001-2002
Cible à déterminer à la suite de la phase d'implantation du suivi de la <i>Déclaration de services aux citoyens</i> en cours.	La satisfaction de la clientèle a été mesurée. Le taux de satisfaction moyen est de 93 % (clientèle très satisfaite et satisfaite).	La satisfaction de la clientèle a été mesurée. Le taux de satisfaction moyen est de 89 % (clientèle très satisfaite et satisfaite).

GRAPHIQUE 12

Taux de satisfaction des clients qui ont exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services, pour l'année financière 2002-2003



Commentaires

Les résultats sont tirés de cartes-réponses sur lesquelles le client peut faire état de son degré de satisfaction, formuler des commentaires ou faire des suggestions sur les améliorations à apporter. En 2002-2003, les résultats obtenus reposent sur l'analyse des 246 cartes-réponses reçues.

En moyenne, les citoyens sont très satisfaits (57 %) ou satisfaits (36 %) de la prestation des services qu'ils ont reçus. En 2002-2003, le Ministère a intensifié ses efforts pour obtenir une meilleure rétroaction de la clientèle ayant renouvelé un permis d'utilisation d'équipement pétrolier, un loyer pour un terrain de villégiature sur le territoire public ou un titre minier.

Depuis la mise en œuvre de sa *Déclaration de services aux citoyens* (DSC), le Ministère a consacré une part importante de ses efforts à l'amélioration des facteurs qui ont le plus d'influence sur la perception de la qualité des services. Ces facteurs, qui ont été cités dans les études de l'Institut des services axés sur les citoyens, sont la rapidité de service, la compétence et la courtoisie des employés, l'équité dans le traitement et les résultats obtenus.

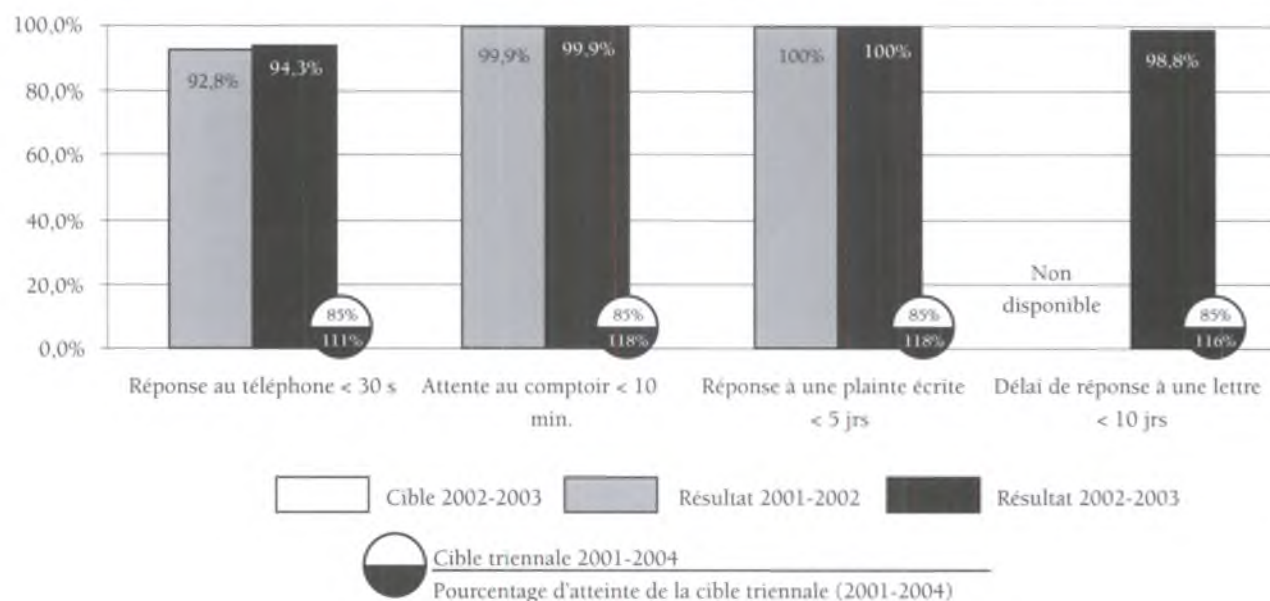
Indicateur 20 Taux de respect des délais de service (en lien avec les objectifs de délai inscrits dans la *Déclaration de services aux citoyens*)

Pour l'année 2002-2003, il s'agit du nombre de fois où les délais ont été respectés par rapport au nombre d'occurrences: délais de réponse aux appels téléphoniques, d'attente aux comptoirs de service, de réponse à une lettre et de réponse à une plainte écrite (accusé de réception).

Cible 2002-2003	Résultat 2002-2003	Résultat 2001-2002
Cible à déterminer à la suite de la phase d'implantation du suivi de la <i>Déclaration de services aux citoyens</i> en cours.	Résultats mesurés pour quatre normes de services.	Les mécanismes ont été mis en place et les mesures ont été effectuées pour les trois délais de services.

GRAPHIQUE 13

Taux de respect des délais de service, pour l'année financière 2002-2003
(en lien avec les objectifs du délai inscrits dans la *Déclaration de services aux citoyens*)



Commentaires La cible triennale fixée pour chacun des objectifs de service consiste à atteindre un taux de respect de 85 %.

Réponse aux appels téléphoniques Le délai de la prise d'appel est égal ou inférieur à 30 secondes dans 94,3 % des cas. Les résultats mesurés proviennent de deux enquêtes téléphoniques, menées en octobre 2002 et février 2003, auprès de toutes les unités administratives qui publient leurs numéros dans les annuaires téléphoniques du Québec ou dans le site Internet du Ministère. Le délai de réponse à un appel téléphonique est calculé à compter de la première sonnerie, jusqu'au moment de la prise de l'appel.

Par ailleurs, dans le cas d'une prise d'appel par un service de réception automatisée, le délai de 30 secondes pour parler à un représentant du Ministère, une fois la fonction « 0 » utilisée, a été respecté dans 90,4 % des situations. En comparaison avec le résultat de 85 % obtenu pour la période correspondante en 2001, il s'agit encore d'une amélioration.

Attente aux comptoirs de service Chaque unité administrative en contact avec la clientèle a calculé, par échantillonnage, le délai d'attente des visiteurs. Ainsi, pour une deuxième année consécutive, soit depuis que le Ministère effectue le suivi de cet objectif de service, il a été observé que, dans 99,9 % des cas, les visiteurs ont été accueillis en dix minutes et moins. De façon générale, les 43 558 citoyens qui se sont présentés aux comptoirs de services du Ministère, lors de la période d'échantillonnage de 2002-2003, ont attendu deux minutes et moins dans 98,8 % des cas.

Réponse à une lettre Chaque unité administrative du Ministère maintient à jour l'information relative au suivi de la correspondance reçue qui comprend divers éléments dont la date à laquelle l'accusé de réception et la réponse ont été envoyés. En 2002-2003, le Ministère a reçu 206 226 lettres de citoyens et, dans 98,8 % des cas, un accusé de réception ou une réponse ont été produits dans un délai de dix jours ou moins. Le délai moyen observé est de deux jours.

Réponse à une plainte écrite (accusé de réception) En 2002-2003, les unités administratives ont reçu trois plaintes liées à la *Déclaration de services aux citoyens*. Dans l'ensemble des cas, le délai de réponse à ces plaintes a été inférieur à cinq jours ouvrables.

Indicateur 21 *Pourcentage des points de service qui offrent à la clientèle des références sur l'ensemble des services du Ministère*

L'indicateur 21 a trait au nombre de bureaux régionaux et locaux du Ministère qui offrent des références à la clientèle sur l'ensemble des services, par rapport à l'ensemble de ces bureaux.

Cible 2002-2003	Résultat 2002-2003	Résultat 2001-2002
Avoir 75 % des points de service qui offrent à la clientèle des références sur l'ensemble des services du Ministère.	100 % des points de service ont accès au <i>Répertoire des programmes et services du gouvernement du Québec</i> .	Mise en place d'un système d'information dans l'intranet ministériel et sensibilisation du personnel de première ligne.

Commentaires Le Répertoire des programmes et services du gouvernement du Québec est l'outil privilégié pour permettre à l'ensemble des unités administratives de donner de l'information générale sur les programmes, les produits et les services du Ministère. Ce répertoire est accessible à la grande majorité du personnel par l'intranet du Ministère. Les citoyens qui désirent faire leur recherche de façon autonome peuvent également y avoir accès par l'intermédiaire du portail Internet du gouvernement du Québec.

Objectif 10 Assurer le maintien de l'expertise du Ministère.

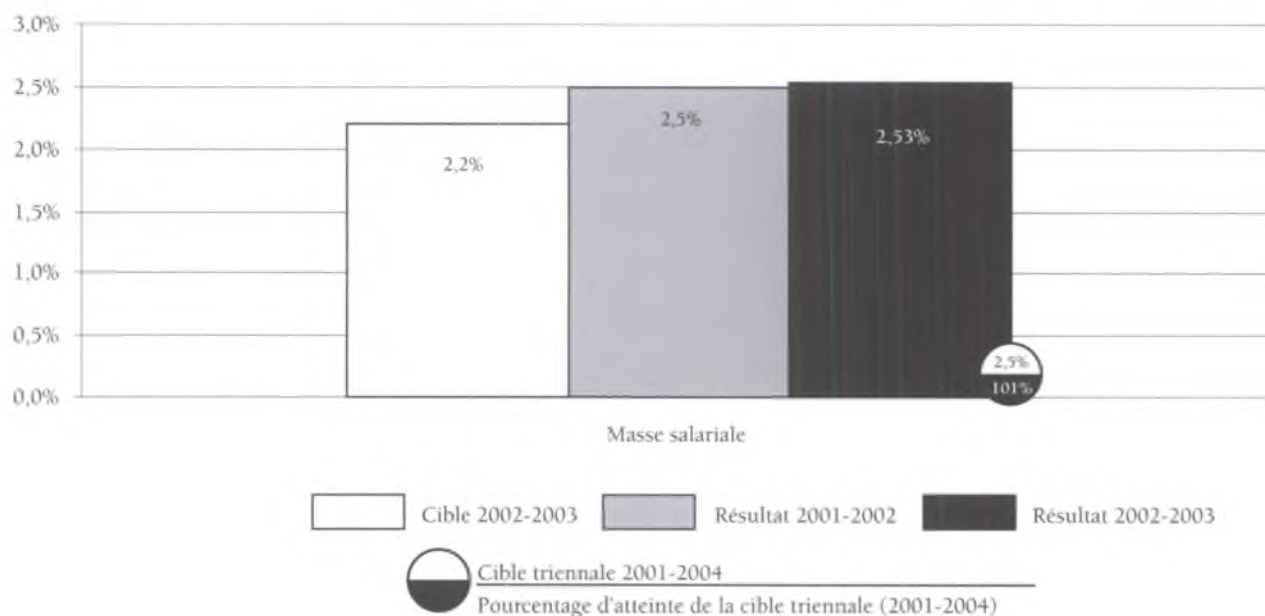
Indicateur 22 Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel

L'indicateur 22 se rapporte au degré d'investissement consacré par le Ministère à la formation du personnel, et ce, en ce qui concerne les frais d'inscription et les salaires des personnes inscrites à de telles activités de formation.

	Cible 2002-2003	Résultat 2002-2003	Résultat 2001-2002
Avoir consacré 2,2% de la masse salariale annuelle à la formation du personnel.		2,53%	2,5%

GRAPHIQUE 14

Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel, pour l'année financière 2002-2003

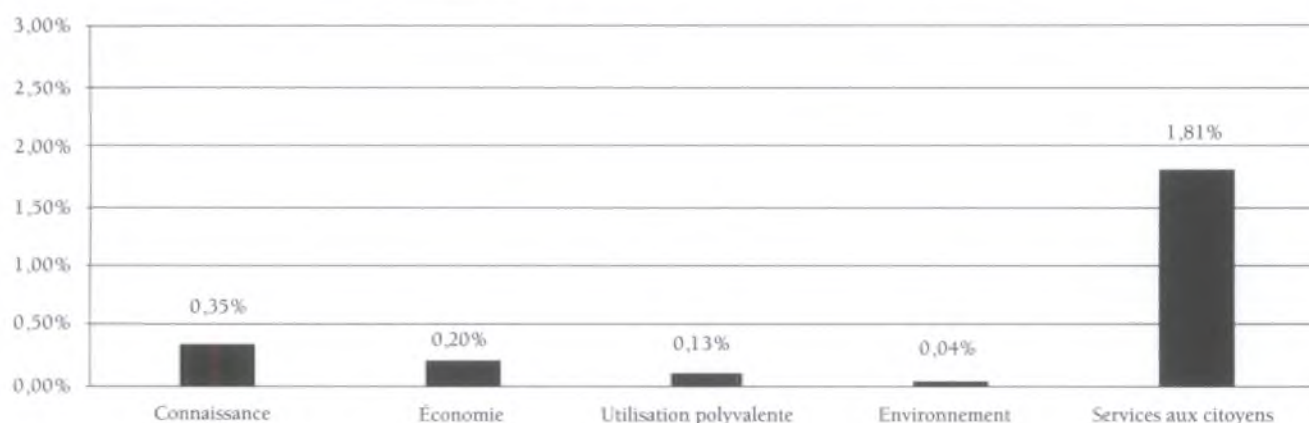


Commentaires En 2002-2003, le Ministère a consacré 2,53 % de sa masse salariale dans la formation du personnel, ce qui représente un investissement de plus de 4,5 millions de dollars.

Au cours de cette même année, une formation particulière sur le service à la clientèle a été donnée à près de 650 employés dans le cadre du plan d'action sur la *Déclaration de service aux citoyens*.

GRAPHIQUE 15

Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel, par orientation stratégique, pour l'année financière 2002-2003



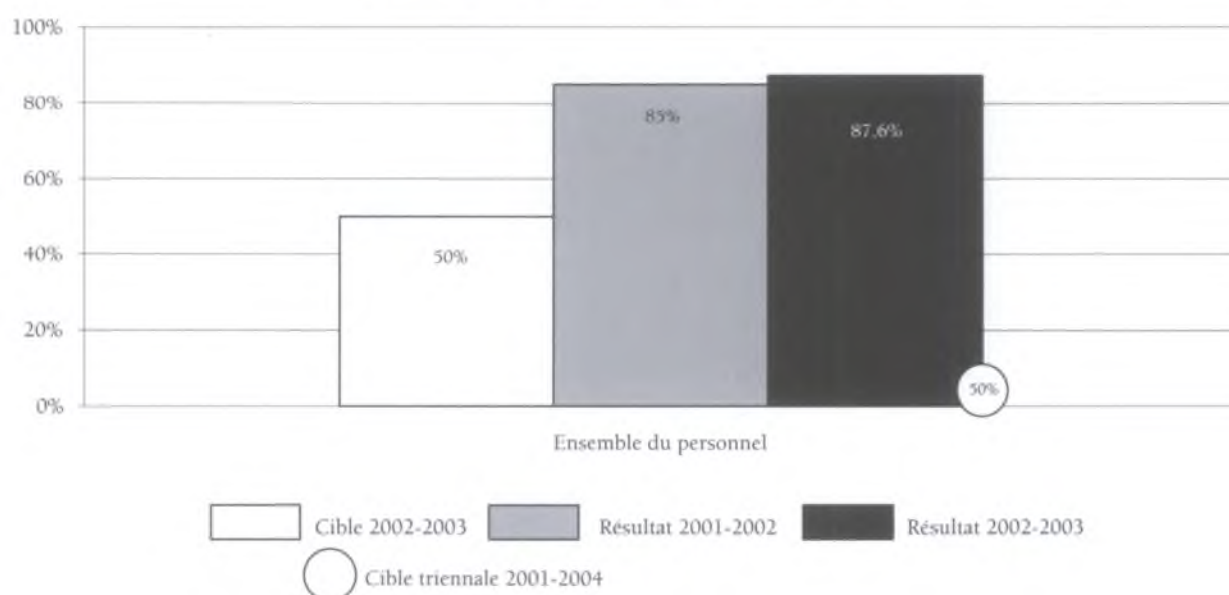
Indicateur 23 Taux annuel de recrutement de personnes au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail

L'indicateur 23 traite du nombre de personnes recrutées au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail, par rapport à l'ensemble des personnes recrutées par le Ministère au cours de l'année.

Cible 2002-2003	Résultat 2002-2003	Résultat 2001-2002
Avoir maintenu un taux annuel de 50 % de personnes recrutées au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail.	87,6%	85%

GRAPHIQUE 16

Taux annuel de recrutement de personnes au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail, pour l'année financière 2002-2003



Commentaires Dans une perspective de renouvellement de sa main-d'œuvre, le Ministère a fixé la cible de cet indicateur à 50 % et plus. L'objectif est de privilégier le recrutement de personnes déclarées aptes, à la suite de la tenue de concours de recrutement avec exigence minimale (aucune expérience de travail ou terminant leurs études). L'affectation, la mutation et la promotion sont prises en considération avant le recours au mode du recrutement.

Il est important de noter que les personnes figurant sur les listes de déclaration d'aptitudes (LDA), émises à la suite de la tenue de concours réservés au personnel occasionnel, sont considérées comme des recrutements avec exigence minimale. Au cours de la dernière année, l'utilisation de ces LDA a contribué à l'augmentation de la performance du Ministère relativement à cet indicateur.

Ainsi, pour la période allant de 2002 à 2003, le nombre de personnes recrutées s'élève à 145. Parmi elles, 127 l'ont été avec exigence minimale, soit 87,6 % des personnes recrutées. Quelque 22 % de ces 127 recrutements proviennent de LDA des concours réservés. Ce sont donc 28 employés occasionnels qui ont été nommés à des emplois réguliers. Le recours au recrutement représente 22,8 % de tous les modes de dotation.

La proportion « hommes-femmes » est de 55 % versus 45 %. Quant aux groupes d'âge, 51 % des personnes recrutées ont 35 ans ou moins, ce qui représente 75 nominations.

Au regard de la répartition régionale, toutes les régions, à l'exception de la région du Bas-Saint-Laurent, ont dépassé la cible. La situation de cette dernière région s'explique par le faible volume de recrutement et les difficultés rencontrées au chapitre de la capacité d'attirer le personnel dans cette région. Pour la région administrative de Québec, il y a eu 105 nominations, soit 72 % des dossiers de recrutement.

Les ressources du Ministère

Les ressources humaines

Au chapitre de l'effectif, au cours de l'année 2002-2003, le Ministère a maintenu le seuil autorisé à 3 489 employés, en équivalent temps complet (ETC), ce qui représente une augmentation de 6 ETC, comparativement à l'effectif autorisé de l'année précédente.

TABLEAU 2

Répartition de l'effectif autorisé en 2002-2003 ¹			
Ministère / Fonds	Régulier	Occasionnel	Total
Ressources naturelles	1 280	106	1 386
Fonds forestier	1 128	389	1 517
Fonds d'information géographique	24	6	30
Fonds de l'information foncière	477	79	556
TOTAL	2 909	580	3 489

1. L'écart de 8 ETC entre le *Livre des crédits 2002-2003* et le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* s'explique par le transfert de 3 ETC à d'autres ministères et organismes. Les 11 ETC indiqués pour le financement forestier ne figuraient pas au *Livre des crédits*.

Au cours de l'année 2002-2003, au-delà de 650 personnes ont participé à un *Programme de formation sur le service à la clientèle* à l'intention du personnel en relation directe avec le citoyen. Quarante-cinq sessions se sont tenues dans douze villes du Québec.

À ce jour, le programme d'accueil ministériel a permis à près de 300 personnes de bénéficier d'un accueil personnalisé pour faciliter leur intégration. De plus, un cadre de référence des pratiques d'assistance professionnelle et de mentorat a été instauré dans le but de permettre le transfert de connaissances aux nouveaux employés et, ainsi, de maintenir l'expertise au Ministère.

Le Ministère a poursuivi ses efforts de sensibilisation et d'intervention en gestion des personnes auprès des unités administratives, de comités sectoriels et de comités de direction sur l'organisation du travail par l'animation d'environ trente ateliers de réflexion traitant, notamment, de la reconnaissance au travail.

La mise en œuvre de la *Politique ministérielle sur la santé des personnes au travail* s'est poursuivie en 2002-2003. Cette politique fournit un cadre général de gestion en matière de santé physique et mentale. Un plan d'action triennal est inclus dans cette politique. Conséquemment, le Ministère a procédé au développement des indicateurs de gestion appropriés et a élaboré un cadre de gestion des situations de harcèlement administratif et de violence en milieu de travail. Chaque dossier d'invalidité a continué de faire l'objet d'un suivi systématique. Dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail ainsi que de l'aide aux personnes, les activités préventives et curatives se sont maintenues.

Les ressources financières

En 2002-2003, l'ensemble des ressources financières générées et utilisées par le Ministère est pris en considération dans l'accomplissement des activités liées à sa mission, et ce, conformément à la nouvelle présentation entreprise en 2001-2002. D'une part, les revenus sont présentés au « brut » en regroupant, notamment, les redevances, les revenus des fonds spéciaux ainsi que les contributions reçues de l'industrie. D'autre part, les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées tant par le Ministère que par les fonds spéciaux pour accomplir l'ensemble des activités du portefeuille ministériel, et elles incluent les crédits accordés relativement aux travaux sylvicoles et aux pertes des entreprises minières.

Toutefois, les résultats financiers des organismes suivants sont exclus du présent rapport annuel de gestion : Agence de l'efficacité énergétique, Hydro-Québec, Régie de l'énergie, Société de développement de la Baie-James et Société nationale de l'amiante. En effet, ces organismes sont tenus de présenter leur propre rapport annuel au ministre, en vue du dépôt à l'Assemblée nationale.

Les résultats présentés sont des données provisoires en date du 31 mai 2003.

Les résultats globaux

TABLEAU 3

Revenus du Ministère

	2002-2003 (M\$)	2001-2002 ¹ (M\$)
Droits et permis	417,7	378,6
Revenus autonomes	126,3	98,8
Contributions de l'industrie	92,5	82,3
TOTAL	636,5	559,7
Variation	76,8	

1. Les données ont été ajustées à des fins de comparaison sur une base annuelle comparable.

TABLEAU 4

Dépenses du Ministère

Domaines d'activité	2002-2003 (M\$)	2001-2002 ¹ (M\$)
Territoire	92,9	83,6
Forêts	541,3	506,5
Mines	47,2	53,5
Énergie	46,5	45,1
Administration	27,7	30,0
TOTAL	755,6	718,7
Variation	36,9	

1. Les données ont été ajustées à des fins de comparaison sur une base annuelle comparable.

Les revenus Les revenus de l'exercice 2002-2003 totalisent 636,5 millions de dollars. Près de 66 % de ces revenus, soit 417,7 millions de dollars, proviennent de redevances versées pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources forestières, minières et hydrauliques. Les revenus autonomes s'élèvent à 126,3 millions de dollars et ils se répartissent de la façon suivante :

- Ministère des Ressources naturelles : 24 millions de dollars;
- Fonds forestier : 1,8 million de dollars;
- Fonds de l'information foncière : 97,9 millions de dollars;
- Fonds d'information géographique : 2,6 millions de dollars.

Enfin, les contributions de l'industrie à l'égard du Fonds forestier ont atteint 92,5 millions de dollars.

TABLEAU 5

Revenus du Ministère, par domaine d'activité		
Domaines d'activité	2002-2003 (M\$)	%
Territoire	109,5	17,2
Forêts	405,3	63,7
Mines	33,9	5,3
Énergie	78,0	12,3
Administration	9,8	1,5
TOTAL	636,5	100,0

La variation de 76,8 millions de dollars des revenus entre les exercices 2001-2002 et 2002-2003, présentée dans le tableau 3, s'explique principalement par :

- une augmentation de 30,2 millions de dollars des redevances perçues à l'égard des droits de coupe;
- une augmentation des contributions de l'industrie forestière de 11,9 millions de dollars;
- une diminution de 1,7 million de dollars de la contribution des CAAF à la protection des forêts;
- une augmentation de 19,6 millions de dollars des revenus au registre foncier résultant, d'une part, de l'application d'une nouvelle grille tarifaire au fur et à mesure que les données des bureaux de la publicité des droits ont été numérisées et résultant, d'autre part, de l'importante activité dans le marché de l'immobilier;

- une augmentation de 4,6 millions de dollars des intérêts des droits sur les profits d'exploitation minière qui s'explique, d'une part, par la délivrance de trois avis de nouvelle cotisation pour une société totalisant 3,4 millions de dollars et, d'autre part, par quelques cotisations de dossiers pour des exercices financiers datant de plus de quatre ans;
- une augmentation de 7,3 millions de dollars des redevances perçues à l'égard, principalement, des ressources hydrauliques et résultant, d'une part, d'une augmentation des volumes et des taux pour l'énergie électrique produite et, d'autre part, de l'augmentation des revenus provenant d'Hydro-Ontario;
- une augmentation de 3,2 millions de dollars des droits perçus à l'égard de la ressource minière qui s'explique, principalement, par la délivrance de trois avis de nouvelle cotisation pour une société;
- une augmentation de 1,7 million de dollars attribuable, globalement, à diverses variations mineures.

Les dépenses Les dépenses de l'exercice 2002-2003 totalisent 755,6 millions de dollars dont 71,6 % sont affectés au domaine des forêts.

TABLEAU 6

Dépenses du Ministère, par domaine d'activité		
Domaines d'activité	2002-2003 (M\$)	%
Territoire	92,9	12,2
Forêts	541,3	71,6
Mines	47,2	6,3
Énergie	46,5	6,2
Administration	27,7	3,7
TOTAL	755,6	100

Comme le tableau suivant le démontre, les dépenses du Ministère sont pourvues par diverses sources de financement qui tiennent compte, notamment, de la relation d'affaires particulière que le Ministère entretient avec les différents acteurs du milieu des ressources naturelles.

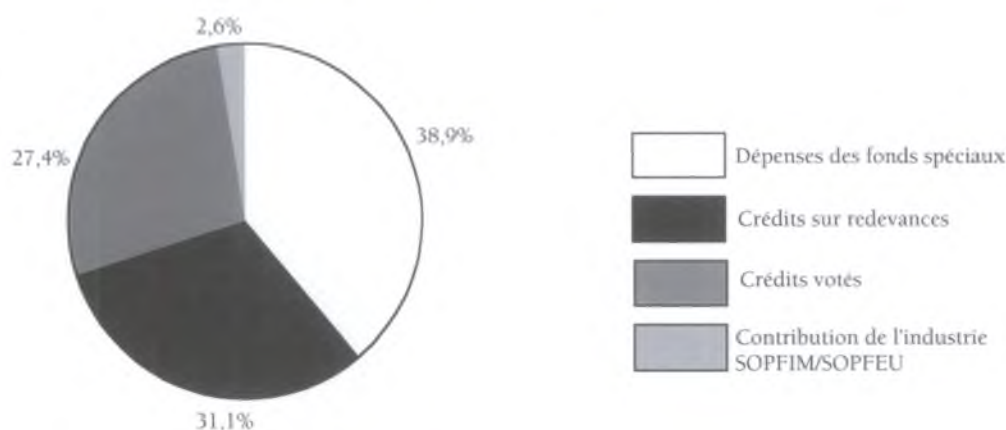
TABEAU 7

Répartition des ressources financières disponibles

	2002-2003 (M \$)
Sources de financement	
Crédits votés	
– Ministère des Ressources naturelles*	195,5
– Ministère des Régions	10,5
– Ministère des Finances	1,1
* Excluant les contributions au Fonds forestier (02-02: 128 318,8 k\$, 05-01: 13 004,5 k\$)	207,1
Crédits sur redevances	
– Travaux sylvicoles	147,1
– Récupération des bois	22,1
– SOPFIM et SOPFEU	18,6
– Programme de mise en valeur	41,8
– Pertes des entreprises minières	5,6
	235,2
Fonds spéciaux	
– Fonds forestier	226,3
– Fonds d'information foncière	65,0
– Fonds d'information géographique	2,4
	293,7
Contribution de l'industrie SOPFIM/SOPFEU	19,6
TOTAL	755,6

GRAPHIQUE 17

Répartition des sources de financement du Ministère pour l'année financière 2002-2003



La variation des dépenses de 36,9 millions de dollars entre les exercices 2001-2002 et 2002-2003, présentée dans le tableau 4, est attribuable à :

- une augmentation des dépenses de 7,5 millions de dollars au Fonds d'information foncière à la suite des changements des systèmes informatiques et de la numérisation des données des registres manuels des bureaux de la publicité des droits;
- une augmentation des dépenses de 1,5 million de dollars due à l'application de la réforme cadastrale;
- une augmentation de 4,2 millions de dollars des dépenses liées à l'entretien et à l'amortissement des systèmes informatiques;
- Une diminution de 1,7 million de dollars de la contribution des CAAF à la protection des forêts;
- une augmentation de 32,9 millions de dollars en ce qui concerne les travaux sylvicoles et autres crédits;
- une diminution de 5,0 millions de dollars pour le programme de soutien aux sociétés juniors d'exploration minière;
- une diminution des dépenses de 1,9 million de dollars au *Programme d'assistance à l'exploration minière* et de la Direction Géologie Québec;
- d'autres variations mineures représentant, globalement, une diminution de 0,6 million de dollars.

Les investissements La variation de 7,7 millions de dollars des acquisitions d'immobilisations entre les exercices 2001-2002 et 2002-2003 s'explique principalement par :

- une augmentation de 3,3 millions de dollars pour de l'équipement informatique;
- une augmentation de 2,8 millions de dollars pour les réseaux complexes;
- une augmentation de 0,8 million de dollars en aménagement;
- une augmentation de 0,7 million de dollars pour des véhicules;
- une augmentation de 0,1 million de dollars attribuable, globalement, à diverses variations mineures.

TABLEAU 8

Investissements du Ministère, pour l'année financière 2002-2003

Catégories d'immobilisations	Investissements (M\$)				Total	
	MRN	Fonds forestier	Fonds d'information foncière	Fonds d'information géographique	2002-2003	2001-2002
Terrains	–	–	–	–	–	0,1
Bâtiments	–	0,1	–	–	0,1	1,1
Aménagement	–	–	0,8	–	0,8	–
Matériel et équipement						
– Véhicules	0,5	1,7	–	–	2,2	1,5
– Équipement informatique	4,4	1,1	1,4	–	6,9	3,6
– Équipement spécialisé	0,1	0,3	–	–	0,4	0,5
Développement informatique	8,4	4,0	22,2	0,3	34,9	33,6
Réseaux complexes	–	–	20,0	–	20,0	17,2
TOTAL	13,4	7,2	44,4	0,3	65,3	57,6

La tarification

En juin 2002, le Ministère a approuvé un *Cadre de référence en matière de tarification* ainsi qu'un plan d'action visant l'harmonisation de ses façons de faire. Au cours de l'année 2002-2003, le groupe de travail a débattu de la gratuité de la diffusion, de la répartition des responsabilités en matière de tarification et de l'harmonisation des clauses d'indexation et des frais de livraison. Enfin, le groupe de travail a amorcé divers autres travaux reliés à la tarification : validation de l'habilitation juridique afférente à certains tarifs, harmonisation de la facturation des frais de téléchargement, mise en place d'une grille de tarification uniforme, etc.

En 2003-2004, le Ministère compte poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action.

L'utilisation des fonds accordés à Innovation-Papier

Innovation-Papier, un organisme sans but lucratif, a été mis sur pied à la toute fin de l'année financière 1999-2000. Il a pour mission de promouvoir et d'appuyer, au Québec, le développement de l'industrie des pâtes et papiers en contribuant financièrement à la réalisation de projets de modernisation structurants d'envergure, afin de préserver l'activité économique générée par ce secteur. Pour ce faire, l'organisme a reçu, en mars 2000, le versement d'une contribution de 100 millions de dollars de la part du Ministère. Ce dernier a augmenté cette contribution de 30 millions de dollars en 2001-2002. De cette somme, 11 millions de dollars ont été versés avant la fin de l'exercice financier 2002-2003.

En 2002-2003, Innovation-Papier a octroyé une aide financière de 16,6 millions de dollars à Papiers Scott liée en vue de la réalisation d'un projet de 116,4 millions de dollars. Ce projet vise notamment l'installation, à l'usine de Crabtree, d'une nouvelle machine destinée à la fabrication de papiers hygiéniques et de deux nouvelles bobineuses. Cet investissement permettra à cette usine de consolider ainsi 636 emplois, en plus d'en créer 60 autres.

Depuis sa création, Innovation-Papier a consenti quatre aides financières qui totalisent des engagements de 136,4 millions de dollars pour des investissements de près de 1,1 milliard de dollars. Ces projets ont pour effet de consolider 1 261 emplois directs en plus d'en créer 429 autres.

Les états financiers d'Innovation-Papier en date du 31 mars 2003 démontrent des revenus de 5,31 millions de dollars réalisés presque exclusivement à partir d'activités de placement (intérêts gagnés, prime ou escompte sur achat de placements). Durant la même année, les frais administratifs sont de 185 925 dollars et les débours totalisent 36,55 millions de dollars quant aux aides consenties aux entreprises bénéficiaires. Les liquidités de l'organisme, que l'on retrouve sous forme de placements à court terme, atteignent 90,65 millions de dollars.

Le tableau suivant compare ces données avec celles de l'an dernier :

TABLEAU 9

	M \$ 2002-2003	M \$ 2001-2002	M \$ 2000-2001	M \$ 1999-2000
Liquidités au début	111,07	105,61	100,0	–
Subventions versées par le MRN	11,00 ¹	–	–	100,00
Intérêts gagnés	5,31	5,80	6,05	–
Frais administratifs	(0,18)	(0,17)	(0,21)	–
Versement des aides consenties aux entreprises	(36,55)	(0,17)	(0,23)	–
Liquidités à la fin	90,65	111,07	105,61	100,00

1. À la toute fin de l'année financière 2001-2002, le Ministère a consenti un premier versement de 11 millions de dollars pris à même la subvention de 30 millions de dollars autorisée à Innovation-Papier, laissant un solde de 19 millions de dollars. Ce premier versement a été comptabilisé dans ses livres pour l'année financière 2002-2003, l'encaissement ayant été fait le 15 avril 2002.

Les ressources informationnelles

En 2002-2003, le Ministère a autorisé des investissements importants en ressources informationnelles, notamment pour améliorer l'accessibilité de ses services en commerce électronique dans son site Internet. Ainsi, les entreprises et les citoyens ayant accès à des sites transactionnels peuvent maintenant faire des transactions et des paiements électroniques dans leurs échanges avec le Ministère. Actuellement, 37 prestations électroniques de services sont opérationnelles dans les différents secteurs du Ministère.

De plus, l'accessibilité à l'ensemble des services du Ministère de même que les références à ces derniers se sont accrues. Pour sa part, le portail Internet est maintenant opérationnel dans une approche de services intégrés visant l'information au sujet des services transactionnels et l'accès à ceux-ci.

Sur le plan de la sécurité des ressources informationnelles et de la protection des renseignements personnels (PRP), plusieurs améliorations ont été apportées. D'abord, les recommandations d'audit de sécurité relatif au commerce électronique ont abouti au rehaussement des standards de protection des infrastructures du Ministère, notamment par l'implantation d'un référentiel de bonnes pratiques de gestion des technologies. Par ailleurs, l'instauration de la *Politique sur l'accès à*

l'information et la protection des renseignements personnels a été l'occasion d'achever la démarche de sensibilisation de tout le personnel informatique à cet enjeu stratégique et de mettre en place des pratiques éprouvées en matière de protection des renseignements personnels pour les projets de développement. Un registre d'autorité en matière de sécurité a aussi été mis en place et le volet sécurité a été renforcé par l'utilisation d'une nouvelle technologie antivirus.

Enfin, le Ministère se distingue dans le domaine de la numérisation des données de connaissance. Un centre de numérisation ultra-spécialisé apporte une valeur ajoutée au *Fonds documentaire* du Ministère. Les données de connaissance numérisées sont diffusées dans le Web par les différentes applications. Ainsi, le Ministère, représenté par Géologie Québec, a mené à terme un transfert technologique pour exporter ce savoir-faire en Bolivie.

L'application des politiques gouvernementales

L'accès à l'égalité en emploi

Le ministère des Ressources naturelles a utilisé 26 % des occasions qui lui étaient offertes de nommer des membres des groupes cibles à des emplois (58 occasions sur une possibilité de 221). Le taux de 5,9 % (58 occasions sur une possibilité de 977) demeure éloigné de la cible gouvernementale de 25 % d'embauche de personnes membres de groupes cibles. Cette situation s'explique, en partie, par le fait que le Ministère a doté près de la moitié de ses emplois par des effectifs qualifiés dans le domaine de la foresterie et que peu de personnes membres des groupes cibles ont été déclarées aptes pour ces emplois.

Voici quelques statistiques d'embauche :

- 145 employés réguliers ont été embauchés. Parmi eux, deux appartiennent aux groupes cibles identifiés, soit une personne membre de communauté culturelle et une autre personne membre de communauté culturelle et anglophone à la fois;
- 344 employés occasionnels ont été embauchés. Parmi eux se trouvent onze personnes membres de communautés culturelles et un anglophone;
- 122 étudiants ont fait leur stage d'études au Ministère au cours de l'année, dont six membres de communautés culturelles, soit la totalité des personnes membres de groupes cibles qui se sont présentées pour ce type d'emploi;
- 366 étudiants ont été embauchés. Parmi eux, se trouvent 37 personnes membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones, soit la totalité des personnes membres de groupes cibles qui se sont présentées pour ce type d'emploi;
- globalement, le taux d'embauche des femmes, toutes catégories confondues, pour des emplois réguliers et occasionnels atteint 55 % (268 sur une possibilité de 489).

Le Ministère participe au plan d'embauche pour les personnes handicapées. Ainsi, deux personnes handicapées ont participé au *Programme de développement de l'employabilité*.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Ministère a recruté 145 employés réguliers, dont 127 aux conditions minimales, soit 87,6 %.

L'embauche des jeunes

Parmi les employés recrutés, 51 % des personnes ont 35 ans ou moins. Elles représentent 75 nominations. La fermeture du fichier occasionnel et l'obligation, pour tout employé occasionnel, d'être qualifié en vue d'être retenu sur une liste de déclaration d'aptitudes ont conduit à la tenue de plusieurs concours et à la constitution de diverses réserves de candidatures.

Malgré les efforts déployés, il a été impossible de combler des emplois dans certaines régions administratives, à cause du marché local de l'emploi et d'une propension constatée, chez les jeunes, à travailler dans les grands centres.

L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

En vertu de la **Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès)**, le Bureau de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information du Ministère a traité 467 demandes d'accès en 2002-2003, soit une augmentation de 65 % par rapport à l'année précédente.

Sur le chapitre des activités de formation entreprises en 2000-2001, les gestionnaires (ou personnes en situation de gestion) se sont vu proposer, au cours du dernier exercice financier, une première formation ou une mise à jour de celle-ci. À ce jour, c'est plus de 80 % d'entre eux qui ont assisté à une séance de formation ou de sensibilisation au moins. De plus, une présentation de sensibilisation à la **Loi sur l'accès** est offerte à tous les nouveaux employés du Ministère à l'occasion des sessions d'accueil auxquelles ils sont invités.

Enfin, conformément aux dispositions des articles 67 à 70 de la **Loi sur l'accès**, le Ministère a maintenu à jour le Registre des communications de renseignements personnels effectués sans le consentement des personnes visées.

La gestion des plaintes

En vue d'assurer et d'améliorer la qualité du service à sa clientèle, le Ministère applique une *Politique ministérielle de la gestion des plaintes*.

Durant l'exercice 2002-2003, le Bureau de la responsable des plaintes a reçu et traité, en seconde instance, 9 plaintes relatives aux produits et services offerts par le Ministère, alors que les unités administratives en ont traité 34 en première instance. Comparativement à l'année précédente, on note une diminution de l'ordre de 25 % du nombre total de plaintes traitées au Ministère.

L'emploi et la qualité de la langue française dans l'administration

Dans un souci constant d'assurer et d'améliorer la qualité de la langue française au Ministère, ce dernier applique la politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration.

En 2002-2003, le comité sur les outils électroniques d'aide à la francisation a poursuivi les travaux qu'il avait entrepris en 2001-2002. Par ailleurs, le comité linguistique permanent du Ministère a participé à la tenue de la 7^e *Francofête*, célébration du français et de la francophonie, qui s'est déroulée du 7 au 24 mars 2003. Le comité a profité de la *Francofête* pour relancer le réseau des langagières et des langagiers dont le rôle est de conseiller leurs collègues en matière de français.

Les fonctions et pouvoirs du ministre des Ressources naturelles consistent à :

1. accorder et gérer les droits de propriété et d'usage des ressources hydrauliques, minérales, énergétiques et forestières du domaine de l'État;
2. gérer les terres du domaine de l'État, conformément à la **Loi sur les terres du domaine de l'État** (chapitre T-8.1) et à la section II.2 de la **Loi sur le ministère des Ressources naturelles**;
3. élaborer et mettre en œuvre des plans et programmes pour la conservation, la mise en valeur, l'exploitation et la transformation au Québec des ressources hydrauliques, minérales, énergétiques et forestières;
4. établir des laboratoires de recherches minéralogiques, métallurgiques, hydrauliques et énergétiques ou en favoriser l'établissement;
5. construire et entretenir des chemins sur les terres du domaine de l'État;
6. favoriser l'aménagement, la conservation et la mise en valeur des terres du domaine de l'État;
7. assurer, sur les terres du domaine de l'État, la compatibilité des activités d'aménagement et d'exploitation des ressources et des autres activités et utilisations qui sont sous sa responsabilité avec les affectations prévues dans les plans d'affectation visés à la section III du chapitre II de la **Loi sur les terres du domaine de l'État**;
8. établir et gérer la cartographie et les réseaux géodésiques officiels du Québec;
9. fournir, sur demande et à titre onéreux, des services spécialisés de prise de vues aériennes, de cartographie, de géodésie, de télédétection;
10. diffuser, sur demande et à titre onéreux, de l'information dans les domaines mentionnés au paragraphe précédent (n° 9);
11. effectuer l'arpentage des terres du domaine de l'État;
12. veiller au maintien et au respect de l'intégrité territoriale du Québec;
13. assurer le contrôle de l'exploitation des ressources hydrauliques concédées;
14. favoriser l'expansion d'Hydro-Québec en lui assurant, notamment, l'exploitation des forces hydrauliques disponibles;
15. assurer le maintien des approvisionnements en énergie;
16. élaborer des programmes de conservation de l'énergie;
17. assurer la surveillance de la qualité des produits énergétiques et des équipements pétroliers ainsi que de la sécurité de leur distribution ou de leur utilisation;

18. tenir les registres des droits concédés se rapportant au domaine de l'État;
19. gérer tout ce qui a trait à l'aménagement forestier dans les forêts du domaine de l'État;
20. favoriser la mise en valeur des forêts privées;
21. constituer, dans les forêts du domaine de l'État, des unités d'aménagement forestier et y allouer, jusqu'à concurrence de la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu, des volumes de bois ronds pour l'approvisionnement d'usines de transformation, en tenant compte des autres sources d'approvisionnement disponibles;
22. réaliser, conformément à la **Loi sur les forêts** (L.R.Q., chapitre F-4.1), des activités d'aménagement forestier;
23. élaborer et mettre en œuvre des programmes de recherche et de développement dans les domaines de la foresterie et de la transformation des ressources forestières;
24. veiller à la protection des ressources forestières contre l'incendie, les épidémies et les maladies et au contrôle phytosanitaire;
25. contribuer au développement, à l'adaptation et à la modernisation des usines de transformation du bois et des autres activités utilisatrices de matière ligneuse;
26. favoriser la mise en marché et la vente des produits provenant des forêts;
27. favoriser l'apport du secteur forestier au développement régional;
28. appliquer les lois relatives à l'arpentage, au cadastre, à la cartographie, à la publicité foncière et aux ressources minérales, hydrauliques, énergétiques et forestières;
29. diriger l'organisation et l'inspection du Bureau de la publicité foncière et des bureaux de la publicité des droits établis pour les circonscriptions foncières du Québec;
30. surveiller l'Officier de la publicité foncière et ses adjoints;
31. procéder à la rénovation cadastrale ainsi qu'à la mise à jour régulière des plans cadastraux, et assurer la publicité des données cadastrales;
32. tenir le registre foncier et assurer la publicité des droits en matière foncière;
33. constituer et mettre à jour régulièrement un répertoire des terres de l'État, un registre des droits d'exploitation des ressources et un terrier;
34. fournir, sur demande et à titre onéreux, des produits et services spécialisés en matière d'arpentage et dans les domaines mentionnés dans les trois paragraphes précédents (nos 31 à 33);
35. diffuser, sur demande et à titre onéreux, de l'information en matière d'arpentage et dans les domaines visés par le paragraphe précédent (n° 34);
36. élaborer et proposer au gouvernement les politiques relatives aux activités du Ministère et en diriger et coordonner l'application;
37. accorder des subventions et, avec l'autorisation du gouvernement, toute autre forme d'aide financière;

38. conformément à la **Loi sur le ministère des Ressources naturelles** et avec l'autorisation du gouvernement, conclure un accord avec un gouvernement ou un organisme conformément aux intérêts et aux droits du Québec, pour faciliter l'exécution de la présente loi ou d'une loi dont l'application relève de lui;
39. emprunter, à titre de gestionnaire du *Fonds d'information géographique*, auprès du ministre des Finances, des sommes prises sur le *Fonds de financement du ministère des Finances*;
40. emprunter, à titre de gestionnaire du *Fonds d'information foncière*, auprès du ministre des Finances, des sommes prises sur le *Fonds de financement du ministère des Finances*;
41. conclure, conformément à la **Loi sur le ministère des Ressources naturelles** et avec l'autorisation du gouvernement, une entente avec un gouvernement, un organisme ou toute personne en vue de faciliter la réalisation de produits et services afférents au *Fonds d'information foncière*;
42. élaborer, avec l'approbation du gouvernement, des programmes propres à mettre en valeur les terres du domaine de l'État qui sont sous son autorité ou les ressources forestières du domaine de l'État, afin de favoriser le développement régional ou de mettre en œuvre toute autre politique gouvernementale;
43. acquérir, pour les besoins des programmes décrits au paragraphe précédent (n° 42), tout bien qui s'y trouve, transférer la propriété, l'autorité ou l'administration de toute terre du domaine de l'État sous son autorité ainsi que des biens qui s'y trouvent, les céder gratuitement, les louer ou accorder tout autre droit à la personne morale qu'il désigne;
44. appliquer aux mêmes fins, en plus d'exercer à l'égard d'une forêt du domaine de l'État visée par un programme, tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par la **Loi sur les forêts** (chapitre F-4.1), toute mesure qu'il estime nécessaire pour favoriser l'aménagement durable des forêts, y compris celle d'accorder pour ces fins tout autre droit que ceux visés par cette loi à une personne morale qu'il désigne;
45. confier, aux fins de ces programmes (décrits au n° 42), dans la mesure et selon les modalités qui y sont prévues, à une personne morale la gestion d'une terre du domaine de l'État sous son autorité et des biens qui s'y trouvent ou, dans une réserve forestière, la gestion des ressources forestières du domaine de l'État, ou confier à une municipalité, dans une unité d'aménagement, la gestion des permis d'intervention pour la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques ou commerciales;
46. déterminer, alors qu'il confie la gestion d'une terre ou de ressources forestières du domaine de l'État à une municipalité conformément au paragraphe précédent (n° 45), et dans la mesure nécessaire pour mettre en œuvre un programme et selon les modalités qui y sont prévues, quels pouvoirs prévus à l'article 71 de la **Loi sur les terres du domaine de l'État** ou aux articles 171, 171.1 et 172 de la **Loi sur les forêts** pourront être exercés par la municipalité au moyen de règlements;

47. soustraire, dans la mesure prévue par le programme, de l'application de la **Loi sur les terres du domaine de l'État** (chapitre T-8.1), les terres et les biens qu'il a assujettis à un programme ou soustraire, de l'application de la **Loi sur les forêts** (chapitre F-4.1), les forêts du domaine de l'État qu'il a assujetties à un programme;
48. soustraire les terres, les biens ou les forêts du domaine de l'État d'un programme pour les assujettir à un autre programme ou les assujettir de nouveau à la **Loi sur les terres du domaine de l'État** ou à la **Loi sur les forêts**
49. exercer toute autre fonction que lui attribue le gouvernement.

Lois, règlements et autres actes administrés par le ministre des Ressources naturelles

MINISTRE DÉLÉGUÉ

Décret concernant la ministre déléguée à l'Énergie (Décret 52-2002 du 30 janvier 2002)

Loi constitutive *LOI SUR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES* (L.R.Q., c. M-25.2)

Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits du ministère des Ressources naturelles (Décret 1455-95 du 8 novembre 1995) (M-25.2, r.1), modifié par le décret 937-98 du 8 juillet 1998 et par le décret 1073-2000 du 5 septembre 2000

Lois, règlements et autres actes relatifs aux autochtones

Décret concernant l'approbation de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec et l'octroi d'une contribution à un récipiendaire désigné par le Grand conseil des Cris (Décret 289-2002 du 20 mars 2002)

Décret concernant la publication de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (Décret 507-2002 du 1^{er} mai 2002)

LOI APPROUVANT LA CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS (L.R.Q., c. C-67)

Règlement sur l'admissibilité aux bénéfices de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (R.R.Q. 1981, c. C-67, r.1, p. 4-463)

LOI APPROUVANT LA CONVENTION DU NORD-EST QUÉBÉCOIS (L.R.Q., c. C-67.1)

Règlement sur l'admissibilité aux bénéfices de la Convention du Nord-Est québécois (R.R.Q. 1981, c. C-67.1, r.1, p. 4-469)

LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA RÉGION DE LA BAIE-JAMES

(L.R.Q., c. D-8.2), modifiée par L.Q. 2002, c. 68. Le ministre François Gendron a été désigné responsable le 13 février 2002

N. B. Le ministre des Affaires municipales est chargé de l'application des articles 34 à 40 de cette loi.

Règlement de régie interne de la Société de développement de la Baie-James (Décret 550-2001 du 9 mai 2001) (D-8.2, r.1)

LOI SUR LA SOCIÉTÉ EYYOU DE LA BAIE-JAMES
(L.R.Q., c. S-16.1)

Lois, règlements
et autres actes relatifs à
l'énergie

LOI SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE D'APPAREILS FONCTIONNANT
À L'ÉLECTRICITÉ OU AUX HYDROCARBURES
(L.R.Q., c. E-1.2)

Règlement sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures (Décret 1213-92 du 26 août 1992) (E-1.2, r.1), modifié par le décret 955-95 du 5 juillet 1995

LOI SUR L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
(L.R.Q., c. A-7.001)

LOI SUR L'EXPORTATION DE L'ÉLECTRICITÉ
(L.R.Q., c. E-23)

LOI SUR HYDRO-QUÉBEC
(L.R.Q., c. H-5)

Règlement sur l'exercice du pouvoir du conseil d'administration d'Hydro-Québec, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à l'entreprise (R.R.Q. 1981, c. H-5, r.1, p. 6-073), modifié par les décrets 2500-82 du 3 novembre 1982, 1008-83 du 18 mai 1983 et 322-84 du 8 février 1984

Règlement n° 634 établissant les conditions de fourniture de l'électricité (Décret 607-96 du 29 mai 1996) (H-5, r.0.2), modifié par le Règlement n° 670 (Décret 556-98 du 22 avril 1998)

Décret concernant la fixation du taux d'ajustement des tarifs auxquels l'électricité est fournie par Hydro-Québec (Décret 1352-97 du 15 octobre 1997)

Règlement n° 633 concernant le Règlement sur l'exercice du pouvoir du conseil d'administration d'Hydro-Québec et d'autres mesures administratives s'appliquant à la Société (Décret 497-96 du 8 mai 1996) (H-5, r.1.3), modifié par le Règlement n° 664 (Décret 1705-97 du 17 décembre 1997)

Règlement n° 503 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application pour les producteurs en serres (Décret 1707-90 du 12 décembre 1990) (H-5, r.5)

Règlement n° 663 d'Hydro-Québec établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application (Décret 555-98 du 22 avril 1998) (H-5, r.4)

Règlement n° 659 d'Hydro-Québec sur les conditions et tarifs du service de transport pour l'accessibilité à son réseau (Décret 276-97 du 5 mars 1997) (H-5, r.0.3)

Règlement n° 681 concernant le régime de retraite d'Hydro-Québec (Décret 1453-99 du 15 décembre 1999) (H-5, r.3.2)

Décret concernant les caractéristiques de l'approvisionnement des marchés québécois en électricité patrimoniale (Décret 1277-2001 du 24 octobre 2001)

LOI CONCERNANT LA CONSTRUCTION PAR HYDRO-QUÉBEC
D'INFRASTRUCTURES ET D'ÉQUIPEMENTS PAR SUITE DE LA TEMPÊTE
DE VERGLAS SURVENUE DU 5 AU 9 JANVIER 1998

(L.Q. 1999, c. 27), modifiée par L.Q. 2002, c. 68

LOI SUR LE MODE DE PAIEMENT DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ
DANS CERTAINS IMMEUBLES

(L.R.Q., c. M-37)

LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

(L.R.Q. R-6.01), modifiée par L.Q. 2000, c. 22

Règlement sur les taux et modalités de paiement de la redevance payable à la Régie de l'énergie (Décret 383-98 du 25 mars 1998) (R-6.01, r.2), modifié par le *Règlement modifiant le Règlement sur les taux et modalités de paiement de la redevance payable à la Régie de l'énergie* (Décret 971-2001 du 23 août 2001)

Règlement sur les droits payables à la Régie de l'énergie (Décret 52-98 du 14 janvier 1998) (R-6.01, r.0.1)

Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie (Décret 140-98 du 4 février 1998) (R-6.01, r.0.2)

Règles de régie interne de la Régie de l'énergie (Décret 1127-99 du 29 septembre 1999) (R-6.01, r.1.2)

Ordonnance comptable sur l'amortissement et les retraits d'actifs, compte 486.00 – « Outil et outillage » (R-6.01, r.0.01) (R.R.Q. 1981, c. R-6, r.1, p. 8-791)

Ordonnance comptable sur la capitalisation des avantages sociaux (R-6.01, r.0.02) (R.R.Q. 1981, c. R-6, r.3, p. 8-795)

Ordonnance sur la classification uniforme de comptes des distributeurs de gaz au chapitre des immobilisations (R-6.01, r.0.03) (R.R.Q. 1981, c. R-6, r.4, p. 8-797)

Ordonnance sur la compensation du coût des capitaux engagés durant la construction (R-6.01, r.0.04) (R.R.Q. 1981, c. R-6, r.5, p. 8-811)

Ordonnance sur la conservation des registres et des documents des distributeurs de gaz (R-6.01, r.0.05) (R.R.Q. 1981, c. R-6, r.7, p. 8-815)

Ordonnance sur la contribution pour aide à la construction (R-6.01, r.0.06) (R.R.Q. 1981, c. R-6, r.10, p. 8-827)

Règlement sur les droits exigibles des distributeurs de gaz (Décret 1627-94 du 16 novembre 1994) (R-6.01, r.0.07)

Ordonnance sur une procédure sommaire d'ajustement des tarifs des distributeurs de gaz assujettis à la Régie du gaz naturel en fonction des modifications dans les taux et les droits d'achat du gaz (R-6.01, r.0.2.1) (R.R.Q. 1981, c. R-6, r.16, p. 8-843)

Ordonnance sur le rapport annuel des distributeurs de gaz (R-6.01, r.0.2.2) (R.R.Q. 1981, c. R-6, r.18, p. 8-855)

Ordonnance sur le rapport mensuel des distributeurs de gaz (R-6.01, r.0.2.3) (R.R.Q. 1981, c. R-6, r.20, p. 8-859)

Ordonnance comptable relative à la règle du minimum à des fins d'immobilisations (R-6.01, r.1.1) (R.R.Q. 1981, c. R-6, r.21, p. 8-867)

Règlement sur la teneur et la périodicité du plan d'approvisionnement (Décret 925-2001 du 9 août 2001) (R-6.01, r.3)

Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie (Décret 970-2001 du 23 août 2001) (R-6.01, r.0.04.1)

Règlement sur les conditions et les cas où la conclusion d'un contrat d'approvisionnement par le distributeur d'électricité requiert l'approbation de la Régie de l'énergie (Décret 1354-2002 du 20 novembre 2002) (R-6.01, r. 0.04.01)

Règlement sur l'énergie éolienne et sur l'énergie produite avec de la biomasse (Décret 352-2003 du 5 mars 2003)

Décret concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard de l'énergie éolienne et de l'énergie produite avec de la biomasse (Décret 353-2003 du 5 mars 2003)

LOI SUR LE RÉGIME DES EAUX

(L.R.Q., c. R-13), modifiée par L.Q. 2002, c. 68

N. B. Le ministre des Ressources naturelles n'est chargé que de l'application de l'article 3 et de la section VIII de cette loi.

Règlement sur le domaine hydrique public (Décret 9-89 du 11 janvier 1989) (R-13, r.2), modifié par le décret 779-89 du 24 mai 1989

LOI SUR LES SYSTÈMES MUNICIPAUX ET LES SYSTÈMES PRIVÉS D'ÉLECTRICITÉ

(L.R.Q., c. S-41)

LOI SUR LES PRODUITS ET LES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS,

(L.R.Q., c. P-29.1)

Règlement sur les produits pétroliers (Décret 753-91 du 29 mai 1991) (P-29.1, r.2), modifié par les errata du 24 juillet 1991, du 14 août 1991 et du 9 juin 1993 et par les règlements édictés par les décrets 108-96 du 24 janvier 1996, 505-98 du 8 avril 1998 et 156-99 du 24 février 1999

Arrêté ministériel concernant la délégation de l'exercice des pouvoirs du ministre (Arrêté ministériel du 24 février 1999) (P-29.1, r.1)

Arrêté ministériel 1997, le 26 novembre 1997, concernant la désignation d'un périodique et remplaçant l'arrêté 96-530, indiquant les prix à la rampe de chargement au moment de la fermeture des marchés le jeudi de la semaine précédant cette période

Lois, règlements
et autres actes relatifs
au foncier

LOI SUR LES ARPENTAGES

(L.R.Q., c. A-22)

LOI SUR LES BUREAUX DE LA PUBLICITÉ DES DROITS

(L.R.Q., c. B-9)

Tarif des droits relatifs à la publicité foncière (Décret 1074-2001 du 12 septembre 2001) (B-9, r.2.01)

Tarif des droits relatifs à la publicité foncière et à l'application de certaines dispositions transitoires relatives aux anciens registres des bureaux d'enregistrement (Décret 1597-93 du 17 novembre 1993) (B-9, r.2.1), modifié par le décret 1075-2001 du 12 septembre 2001

Tarif des droits relatifs au registre des droits personnels et réels mobiliers (Décret 1595-93 du 17 novembre 1993) (B-9, r.2.2), modifié par le décret 445-98 du 1^{er} avril 1998 et par le décret 908-99 du 11 août 1999

LOI SUR LE CADASTRE

(L.R.Q., c. C-1)

Règlement sur les frais exigibles pour le dépôt des plans de cadastre et pour l'examen des plans non déposés (Décret 1308-93 du 15 septembre 1993) (C-1, r.1)

LOI SUR LA DIVISION TERRITORIALE

(L.R.Q., D-11)

N. B. Le ministre des Ressources naturelles est chargé de l'application du paragraphe 3^o de l'article 1 et de l'article 11.

Décret concernant la Révision des régions administratives du Québec (Décret 2000-87 du 22 décembre 1987) (D-11, r.2) annexe 1 modifié par le décret 1399-88 du 14 septembre 1988, le décret 1389-89 du 23 août 1989, le décret 965-97 du 30 juillet 1997 et par le décret 1437-99 du 15 décembre 1999

LOI FAVORISANT LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

(L.R.Q., c. R-3.1)

Règlement modifiant le tarif des honoraires perçus par les registrateurs et versés au fonds de la réforme du cadastre québécois (Décret 1848-92 du 16 décembre 1992) (R-3.1, r.1)

LOI CONCERNANT LE RÉGIME DES TERRES DANS LES TERRITOIRES DE LA BAIE-JAMES ET DU NOUVEAU-QUÉBEC

(L.R.Q., c. R-13.1)

LOI SUR LES TITRES DE PROPRIÉTÉ DANS CERTAINS DISTRICTS ÉLECTORAUX

(L.R.Q., c. T-11)

Lois, règlements
et autres actes relatifs
aux forêts

LOI SUR LES COMPAGNIES DE FLOTTAGE

(L.R.Q., c. C-42)

LOI SUR LE CRÉDIT FORESTIER

(L.R.Q., c. C-78), modifiée par L.Q. 2002, c. 75

Règlement d'application de la Loi sur le crédit forestier (R.R.Q. 1981, c. C-78, r.1, p. 4-569) (C-78, r.1), modifié par le décret 1124-87 du 22 juillet 1987

LOI FAVORISANT LE CRÉDIT FORESTIER PAR LES INSTITUTIONS PRIVÉES

(L.R.Q., c. C-78.1), modifiée par L.Q. 2002, c. 75

Règlement sur le crédit forestier par les institutions privées (Décret 1330-84 du 6 juin 1984) (C-78.1, r.1), modifié par l'erratum du 10 avril 1985

LOI SUR LES FORÊTS

(L.R.Q., c. F-4.1), modifiée par L.Q. 2002, c. 25, par L.Q. 2002, c. 68 et par L.Q. 2001, c. 6 dont les articles entrèrent en vigueur comme suit :

Le 23 mai 2001 : article 103

Le 1^{er} septembre 2002 : article 30

Le 31 mars 2004 : les articles 42 à 46, 62, 63, les paragraphes 2^o et 3^o de l'article 70, l'article 71, dans la mesure où il édicte l'article 84.8, l'article 78, dans la mesure où il édicte les articles 92.0.5 et 92.0.6, le paragraphe 5^o de l'article 119, l'article 122, dans la mesure où il édicte le deuxième alinéa de l'article 184, les articles 155, 156, le paragraphe 2^o de l'article 157, les articles 177 à 181

Le 1^{er} avril 2005 : les articles 2, 32, 33, l'article 35, dans la mesure où il édicte l'article 43.1, les articles 36, 38 à 41, 47, 50, 51, le paragraphe 1^o de l'article 56, les articles 72 et 73

Le 31 août 2006 : article 52

Et en vertu du décret 825-2001 du 27 juin 2001 qui fixe les dates d'entrée en vigueur des articles suivants :

Le 27 juin 2001 : les articles 3 à 25, 27 à 29, 31, 34, l'article 35, dans la mesure où il édicte l'article 43.2, les articles 37, 48, 49, 53, 55, les paragraphes 2^o et 3^o de l'article 56, les articles 59, 61, 64 à 69, le paragraphe 1^o de l'article 70, l'article 71, sauf l'article 84.8 qu'il édicte, les articles 74 à 76, l'article 78, sauf les articles 92.0.5 et 92.0.6 qu'il édicte, les articles 79 à 90, l'article 91, sauf l'article 104.1 qu'il édicte, les articles 92 à 98, le paragraphe 1^o de l'article 99, les articles 100 à 102, 104 à 118, les paragraphes 1^o à 4^o et 8^o de l'article 119, les articles 120, 121, l'article 122, sauf le deuxième alinéa de l'article 184, le paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 186.7 et l'article 186.9 qu'il édicte, les articles 123 à 129, 131 à 154, le paragraphe 1^o de l'article 157, les articles 159, 160, 162, 163, 168, 170 à 172, 174 à 176, 182 à 188

Le 1^{er} septembre 2001 : l'article 169

Le 1^{er} janvier 2002 : les articles 164 à 167 et 173

Le 1^{er} septembre 2002 : les articles 26 et 161

Le 31 mars 2004 : Le paragraphe 4^o de l'article 70, l'article 91, dans la mesure où il édicte l'article 104.1, et l'article 122, dans la mesure où il édicte le paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 186.7

Le 1^{er} avril 2005 : les articles 60, 77 et 130

Et en vertu du Décret 191-2002 du 28 février 2002 qui fixe l'entrée en vigueur des articles suivants :

le 1^{er} avril 2002 : les articles 1, 54, 58 et 158

Règlement sur les redevances forestières (Décret 372-87 du 18 mars 1987) (F-4.1, r.2), modifié par les décrets 352-89 du 8 mars 1989 et 1198-90 du 15 août 1990, l'erratum du 10 octobre 1990, le décret 398-93 du 24 mars 1993, le décret 1594-95 du 6 décembre 1995, le décret 757-96 du 19 juin 1996, le décret 1582-97 du 3 décembre 1997, le décret 52-99 du 27 janvier 1999, le décret 21-2000 du 12 janvier 2000, le décret 96-2001 du 7 février 2001 et le décret 192-2002 du 28 février 2002

Règlement sur le mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État (Décret 1266-99 du 17 novembre 1999) (F-4.1, r.0.2)

Règlement sur la protection des forêts (Décret 1417-87 du 16 septembre 1987) (F-4.1, r.1.1)

Règlement sur l'inventaire de plants d'arbres à des fins autres qu'ornementales (Décret 201-88 du 10 février 1988) (F-4.1, r.0.1)

Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois (Décret 908-88 du 8 juin 1988) (F-4.1, r.1.01), modifié par les décrets 871-89 du 7 juin 1989, 271-92 du 26 février 1992 et 1400-94 du 7 septembre 1994

Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (Décret 498-96 du 24 avril 1996) (F-4.1, r.1.001.1) modifié par les décrets 1406-98 du 28 octobre 1998, 647-2001 du 30 mai 2001 et 439-2003 du 21 mars 2003

Règlement sur les plans et rapports d'aménagement forestier (Décret 418-89 du 22 mars 1989) (F-4.1, r.1.02), modifié par le décret 713-92 du 12 mai 1992, par le décret 1594-95 du 6 décembre 1995 et par le décret 192-2002 du 28 février 2002

Règlement sur les permis de culture et d'exploitation d'érablières dans les forêts du domaine de l'État (Décret 1889-89 du 6 décembre 1989) (F-4.1, r.1.01.1)

Règlement sur les taux unitaires applicables au calcul des droits relatifs au permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois (Arrêté ministériel numéro AM 2003-007, G.O. II, 135, n° 13B, p. 1795B) (F-4.1 r.3)

Arrêté du ministre des Ressources naturelles concernant la valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits pour l'année financière 2002-2003 (Arrêté ministériel numéro AM-2002-003 du 19 mars 2002) (F-4.1, r.4)

Décret sur la constitution du Conseil de la recherche forestière au Québec (Décret 240-88 du 24 février 1988) (F-4.1, r.0.01)

Règlement sur le taux par mètre cube de bois applicable au calcul de la contribution payable par le titulaire d'un permis d'exploitation du bois aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées (Décret 1113-96 du 4 septembre 1996) (F-4.1, r.2.1), modifié par le décret 501-2001 du 2 mai 2001

Décret concernant la mise en opération du Fonds forestier (Décret 1114-96 du 4 septembre 1996), modifié par le décret 1493-97 du 19 novembre 1997 et par le décret 826-2001 du 27 juin 2001

Règlement sur la contribution des bénéficiaires de certains contrats et de certaines conventions au Fonds forestier (Décret 328-2002 du 20 mars 2002) (F-4.1, r.0.02.1), modifié par le décret 438-2003 du 21 mars 2003

Programme de financement forestier (Décret 384-97 du 26 mars 1997) (F-4.1, r.1.03), modifié par le Règlement modifiant le Programme de financement forestier (Décret 1043-2000 du 30 août 2000)

Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus (Décret 1563-98 du 16 décembre 1998) (F-4.1, r.2.02)

Règlement sur les droits exigibles des producteurs forestiers reconnus (Décret 148-2000 du 16 février 2000) (F-4.1 r.0.03)

Décret concernant le versement au Fonds forestier d'une partie des sommes payées par les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (Décret 441-2003 du 21 mars 2003)

LOI SUR LES MESUREURS DE BOIS

(L.R.Q., c. M-12.1)

Règlement sur les permis de mesureurs de bois (Décret 1588-85 du 7 août 1985) (M-12.1, r.1), modifié par le décret 792-92 du 27 mai 1992 et par le *Règlement modifiant le Règlement sur les permis de mesureurs de bois* (Décret 422-2000 du 29 mars 2000)

**LOI RÉGISSANT LES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
DE BÉNÉFICIAIRES DE CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT ET
D'AMÉNAGEMENT FORESTIER POUR LES ANNÉES 2000-2001 ET 2001-2002**

(L.Q. 2000, c. 4)

**LOI ASSURANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE CONCERNANT UNE
NOUVELLE RELATION ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LES CRIS
DU QUÉBEC**

(L.Q. 2002, c. 25).

N. B. Le ministre des Ressources naturelles est responsable de l'application des articles 16 à 20 de cette loi.

**Lois, règlements
et autres actes relatifs
aux mines**

LOI SUR LES MINES

(L.R.Q., c. M-13.1)

N.B. Le ministre des Transports est chargé de l'application des dispositions de cette loi qui concernent les chemins miniers autres que secondaires.

Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure (Décret 1042-2000 du 30 août 2000) (M-13.1, r.2), modifié par le décret 1336-2000 du 15 novembre 2000

Décret concernant l'autorisation générale à la ministre de l'Énergie et des Ressources de délivrer des permis de recherche ou de conclure des baux d'exploitation dans les fonds marins (Décret 1579-93 du 17 novembre 1993)

Arrêté ministériel sur la désignation des bureaux régionaux (Arrêté ministériel du 7 octobre 1988) (M-13.1, r.0.2), modifié par les arrêtés ministériels du 30 août 1989, du 23 juin 1993, du 2 novembre 1993 et du 19 novembre 1993

Règlement sur le pétrole, le gaz naturel, la saumure et les réservoirs souterrains (Décret 1539-88 du 12 octobre 1988) (M-13.1, r.0.3), modifié par le décret 1081-90 du 1^{er} août 1990

Règlement sur la délégation de l'exercice des pouvoirs relatifs au pétrole, au gaz naturel, à la saumure et aux réservoirs souterrains attribués au ministre des Ressources naturelles par la Loi sur les mines (Arrêtés ministériels 1991 et 1992) (M-13.1, r.0.1.2)

Arrêté ministériel n° 453 concernant la délégation de l'exercice des pouvoirs attribués au ministre des Ressources naturelles par la *Loi sur les mines*, à l'exception de ceux relatifs au pétrole, au gaz naturel, à la saumure et aux réservoirs souterrains en date du 31 mai 2001 (Arrêté ministériel 2001 du 31 mai 2001) (M-13.1, r.0.1.02)

Arrêté ministériel concernant le type de construction qu'un titulaire de claim, de permis d'exploration minière ou de permis de recherche de substances minérales de surface peut ériger ou maintenir sur les terres du domaine de l'État sans autorisation ministérielle (Arrêté ministériel 2000 du 24 octobre 2000) (M-13.1, r.3)

LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MINES

(L.R.Q., c. D-15) modifiée par L.Q. 2002, c. 6 et par L.Q. 2002, c. 40

Règlement sur les frais et les travaux d'exploration minière et de mise en valeur visés au paragraphe d) de l'article 18 de la Loi concernant les droits sur les mines (R.R.Q. 1981, c. D-15, r.1, p. 5-253) (D-15, r.1)

Règlement sur les taux d'intérêt des droits sur les mines (Décret 2047-85 du 3 octobre 1985) (D-15, r.4)

LOI SUR LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

(L.R.Q., c. S-18.2)

Règlement sur la date à laquelle l'exercice financier de la Société nationale de l'amiante se termine (R.R.Q. 1981, c. S-18.2, r.1, p. 10-245)

Lois, règlements et autres actes relatifs au territoire

LOI SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

(L.R.Q., c. T-8.1), modifiée par L.Q. 2002, c. 68

Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (Décret 231-89 du 22 février 1989) (T-8.1, r.6), modifié par le décret 308-99 du 31 mars 1999 et par le décret 1252-2001 du 17 octobre 2001

Règlement sur les cessions à titre gratuit de terres pour usage d'utilité publique (T-8.1, r.1.1), remplacé par le décret 1253-2001 du 17 octobre 2001

Règlement sur la régularisation de certaines occupations de terres du domaine de l'État (Décret 233-89 du 22 février 1989) (T-8.1, r.5), modifié par le décret 90-2003 du 29 janvier 2003

Règlement sur la disposition de certains biens excédentaires ou confisqués (Décret 234-89 du 22 février 1989) (T-8.1, r.2)

Règlement sur les frais d'attestation d'enregistrement et de recherche au terrier (Décret 235-89 du 22 février 1989) (T-8.1, r.3)

Règlement sur les frais exigibles lors du transfert de l'administration d'une terre (Décret 236-89 du 22 février 1989) (T-8.1, r.4)

Règlement sur la location des terres du domaine public aux fins de l'aménagement, de l'exploitation et du maintien d'une centrale de production d'hydroélectricité de 25MW et moins par un producteur privé (Décret 1317-90 du 12 septembre 1990) (T-8.1, r.4.1)

La présente liste était à jour le 31 mars 2003.

Gestion de la ressource forestière

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002, tome II, chapitre 4, gestion de la ressource forestière.

Le rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) fait état de dix-sept recommandations relatives à la gestion de la ressource forestière. Ces recommandations concernent les cinq thèmes suivants : la possibilité forestière, le suivi des travaux d'aménagement forestier, l'aménagement durable de la forêt, les droits de coupe et les crédits, de même que l'information de gestion et la reddition de comptes. Un plan d'action établissant des mesures correctives a été déposé par le sous-ministre des Ressources naturelles à la Commission de l'administration publique, le 13 février 2003, afin de donner suite à chacune des recommandations du VGQ. Un suivi de gestion a été mis en place au Ministère et un tableau de bord permettra de suivre régulièrement l'évolution de la mise en œuvre de ces mesures correctives. Le Ministère rendra compte du taux de réalisation de ces mesures correctives dans son *Rapport annuel de gestion 2003-2004*.

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2000-2001, tome I, chapitre 2, subventions du gouvernement à des organismes sans but lucratif.

Actuellement, le Ministère prépare un plan d'action faisant état des mesures à prendre pour répondre aux recommandations du Vérificateur général formulées dans le *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2000-2001* (tome I, chapitre 2, subventions du gouvernement à des organismes sans but lucratif). Ce plan prévoit une étude « bénéfice-coût » permettant la comparaison entre la création d'un organisme sans but lucratif (OSBL) pour la gestion d'un programme destiné à la modernisation d'usines de pâtes et papiers, d'une part, et la gestion d'un tel programme par l'entremise du Ministère, d'autre part. Cette étude répondra plus spécifiquement aux préoccupations du Vérificateur général en matière de versement anticipé des subventions, de choix du gestionnaire et de plafond des dépenses de fonctionnement des OSBL. De plus, ce plan prévoira des mesures pour une meilleure reddition de comptes des activités d'Inno-Pap, tant au Ministère qu'à l'Assemblée nationale.

Géomatique

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 1997-1998, tome II, chapitre 7, utilisation de la géomatique pour la gestion du territoire et de ses ressources.

Au regard des recommandations du Vérificateur général sur l'optimisation des ressources utilisées en géomatique, le *Plan géomatique du gouvernement du Québec* (PGGQ) poursuit, notamment, la mise en œuvre du cadre de gestion de l'information géographique gouvernementale, afin d'orienter les politiques

ministérielles de diffusion. Périodiquement, il effectue le suivi de ses actions structurantes en inscrivant, au système de suivi de la planification ministérielle, les actions planifiées, les indicateurs de suivi, les cibles projetées et les résultats atteints.

En 2002-2003, pour faciliter l'accès à l'information géographique gouvernementale et la diffusion de celle-ci, le PGGQ a amorcé le développement, en partenariat interministériel, du *Portail gouvernemental d'accès à l'information géographique* et du *Catalogue d'information géographique gouvernementale*.

Le bilan 1998-2003 et le mémoire de renouvellement 2003-2008 du PGGQ seront présentés sous peu aux autorités gouvernementales. De plus, sur le plan de l'échange de connaissances, le PGGQ prévoit tenir, en 2003, le premier Salon de l'information géographique gouvernementale. Enfin, il continuera à établir le profil financier de la géomatique gouvernementale.

Planification des ressources humaines de la fonction publique

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002, tome II, chapitre 2, planification des ressources humaines de la fonction publique.

À la suite des recommandations du Vérificateur général sur la planification des ressources humaines de la fonction publique, un plan d'action a été retenu le 27 février 2003. Ce plan d'action prévoit des mesures correctrices s'étalant du mois d'avril 2003 au mois de janvier 2006.

Parmi ces mesures se trouvent les suivantes :

- la désignation d'un coordonnateur de la planification de main-d'œuvre (PMO) et la production, au bénéfice des autorités du Ministère, des rapports nécessaires et d'un bilan de réalisation de la planification de main-d'œuvre;
- la désignation du chef du Service de la dotation et de la rémunération pour assurer le suivi du présent plan d'action et produire un bilan semi-annuel;
- la production trimestrielle, au bénéfice du sous-ministre, d'une liste des postes occupés par intérim;
- la production d'une vue d'ensemble évolutive sur les plans quantitatif et qualitatif de l'effectif en place;
- la constitution des réserves de candidatures, afin de tenir rapidement des concours de recrutement;
- le maintien de la politique d'affectation sectorielle pour favoriser la rétention d'employés dans certaines régions administratives;
- l'établissement annuel des besoins en main-d'œuvre et la mesure de l'atteinte des objectifs gouvernementaux en cette matière;
- la publicité au sujet des emplois spécifiques du Ministère dans les universités, les cégeps et les ordres professionnels, et le travail en partenariat avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), afin de disposer, au moment approprié, des ressources humaines qualifiées;
- le développement d'un projet pilote d'alternance étude/emploi, afin de s'assurer qu'une fois diplômés et qualifiés pour faire partie des listes de déclaration d'aptitudes, ces jeunes demeureront à l'emploi du Ministère;

- la préparation des plans de relève et de transfert des connaissances;
- la participation au comité interministériel sur la PMO.

Ressources informationnelles

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2000-2001, tome II, chapitre 4, prestation électronique des services aux citoyens et aux entreprises.

À la suite des recommandations du Vérificateur général sur la prestation électronique des services aux citoyens et aux entreprises, des mesures correctrices ont été prises pour chacun des processus de gestion qui ont fait l'objet d'un examen. Les principales actions entreprises par le Ministère sont :

- **Planification :** L'architecture d'entreprise ministérielle (AEM) a été élaborée, en lien avec l'architecture d'entreprise gouvernementale. Elle a été approuvée par le comité de direction du Ministère en mars 2003. L'AEM comporte un plan d'action qui englobe une série de recommandations. Celles-ci portent sur la planification de la phase 2 de l'AEM;
- **Gestion du changement :** Le Ministère a réalisé, en collaboration avec l'ÉNAP, une étude sur les pratiques en accompagnement des personnes dans la gestion du changement et dans l'implantation de la prestation électronique de services (PES). Par ailleurs, le Ministère a entrepris divers travaux pour rendre la PES conforme aux normes internationales;
- **Sécurité :** Le Ministère a procédé à un audit de sécurité de sa prestation électronique de services (PES). Cet exercice a contribué à de meilleures pratiques en développement et en maintenance de logiciels. Un avis de consentement sur l'utilisation à des fins professionnelles des outils informatiques mis à la disposition des employés, a été implanté dans tous les postes de travail. La surveillance de l'utilisation du site Internet a également été automatisée;
- **Suivi de gestion :** Le Ministère a identifié un responsable ministériel de la PES. Un comité de coordination ministériel assure l'évolution de l'implantation de l'AEM. Enfin, le Ministère revoit son cadre de gestion des ressources informationnelles pour adapter le modèle de gouvernance actuel à la structure de l'AEM;
- **Sélection des investissements :** Des fonds technologiques spécifiques ont été mis en place pour soutenir la PES. Un comité aviseur fait annuellement des recommandations au comité de direction du Ministère sur les investissements à effectuer;
- **Détermination et essai des mesures de relève :** Une stratégie et un plan de relève des systèmes informatiques sont en cours au Ministère;
- **Détermination et communication du niveau de service :** Le soutien aux utilisateurs du site Internet a fait l'objet d'une analyse et un modèle normalisé de prise en charge des demandes de soutien a été adopté. Les objectifs portant sur la qualité des services offerts aux clientèles en matière de PES feront partie intégrante de la prochaine *Déclaration de services aux citoyens* du Ministère;
- **Gestion des risques :** Une politique de gestion des risques est en élaboration. Cette dernière vise à mettre en place une méthodologie qui remplacera celle en vigueur, pour les projets informatiques de 500 000 \$ et plus;

- Gestion des avantages : Étant donné que la majorité des prestations électroniques sont spécifiques à chacun des secteurs d'affaires du Ministère, la gestion des avantages se fait par chacune des lignes d'affaires;
- Obtention d'une certification pour les applications critiques : Le Ministère est présentement à rechercher les autorités compétentes en la matière; entre-temps, il utilise les meilleures pratiques reconnues;
- Reddition de comptes : Deux rapports portant sur la reddition de compte annuelle ont été présentés au comité de direction ministériel. Le Ministère a déposé son bilan informatique auprès du Secrétariat du Conseil du trésor, comme le prévoit le *Cadre de gestion des ressources informationnelles gouvernemental*.

La mission

La mission de Forêt Québec est de s'assurer d'un aménagement durable des forêts, au bénéfice de la population.

La vision

Forêt Québec se projette dans l'avenir en se donnant comme vision de contribuer à faire du Québec un chef de file mondial en matière de gestion des forêts.

Les principes de gestion

Forêt Québec :

- assure la transparence à tous les niveaux de l'organisation;
- favorise la participation des employés par les comités d'organisation du travail;
- favorise le travail en équipe au moyen de comités d'intégration et de gestion;
- axe la gestion sur les résultats et sur la responsabilisation accrue des employés.

L'organisation

Forêt Québec est une organisation déconcentrée : environ 1 200 de ses 1 500 employés exercent leurs activités dans 54 points de service répartis sur l'ensemble du territoire. En plus des unités de soutien qui relèvent du sous-ministre associé, l'organisation est constituée de deux directions générales :

- la Direction générale de la connaissance forestière et de la production des plants qui chapeaute la Direction de la recherche forestière, la Direction des inventaires forestiers et la Direction de la production des semences et des plants (cette dernière comprend six pépinières);
- la Direction générale des services régionaux qui chapeaute la Direction de l'assistance technique et les 10 directions régionales (celles-ci regroupent 49 bureaux régionaux et locaux).

Les produits et services

Forêt Québec offre à la clientèle vingt produits et services, regroupés en six grandes familles :

- résultats de recherche;
- inventaires forestiers;
- semences et plants de reboisement;
- interventions en forêt publique;
- développement forestier et de l'emploi;
- programmes d'aide financière.

La clientèle

Les produits et services sont destinés principalement aux utilisateurs des ressources du milieu forestier, répartis dans l'ensemble du territoire québécois, tels que :

- les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF);
- les bénéficiaires de conventions d'aménagement forestier (CvAF), de contrats d'aménagement forestier (CiAF) et de convention de garantie de suppléance;
- les organismes liés à la gestion de la forêt privée;
- les industriels des secteurs du bois, du papier et des autres produits de transformation;
- les acériculteurs, les producteurs de bleuets, les producteurs de bois de chauffage à des fins commerciales, les divers groupes d'utilisateurs des autres ressources du milieu, tels que les pourvoyeurs et les gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et de réserves fauniques;
- les citoyens qui récoltent du bois de chauffage à des fins domestiques;
- certaines administrations locales et régionales, telles que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC);
- les communautés autochtones engagées dans le développement forestier.

Certains produits et services de Forêt Québec intéressent d'autres clients tels que les consultants, les organismes de protection des forêts, les établissements d'enseignement et de recherche, de même que certaines administrations gouvernementales.

Les ressources

En 2002-2003, pour livrer ses produits et services, Forêt Québec disposait d'un budget de 243,0 millions de dollars et d'un effectif de 1 517 personnes (ETC).

Produits et services

	Budget (M \$)	Effectif (ETC)
Résultats de recherche	17,2	159
Inventaires forestiers	19,0	110
Semences et plants de reboisement	43,3	399
Interventions en forêt publique	69,0	722
Développement forestier et de l'emploi	9,0	102
Programmes d'aide financière	28,4	25
Total partiel des P/S	185,9	1 517
Contribution à la SOPFEU et à la SOPFIM	19,0	—
Programmes (création d'emplois, forêt privée et autres)	38,1	—
TOTAL	243,0	1 517

L'état des opérations et de l'excédent est présenté à la fin de la présente annexe.

Le bilan des résultats 2002-2003

En mettant en œuvre des actions déterminantes, Forêt Québec contribue à l'atteinte de six objectifs du plan stratégique ministériel. Le bilan rend compte de la performance de l'organisation par rapport aux cibles qu'elle s'était fixées en début d'année et il présente, pour une première année, les coûts de revient des activités principales prévues dans le *Plan d'action 2002-2003*. Les coûts ont été établis selon la structure des produits et services de l'année financière 2002-2003. En cours d'année, le Ministère a révisé cette nouvelle structure qui sera mise en application à compter de 2003-2004.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Améliorer les services à la clientèle.

ACTION DÉTERMINANTE

Respecter les délais inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Taux de respect des délais inscrits dans la <i>Déclaration de services aux citoyens</i> .	Avoir atteint 90 %.	Cas respectant les délais/cas mesurés 7 041/7 268 = 97 %
– Accueillir les visiteurs dans un délai de 10 minutes;		Accueillir les visiteurs = 99 %
– Répondre à une lettre dans un délai de 10 jours;		Répondre à une lettre = 95 %
– Accuser réception d'un courriel dans un délai d'un jour;		Accuser réception d'un courriel = 100 %
– Accuser réception d'une plainte dans un délai de 5 jours.		Accuser réception d'une plainte = 100 %

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives au territoire et aux ressources naturelles.

ACTION DÉTERMINANTE

Compléter le programme décennal d'inventaire forestier.

2	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Taux de réalisation de l'inventaire forestier :		
	• Proportion du territoire couvert.	Avoir fait passer de 82 % à 100 %.	km ² réalisés/km ² à réaliser 556 660/567 000 = 98 % (voir page 20 pour plus de détails)
	– Coût annuel de réalisation par km ² .		558,97 \$ \$/km ²

COMMENTAIRES

Le coût annuel de réalisation de l'inventaire forestier pour l'année 2002-2003 inclut des frais de planification non récurrents.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Faciliter l'utilisation des données de connaissance relatives au territoire et aux ressources.

ACTION DÉTERMINANTE

Compléter la numérisation des feuillets cartographiques dans le système d'information écoforestière (SIEF).

	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Taux de réalisation de l'inventaire forestier :		Feuillets numérisés/feuillets à numériser
	• Numérisation des feuillets cartographiques dans le SIEF.	Avoir fait passer de 65 % à 100 %.	2 548/2 548 = 100 % (voir page 22 pour plus de détails)

ACTION DÉTERMINANTE

Favoriser l'acquisition et la diffusion de nouvelles connaissances dans les domaines de la gestion, de l'écologie et de la protection des forêts, ainsi qu'en matière de sylviculture et de génétique forestière.

3	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Taux de réalisation de la planification des activités de recherche forestière.	Avoir fait passer de 80 % à 85 %.	Activités réalisées/activités planifiées 330/382 = 86 % (voir page 24 pour plus de détails)

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4

Favoriser la diversité des usages sur le territoire public.

ACTION DÉTERMINANTE

Développer et poursuivre la mise en œuvre de programmes, d'ententes et d'outils favorisant l'aménagement des diverses ressources du milieu forestier en forêt publique et privée.

4	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Proportion des activités financées dans le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) qui visent des fins autres que la production exclusive de matière ligneuse.	Avoir mesuré la proportion des activités de l'année 2001-2002.	32,0 M \$/40,5 M \$ = 79 %

COMMENTAIRES

Depuis le début du programme, cette proportion s'est accrue considérablement. Alors qu'elle était de 45 % en 1995-1996, elle s'est maintenue autour de 80 % au cours des quatre dernières années qui ont été évaluées. Ce résultat confirme que le programme a atteint son objectif consistant à favoriser la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier (arbres, eau, faune et paysage). Depuis 1995, le Ministère a versé 141,1 millions de dollars pour des projets visant des fins autres que la production exclusive de matière ligneuse, sur un total de 181,6 millions de dollars pour l'ensemble du PMVRMF.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 5

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec, en s'assurant du rendement soutenu des forêts.

ACTION DÉTERMINANTE

Déterminer la possibilité forestière et superviser, analyser et approuver les plans d'aménagement forestier.

5	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Taux de réalisation de la planification forestière.	Avoir établi des stratégies d'aménagement pour chacune des unités d'aménagement forestier.	75 %
	– Coût de réalisation par km ² .		27,59 \$/km ²

COMMENTAIRES

En vertu de la **Loi sur les forêts**, révisée en 2001, le ministère des Ressources naturelles doit déterminer, pour chacune des unités d'aménagement, la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu. Les calculs de possibilité forestière doivent être transmis, dans les délais impartis, aux bénéficiaires de CAAF, afin que ceux-ci préparent leur plan général d'aménagement forestier (PGAF). À cette fin, le Ministère a établi un calendrier des activités à achever en 2002-2003, afin d'évaluer l'état d'avancement du calendrier de réalisation. Ainsi, au 31 mars 2003, 75 % des activités prévues pour la réalisation des stratégies d'aménagement étaient terminées ou en voie d'être achevées.

ACTION DÉTERMINANTE

Effectuer le suivi des activités d'aménagement forestier pour s'assurer de la conformité aux normes établies.

6	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Taux de vérification des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits (TSAPD):		
	• Pour l'ensemble des TSAPD	Avoir réalisé un suivi terrain après traitement sur 50 % des superficies des TSAPD.	ha vérifiés/ha à vérifier 122 477/285 796 = 43 %
	• Pour certains types de TSAPD	Avoir vérifié après traitement 30 % des superficies pour les TSAPD ciblés.	ha vérifiés/ha ciblés 58 466/150 805 = 39 %
	– Coût de vérification des TSAPD par hectare de traitements vérifiés.		65,59 \$/ha vérifiés
	– Ratio: coût de vérification des TSAPD/crédits accordés.		5,63 %

COMMENTAIRES

Forêt Québec fixe des objectifs de vérification en fonction d'un aménagement durable des forêts, d'une mise en valeur des ressources conformément aux règles établies et d'une saine utilisation des crédits déductibles des droits de coupe. Ces objectifs visent tous les traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits (TSAPD) ainsi que certains autres traitements ciblés en fonction des risques, de l'importance des superficies traitées et du coût unitaire de ces mêmes traitements.

D'une part, en ce qui concerne la vérification de l'ensemble des traitements, la cible de 50 % n'a pas été atteinte. D'autre part, l'objectif de vérification des TSAPD ciblés (éclaircies précommerciales, dégagements et coupes partielles) a été dépassé pour une deuxième année consécutive.

7	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Taux de conformité aux normes d'acceptation des interventions forestières réalisées par les industriels.	Avoir mesuré le taux de conformité.	ha conformes/ha vérifiés 22 777/25 260 = 90 %

COMMENTAIRES

Forêt Québec a évalué le taux de conformité des activités d'aménagement forestier en fonction des normes d'acceptation du document *Instructions relatives à l'application du Règlement sur la valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits*. Ce suivi permet de s'assurer que les crédits alloués correspondent à des travaux conformes et d'obliger les industriels à apporter les correctifs nécessaires.

ACTION DÉTERMINANTE

Effectuer le suivi des activités d'aménagement forestier requis pour s'assurer de l'atteinte des résultats escomptés (rendement soutenu).

8	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Taux de conformité aux normes de rendement des interventions forestières réalisées par les industriels.	Avoir mesuré le taux de conformité: - CPRS; - plantations.	ha conformes/ha vérifiés 21 152/27 680 = 76 % 3 192/7 088 = 45 %

COMMENTAIRES

En 2002-2003, Forêt Québec a vérifié 40 % des travaux de coupe progressive et de coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), soit 27 680 hectares des 69 130 hectares inventoriés et déposés par les bénéficiaires de CAAF relativement à des travaux exécutés il y a cinq ans et dix ans. Le taux global de conformité de ces travaux est de 76 %.

Enfin, la vérification des plantations effectuées il y a dix ans et huit ans, selon les différentes essences, indique un taux global de conformité de 45 %. Sur les 29 337 hectares de travaux inventoriés et déposés par les bénéficiaires de CAAF, Forêt Québec a vérifié 7 088 hectares, soit 24 %. Les normes de rendement font référence au document *Manuel d'aménagement forestier*.

ACTION DÉTERMINANTE

Effectuer le suivi des interventions de prélèvement de la matière ligneuse.

9	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Taux de réalisation des objectifs de vérification du mesurage des bois récoltés.	Avoir réalisé les objectifs prévus au plan de vérification: - minimum de 67 050 actes en temps régulier de travail; - minimum de 4 789 actes en dehors des heures normales de travail.	71 902 actes 3 694 actes
	- Coût de vérification du mesurage par m ³ de bois récolté.		0,28 \$ / m ³
	- Ratio : coût de vérification du mesurage/redevances brutes.		2,81 %

COMMENTAIRES

Le plan annuel de vérification est établi en fonction des autorisations de mesurage données, en cours d'année, aux titulaires des permis d'intervention forestière. En 2002-2003, les objectifs prévus étaient de réaliser un minimum de 67 050 actes de vérification en temps régulier et de 4 789 actes de vérification en dehors des heures normales de travail. Globalement, la cible a été dépassée puisque 71 902 actes ont été réalisés; le nombre d'actes vérifiés en dehors des heures normales de travail a été de 3 694.

10	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Taux de réalisation du bilan de la matière ligneuse.	Avoir établi, pour chacune des aires communes, le bilan de la matière ligneuse : – possibilité forestière; – volume attribué; – volume récolté et mesuré; – volume laissé sur les aires de récolte.	Bilan établi 115/115 = 100% pour trois des composantes

COMMENTAIRES

Le Ministère a compilé le nombre d'aires communes pour lesquelles le bilan de la matière ligneuse a été achevé pour les trois composantes suivantes : la possibilité forestière, le volume attribué et le volume récolté et mesuré. Les données relatives au volume laissé sur les aires de récolte sont en voie d'être compilées, si bien que le bilan de la matière ligneuse sera complet d'ici peu. Grâce au système de suivi mis en place, le Ministère pourra désormais établir annuellement le bilan de la matière ligneuse pour les quatre composantes visées.

ACTION DÉTERMINANTE

Poursuivre le programme d'amélioration qualitative des plants produits pour le reboisement.

11	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Proportion des plants à rendement supérieur livrés à des fins de reboisement.	Avoir fait passer de 42 % à 50 %.	Plants à rendement supérieur/plants livrés = 78,6 millions/151,7 millions = 52 %
	— Coût par mille plants d'épinette noire produits en récipient. – 120 cm ³ et moins; – plus de 120 cm ³ .		130,57 \$/mille plants 486,94 \$/mille plants

COMMENTAIRES

La cible de 50 % a été atteinte. Afin de continuer à augmenter la proportion de plants à rendement supérieur, des travaux d'aménagement de vergers à graines sont entrepris et des moyens de lutte contre les ravageurs des cônes sont en développement. La conception d'un module ciblant les vergers à graines dans le système informatique de gestion de semences contribuera à améliorer la planification de leur aménagement et de leur entretien.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 6

Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources.

ACTION DÉTERMINANTE

Faire appliquer les politiques et les règlements concernant la protection de l'environnement et en faire le suivi, notamment en exigeant des industriels un plan d'amélioration lorsque requis.

12	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Taux de réalisation des objectifs de suivi environnemental : • Vérification du <i>Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État</i> (RNI).	Avoir réalisé les objectifs de vérification du RNI.	Actes de vérification réalisés / actes de vérification à réaliser 25 326/28 135 = 90 %

COMMENTAIRES

Les méthodes de vérification sont décrites dans le *Cahier d'instructions relatives au suivi de l'application du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État*. Le plan annuel de vérification est établi par échantillonnage et il doit être réalisé à 100 %. La cible prévue pour l'année 2002-2003 n'a pas été atteinte.

	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
	Taux de réalisation des objectifs de suivi environnemental : • Intervention visant l'amélioration de la performance des industriels.	Avoir rencontré tous les industriels dont le taux de conformité au RNI est inférieur à 80 % (mesure effectuée par aire commune).	Rencontres réalisées/rencontres à réaliser 38/38 = 100 % (voir page 44 pour plus de détails)
13	Taux de conformité au RNI des interventions forestières par les industriels.	Avoir mesuré le taux de conformité.	Paramètres conformes/paramètres vérifiés 151 911/177 861 = 85 % (voir page 42 pour plus de détails)
	— Coût de vérification du RNI par hectare de bois récolté.		19,93 \$/ha

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS FORESTIER
OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2003 (vérifié)

	2003	2002
REVENUS		
Contributions des bénéficiaires	72 921 376\$	61 005 230\$
Contributions du ministère des Ressources naturelles du Québec		
—opérations	116 377 520	72 198 105
—protection des forêts	18 614 718	22 374 249
—autres transferts	38 038 752	1 387 636
Contributions - autres ministères	331 378	155 012
Vente de produits et services	1 832 069	1 603 969
	<u>248 115 813</u>	<u>158 724 201</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	83 644 754	65 710 775
Services professionnels	68 334 905	39 717 231
Transport et communications	10 042 390	6 597 976
Locations	9 996 761	7 532 628
Amortissement des immobilisations	8 371 109	6 855 220
Fournitures et approvisionnement	7 497 105	5 500 911
Entretien et réparations	1 397 345	1 953 417
Matériel et équipement	805 698	1 100 260
Frais financiers	316 851	747 146
Créances douteuses	2 135 358	808 791
Dépense de transfert - protection des forêts	18 614 718	22 374 249
Dépense de transfert - autres	40 167 108	3 550 086
	<u>251 324 102</u>	<u>162 448 690</u>
PERTE NETTE	3 208 289	3 724 489
EXCÉDENT AU DÉBUT	5 232 414	8 956 903
EXCÉDENT À LA FIN	<u>2 024 125\$</u>	<u>5 232 414\$</u>

Le mandat

Le mandat de la Direction de Géologie Québec consiste à acquérir, traiter et diffuser des connaissances géoscientifiques sur les ressources minérales du Québec, dans le but d'évaluer et de promouvoir le potentiel minéral des régions dans une perspective de développement durable. De plus, Géologie Québec peut fournir une assistance financière à la prospection et à l'exploration dans le cadre de programmes spéciaux.

L'organisation

Géologie Québec est devenue une unité autonome de service le 3 juin 1997. Elle compte sur une équipe de près de 180 personnes réparties entre le siège social de Québec et les six bureaux régionaux situés à Montréal, Sainte-Anne-des-Monts, Sept-Îles, Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Chibougamau.

Les produits et services

Géologie Québec offre à sa clientèle sept grandes familles de produits et services (P/S) :

- les rapports d'inventaires géoscientifiques (P/S 219);
- les études géoscientifiques (P/S 235);
- les rapports sur le potentiel minéral (P/S 213);
- les compilations géominières (P/S 216);
- le service à la clientèle (P/S 220);
- la promotion du potentiel minéral (P/S 229);
- les programmes d'assistance financière à l'exploration minière (P/S 240).

La clientèle

Les services qu'offre Géologie Québec s'adressent aux principaux clients suivants :

- les compagnies d'exploration minérale;
- les compagnies d'exploitation minière;
- les prospecteurs miniers.

Les ressources

Les deux tableaux qui suivent font état des ressources humaines et financières de Géologie Québec ainsi que de ses sources de revenus en 2002-2003.

Répartition des ressources humaines et financières en 2002-2003

P/S	FAMILLE DE P/S	ETC		000 \$				
		P	O	FP	FA	CA	TR	TOTAL
213	Cartes d'évaluation du potentiel minéral	1,60	0,04	101,1	8,6			109,7
216	Compilations géominières	8,76	12,73	968,8	22,9			991,7
219	Rapports d'inventaires géoscientifiques	20,21	28,18	2 077,5	2 165,4	610,0		4 852,9
220	Service à la clientèle de l'exploration	21,62	3,74	1 016,0	174,4			1 190,4
229	Promotion du potentiel minéral	10,99	2,12	666,2	340,6			1 006,8
235	Études géoscientifiques	13,82	6,43	1 169,2	499,9			1 669,1
240	Assistance financière	3,11	–	176,1	26,6		7 541,4	7 744,1
	Administration, coordination	25,08	17,48	1 715,5	614,3	541,7		2 871,50
	Diverses autres dépenses	1,45	0,16	90,5	145,2	62,2		297,9
	TOTAL	106,64	70,88	7 980,9	3 997,9	1 213,9	7 541,4	20 734,10

ETC : Équivalent temps complet
P : Permanent

O : Occasionnel
FP : Fonctionnement personnel

FA : Fonctionnement autre
CA : Capitalisation
TR : Transfert

Revenus de toutes sources

Sources	2002-2003	2001-2002
Vente de produits géoscientifiques	168 875 \$	201 040 \$
Vente de services, consultation	244 180 \$	135 820 \$
Entente ACIDI-Bolivie	273 530 \$	221 080 \$
TOTAL	686 585 \$	557 940 \$

Le bilan des résultats

Dans son plan d'action 2002-2003, Géologie Québec a déterminé 39 cibles à atteindre en relation avec les orientations du Ministère et ses objectifs opérationnels. Certaines de ces cibles ont été regroupées aux fins du présent rapport. Elles ont été atteintes, ou dépassées, dans une proportion de 75 %.

Géologie Québec a poursuivi l'acquisition de nouvelles connaissances géologiques dans les camps miniers et dans les territoires peu explorés. La priorité a été accordée aux levés d'inventaire géologique : sept nouvelles cartes géologiques (couvrant 44 500 km²) ont été réalisées dans le Grand-Nord, en

Abitibi et dans le Grenville. De plus, une quinzaine d'études géoscientifiques ont été menées dans plusieurs régions du Québec. Les résultats de ces travaux ont été dévoilés, en novembre 2002, lors du Séminaire d'information sur la recherche géologique. Toutes les cibles, au nombre de six, relatives aux inventaires et trois des six cibles portant sur les études ont été atteintes. Le processus de production des études sera revu en 2003-2004.

Par le SIGÉOM (système d'information géominière), le Québec dispose de l'une des banques de données géoscientifiques les plus importantes et les mieux structurées au monde. Géologie Québec a poursuivi ses efforts de compilation et de numérisation des rapports produits par le Ministère et l'industrie. Le but visé est d'intégrer et de diffuser, dans le SIGÉOM, l'ensemble des données géoscientifiques du Québec. Le retard accusé en 2001-2002 dans le projet de numérisation du Fonds documentaire minier a pratiquement été comblé par le centre de numérisation. En ce qui concerne les compilations géominières, deux des trois cibles fixées ont été atteintes.

Sur le chapitre de l'assistance financière à l'exploration et de la promotion du potentiel minéral du Québec, la plupart des cibles (11/13) ont été atteintes ou dépassées. La participation record au Séminaire d'information sur la recherche géologique du Ministère, en novembre, mérite d'être signalée.

Les deux cibles de Géologie Québec relatives au service à la clientèle ont été atteintes. Enfin, une hausse importante des revenus (23 %) a été enregistrée en raison, notamment, de la performance du centre de numérisation.

En marge de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, Géologie Québec a entrepris une démarche visant l'identification et la préservation de sites géologiques exceptionnels. Sur le plan international, un projet de diffusion du fonds documentaire minier de la Bolivie s'inspirant du SIGÉOM a été amorcé et se déroule comme prévu.

Deux dossiers significatifs attireront l'attention de Géologie Québec en 2003-2004 :

- la signature d'une Convention de performance et d'imputabilité, laquelle comprendra, notamment, de nouveaux indicateurs d'impact;
- la révision des processus de traitement et de diffusion de l'information et l'internetisation des documents.

Acquérir la connaissance géoscientifique

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Progression de la connaissance géoscientifique dans les nouveaux territoires.	• Produire trois cartes géologiques au 1/250 000 dans le Grand-Nord et une carte au 1/50 000 dans le Grenville.	• Les quatre cartes ont été produites.
Prix de revient au km ² des travaux de cartographie géologique dans les nouveaux territoires.	• Maintenir le coût des levés au km² comparable à celui de 2001-2002.	• Le coût de réalisation des levés au 1/250 000 dans le Grand-Nord affiche une baisse de 16 % (55 \$/km²).

Nombre d'études géoscientifiques produites dans les nouveaux territoires.	Acquérir les données pour la réalisation de trois études dans le Grand-Nord, trois études dans le Moyen-Nord et deux études dans le Grenville.	Les huit études ont été menées à terme dans ces trois régions.
Progression de la connaissance géoscientifique dans les zones à potentiel favorable.	Produire trois cartes géologiques au 1/50 000 en Abitibi.	Les trois cartes ont été produites.
Nombre d'études géoscientifiques produites dans les secteurs à potentiel favorable.	Acquérir les données pour la réalisation de cinq études en Abitibi et de deux études dans les Appalaches.	Les sept études ont été menées à terme dans ces deux régions.
Nombre de cartes de potentiel minéral produites.	Produire deux cartes en Abitibi et quatre cartes dans le Grenville.	Une carte a été produite en Abitibi et quatre cartes dans le Grenville.
Nombre d'inventaires et d'études présentés au Séminaire d'information 2002.	- Présenter les résultats d'un inventaire sur les minéraux industriels. - Présenter les résultats de cinq études sur les minéraux industriels au Séminaire.	- Deux cartes d'inventaire pour les granulats ont été réalisées en Abitibi. - Cinq études sur les minéraux industriels ont fait l'objet d'une présentation au Séminaire 2002.

Diffuser l'information

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Respect des délais fixés pour la réalisation des cartes et des rapports d'inventaire.	- Présenter les cartes des travaux 2002 au Séminaire d'information 2002 dans 100% des cas. - Diffuser les rapports des travaux 2001 avant le 1^{er} avril 2003 dans 90% des cas.	100% des cartes d'inventaire (9/9) ont été présentées au Séminaire d'information en novembre 2002. 100% des rapports d'inventaire (7/7) ont été remis pour diffusion dans les délais visés.
Respect des délais fixés pour la réalisation des études géoscientifiques.	- Présenter les résultats des travaux 2002 au Séminaire d'information 2002 dans 100% des cas. - Diffuser les rapports (préliminaires ou finaux) des travaux 2001 avant le 1^{er} avril 2003 dans 90% des cas.	- Les résultats de 71% des études prévues (17/24) ont été présentés au Séminaire en novembre 2002. - Environ 40% des rapports des études ont été diffusés dans les délais prescrits.
Progression dans la numérisation des rapports.	Avoir numérisé 38% du Fonds documentaire minier québécois.	37,4% du Fonds documentaire est numérisé avec la numérisation de 6 126 rapports (comparativement à 3 204 documents numérisés en 2001-2002).
Utilisation du commerce électronique.	Atteindre un pourcentage de 15% des ventes des produits géoscientifiques au moyen du commerce électronique.	Les revenus du commerce électronique ont représenté 14% des ventes (23 260 \$/168 875 \$).

Traiter l'information

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Rattrapage dans les compilations géominières.	- Intégrer au SIGÉOM les gîtes minéraux signalés dans les rapports privés d'exploration (GM 57147 à GM 59098) pour l'ensemble du Québec. - Indexer tous les nouveaux rapports d'exploration minière et compiler les données s'y rapportant, dans un délai maximal de six mois. - Mettre à jour toutes les fiches des gisements non métalliques dans le SIGÉOM.	- La compilation a été réalisée. Le nombre de nouveaux indices répertoriés s'élève à 147. 100% des rapports ont été indexés et les données ont été compilées selon les délais. 19% des documents (111/580) ont été compilés: 17 fiches ont été mises à jour et 14 ont été créées.

Fournir une assistance financière

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Évolution de l'activité d'exploration.	- Maintenir le ratio monétaire 2: 1 (investissement privé/subvention gouvernementale) pour les entreprises. - Maintenir le nombre de nouvelles découvertes par les prospecteurs à 15 indices minéralisés.	- Le ratio est de 4: 1. Les dépenses des entreprises ont totalisé 2 436 100 \$ pour des montants de 606 700 \$ en subvention. - Dans l'ensemble du Québec, 21 nouveaux indices minéralisés ont été découverts par les prospecteurs.
Évolution du partenariat pour le fonctionnement des fonds miniers régionaux et autochtones.	- Soutenir les activités de 15 prospecteurs autochtones. - Maintenir à 30% la contribution financière, de la part des milieux régionaux, aux fonds régionaux.	23 prospecteurs autochtones ont fait des travaux de prospection financés par deux fonds autochtones. - La contribution du Ministère a été de 1 500 000 \$ pour les 6 fonds et celle des milieux régionaux, de 855 500 \$, soit 36% du financement.
Délais de traitement des demandes d'assistance financière.	Délais de traitement des dossiers par Géologie Québec inférieurs à six semaines dans 90% des cas.	100% des demandes ont été analysées selon les délais.

Promouvoir le potentiel minéral

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Participation à des événements ciblés.	- Présence active aux congrès suivants: PDAC, APQ, Cordilleran Roundup. - Participer à une activité de promotion sur les minéraux industriels.	- Des stands promotionnels ont été tenus aux trois congrès et une conférence a été présentée à celui de l'APQ (actuelle AEMQ). - Une conférence a été présentée au congrès des prospecteurs de la Côte-Nord et une autre au Séminaire d'information 2002.
Nombre d'intervenants rejoints.	- Attirer 200 représentants des compagnies d'exploration au Séminaire d'information. - Approcher 20 compagnies inactives au Québec.	212 représentants des compagnies ont assisté au Séminaire, un nombre sans précédent. - Il a été décidé de tenir cette activité tous les deux ans pour obtenir de meilleures répercussions.

Nombre de rapports produits en anglais.	• Rendre publics en version anglaise quatre nouveaux rapports géologiques de l'année 2001.	• Les quatre rapports ont été traduits et diffusés.
Nombre de produits de promotion réalisés.	• Produire 100 cartes géologiques en couleurs. • Produire 10 documents de promotion de la série PRO. • Terminer deux cartes thématiques sur le potentiel en platine et en terres rares au Québec.	• 103 cartes en couleurs ont été produites et déposées dans le SIGÉOM. • Cinq documents PRO ont été produits. • Les deux cartes ont été produites et diffusées.

Satisfaire les besoins de la clientèle

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Délais de livraison des commandes.	• Maintenir, dans 90 % des cas, un délai de cinq jours ouvrables pour la livraison des commandes.	• 96 % des commandes ont été livrées dans les délais prescrits.
Satisfaction de la clientèle.	• Produire trois documents d'information générale.	• Trois documents <i>grand public</i> ont été produits (affiche du parc Aiguebelle, carte des mines au Québec et document sur les pierres de construction).

Maintenir une expertise

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Production d'un plan d'action relativement au développement des ressources humaines.	• Déposer le plan de développement pour le 31 mars 2003 et déterminer trois axes de formation prioritaires.	• Ce dossier a été reporté à l'exercice 2003-2004.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur
le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs,
veuillez vous adresser au :

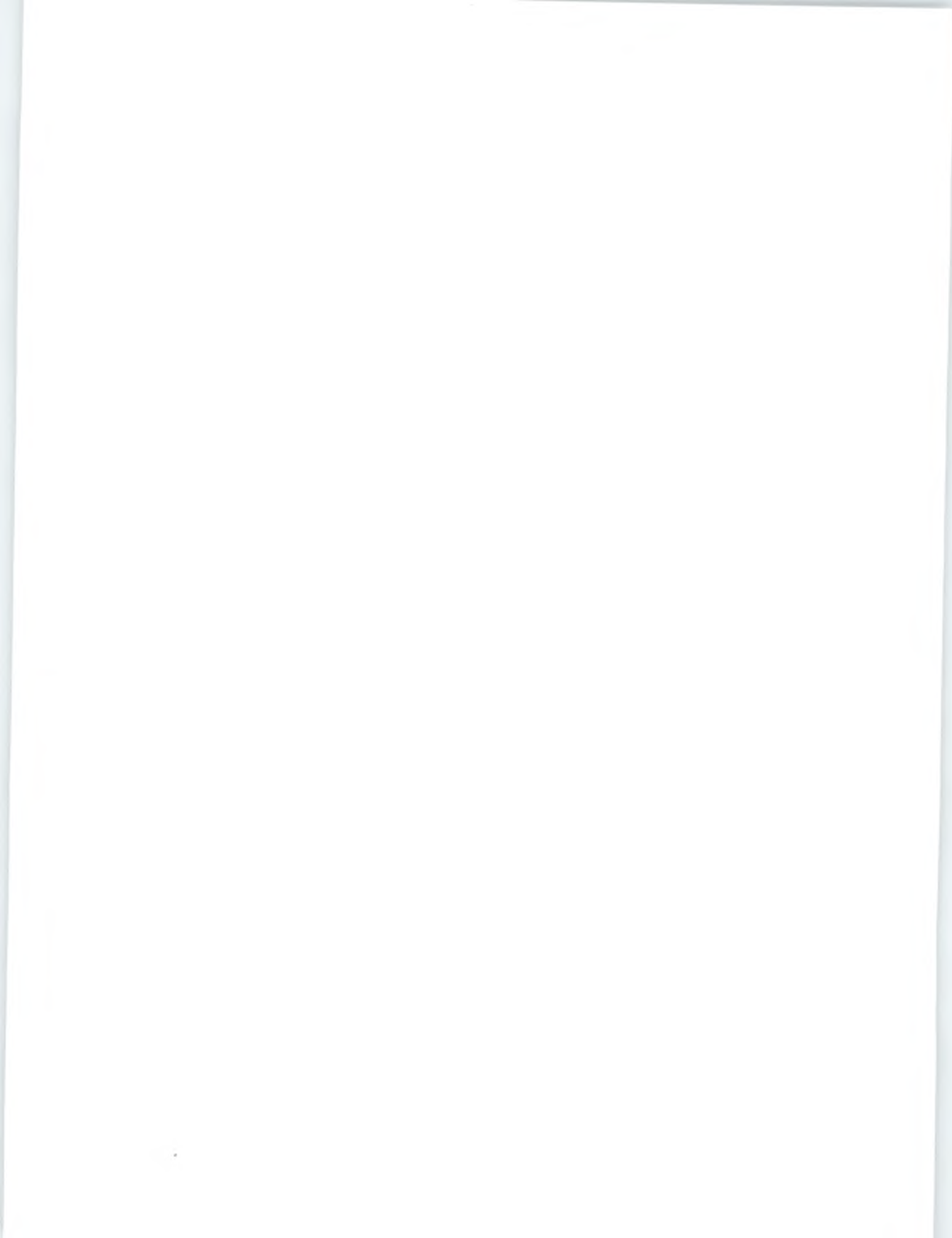
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Direction de la planification et des communications
5700, 4^e Avenue Ouest, B302
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

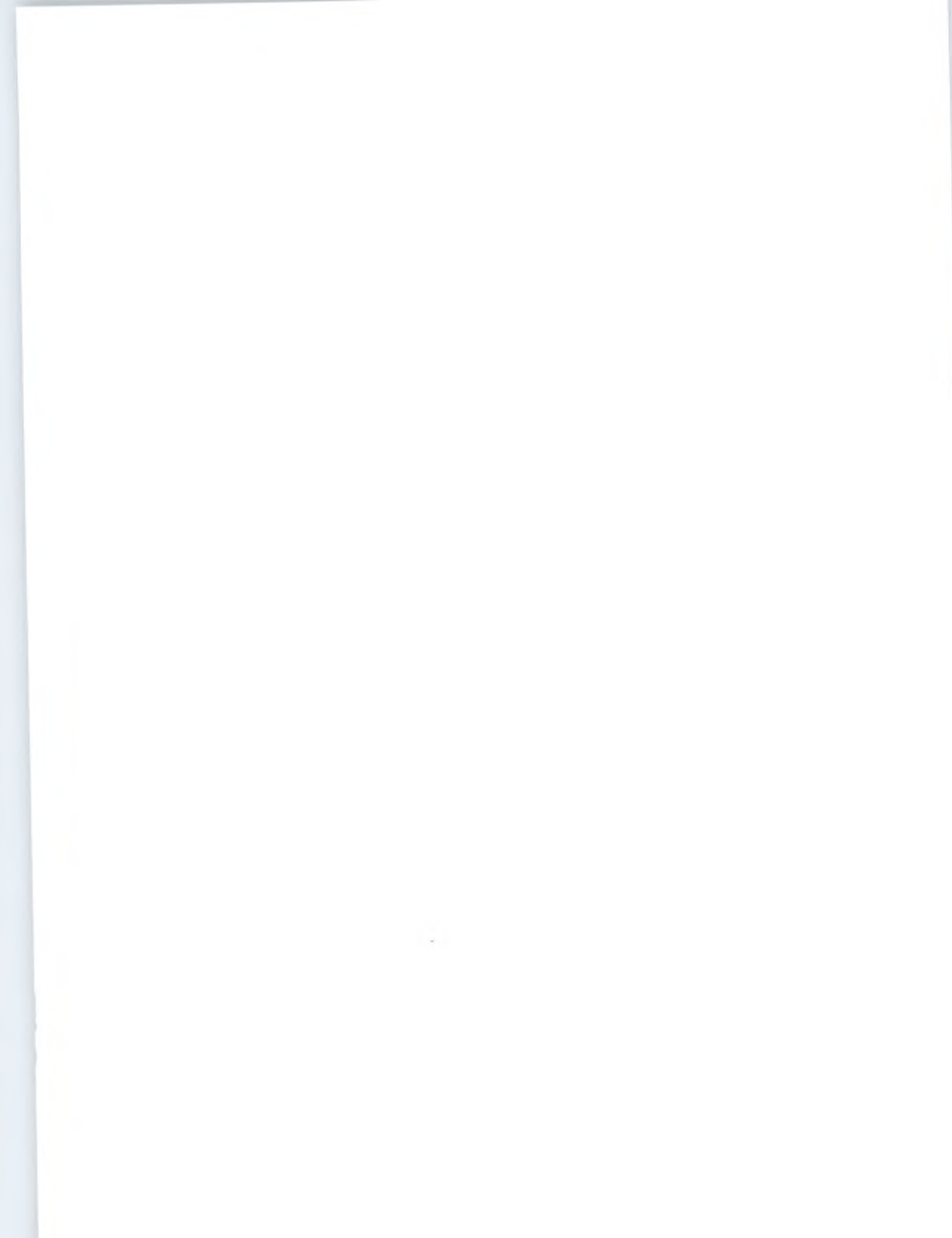
Téléphone : Région de la Capitale-Nationale : (418) 627-8600
Ailleurs au Québec : 1 866 248-6936

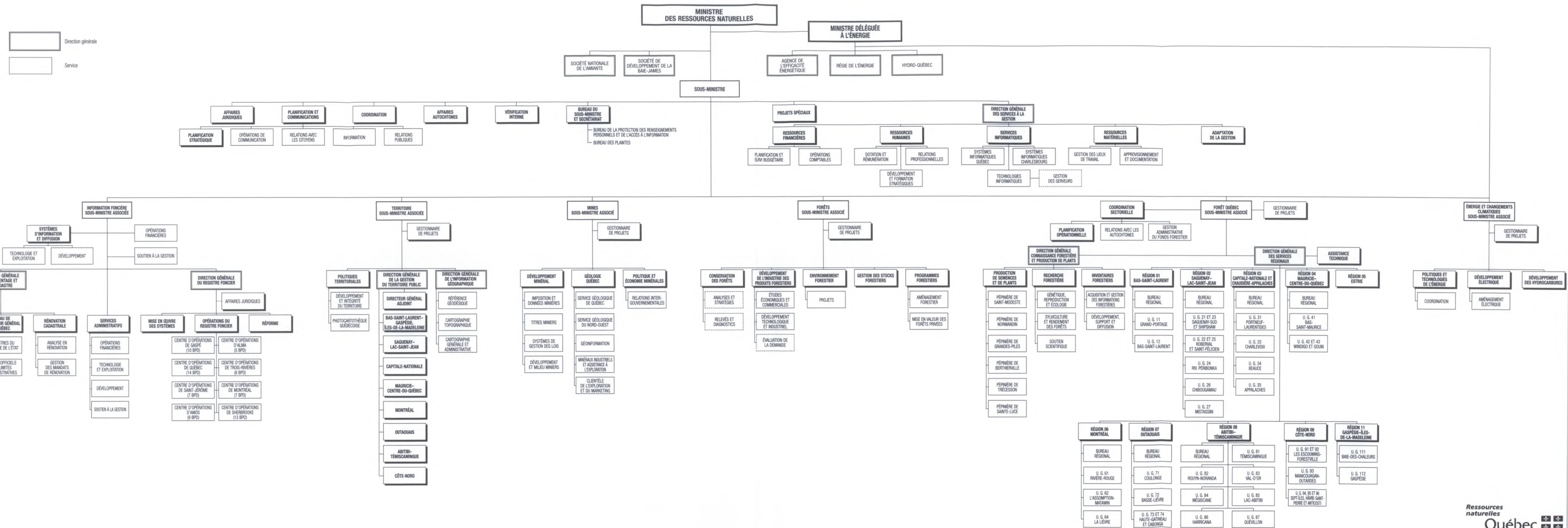
Télécopieur : (418) 643-0720

Courrier électronique : service.citoyens@mrnfp.gouv.qc.ca

Site Internet : <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca>









Ressources
naturelles,
Faune et Parcs

Québec

